

Revue économique

Juin 2009



© Banque nationale de Belgique

Tous droits réservés.

La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

ISSN 1372-3162

Table des matières

PROJECTIONS ÉCONOMIQUES POUR LA BELGIQUE – PRINTEMPS 2009	7
LE NOUVEAU BAROMÈTRE DE CONJONCTURE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE	33
L'EMPLOI PUBLIC EN BELGIQUE	55
LA MIGRATION BELGE VERS L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EUROS: SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA)	71
SUMMARIES OF ARTICLES	89
ABSTRACT	93
SIGNES CONVENTIONNELS	99
Liste des abréviations	101

Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2009

Introduction

Au moment d'établir ces projections pour 2009 et 2010, l'économie mondiale traverse une récession d'une gravité sans précédent dans l'histoire de l'après-guerre. La crise financière, dont les prémices sont apparues aux États-Unis en 2007, s'est fortement aggravée durant l'automne 2008. Elle a touché l'ensemble des marchés, la méfiance des investisseurs vis-à-vis des institutions bancaires conduisant ceux-ci, à l'instar des entreprises et des ménages, à marquer de plus en plus leur préférence pour la sécurité et la liquidité. Ces développements sur les marchés financiers n'ont pas épargné la sphère réelle, puisqu'une large part de l'activité industrielle et, partant, des services aux entreprises, a été brutalement paralysée à partir du quatrième trimestre de 2008. Via les échanges internationaux, ce phénomène s'est très rapidement propagé à toutes les économies développées – en particulier à la zone euro, qui présente un degré d'ouverture élevé – et aux économies émergentes.

La publication des statistiques a permis de prendre progressivement la mesure du recul, inédit par sa rapidité et par son ampleur, du PIB à la fin de 2008 et au premier trimestre de 2009; il s'est avéré sensiblement plus alarmant que prévu initialement. En conséquence, depuis l'automne 2008, semaine après semaine, les prévisions économiques ont sensiblement été révisées à la baisse. C'est notamment le cas des projections de l'Eurosystème et de la BCE pour la zone euro, et de celles de la Banque pour la Belgique. Ainsi, dérogeant à son calendrier semestriel de publication, la Banque a présenté des prévisions intérimaires en février 2009, qui faisaient état d'une diminution du PIB de 1,9 p.c. en 2009, celles publiées deux mois plus tôt dans la Revue économique de décembre 2008 étant à ce moment déjà obsolètes. Aujourd'hui, il

apparaît que ces prévisions intérimaires sous-estimaient encore l'importance de la détérioration.

Les autorités ont rapidement mené des actions résolues sur les plans monétaire et budgétaire, afin d'éviter un effacement du secteur financier et d'atténuer les effets de la récession. Certains signes, notamment sur les marchés financiers et au niveau des indicateurs issus des enquêtes de conjoncture, suggèrent une stabilisation des facteurs qui avaient précipité la crise, plutôt qu'un retournement franc des perspectives de demande. En effet, dans le même temps, les tensions financières restent importantes, et l'ampleur de la récession rendra nécessaire de lourds ajustements en matière d'emploi, d'investissement et de position des institutions bancaires. Selon les présentes projections, ces ajustements pourraient retarder la reprise économique jusqu'en 2010 et devraient ensuite la brider.

C'est dans ce contexte déprimé et incertain que s'inscrivent les projections économiques 2009-2010 pour la Belgique qui font l'objet de cet article. Le premier chapitre brosse un aperçu des évolutions récentes et des perspectives pour l'environnement international, de même que des résultats pour la zone euro des projections des banques centrales de l'Eurosystème. Les hypothèses techniques retenues dans le cadre de cet exercice commun sont présentées dans un encadré. Le chapitre 2 détaille les résultats pour l'activité, l'emploi et les composantes de la demande en Belgique, tandis que le chapitre 3 traite de l'inflation et de l'évolution des coûts salariaux. Le chapitre 4 se penche quant à lui sur les comptes du secteur des administrations publiques. À cet égard, il convient de rappeler que les chiffres des finances publiques sont établis en tenant compte des seules mesures formellement décidées par les autorités, par exemple dans le cadre des plans de relance. Au-delà, ils dépendent des réalisations

récentes, des variations des dépenses basées sur une appréciation des évolutions historiques et de l'effet endogène de l'environnement macroéconomique. Enfin, le dernier chapitre analyse les principaux facteurs de risque auxquels sont soumises ces projections et synthétise les résultats des autres institutions.

Les projections ont été clôturées sur la base des informations disponibles au 20 mai 2009.

1. Environnement international

1.1 L'économie mondiale

À la fin de 2008, la crise financière internationale a débouché sur une récession économique généralisée sans précédent, par sa gravité et l'ampleur de sa dispersion, dans l'histoire de l'après-guerre. En effet, à la fin de 2008 et au début de 2009, le commerce international s'est effondré, ce qui a entraîné la propagation de la crise économique et lui a conféré un caractère synchrone prononcé.

Les États-Unis et la zone euro sont déjà entrés en récession dans le courant de 2008. Le recul de l'activité y a été particulièrement marqué au quatrième trimestre, atteignant respectivement 1,6 et 1,8 p.c. par rapport au trimestre précédent. Aux États-Unis, la poursuite de la correction sur le marché de l'immobilier résidentiel, les effets de richesse négatifs, les conditions de financement plus strictes et la dégradation du marché du travail sont autant de facteurs qui ont fortement pesé sur la demande intérieure. Dans la zone euro, la consommation privée s'est mieux tenue, mais les investissements ont été fortement affectés et les exportations se sont écroulées à la fin de l'année.

Le reste du monde a aussi lourdement été touché par l'effondrement du commerce international, qui constitue donc un canal important par lequel la crise économique s'est répandue à travers le monde. Ainsi, à la fin de 2008, l'économie nipponne s'est enlisée graduellement dans la récession, tandis que les économies émergentes et les pays en voie de développement étaient de plus en plus sévèrement touchés par la crise. L'intégration internationale croissante des processus de production observée au cours des dernières décennies, qui a contribué à doper le volume des échanges bien plus que la valeur de la production finale, a ainsi amplifié l'effet de la diminution de la demande sur les marchés à l'exportation. Ce phénomène a accentué le recul des exportations dans certaines économies émergentes d'Asie, en particulier en Chine, ce pays occupant une place essentielle dans la chaîne de

production asiatique. Par ailleurs, la pénurie croissante de financement du commerce a également pu renforcer la tendance baissière des échanges commerciaux.

Outre le contrecoup de la contraction sensible du commerce international, certaines économies émergentes, en particulier d'Europe centrale et de l'Est, ont aussi subi l'effet induit par le brusque retournement du sentiment général des investisseurs, lequel a eu pour conséquence d'assécher en grande partie les flux de financement vers ces économies sur fond d'aversion accrue pour le risque. Les pays, à l'instar de la Russie, dont l'économie repose largement sur les exportations de pétrole ou d'autres matières premières, ont quant à eux dû faire face à l'impact du recul des prix des matières premières.

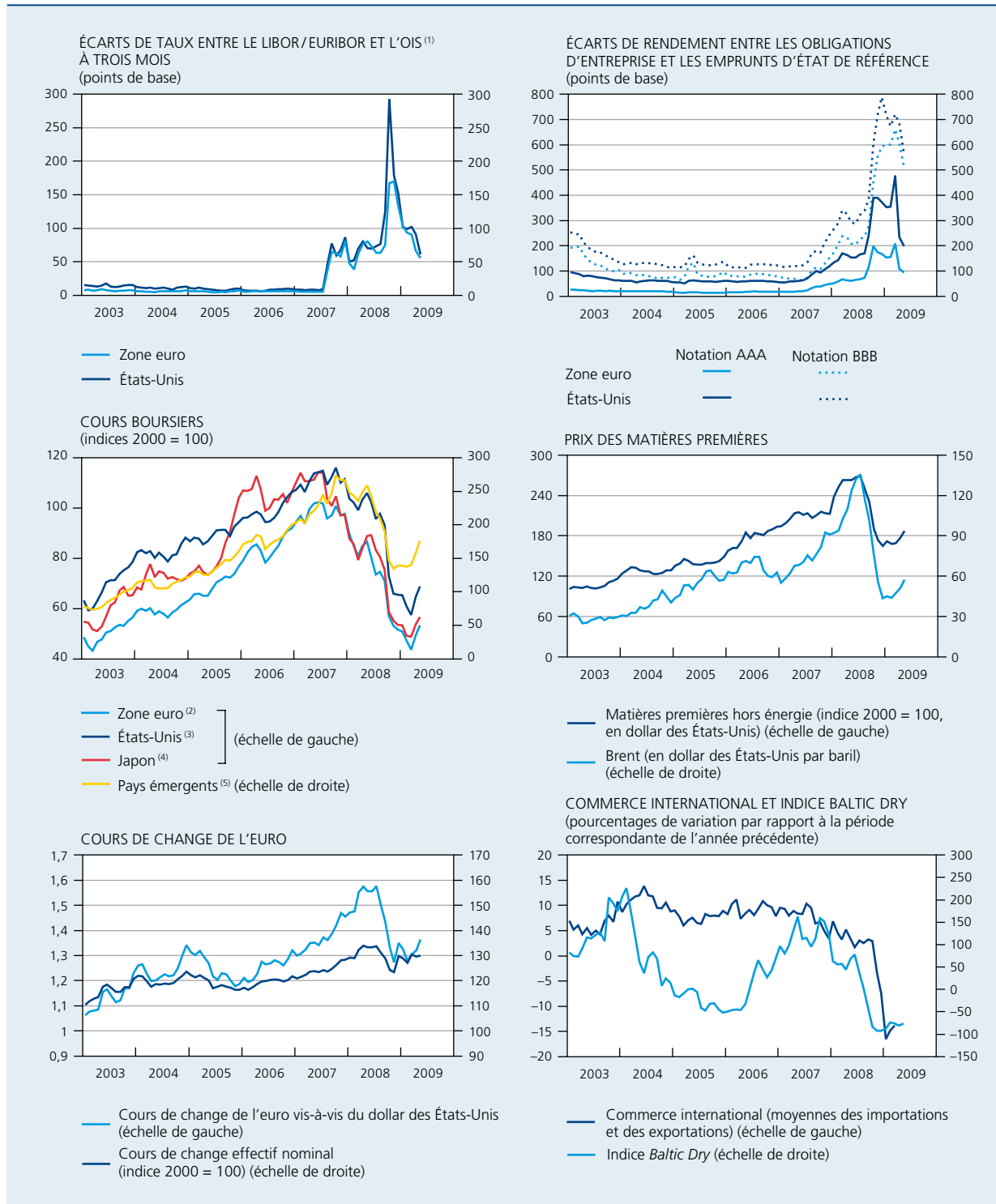
En effet, la dégradation de la situation économique mondiale a entraîné un net affaiblissement de la demande de matières premières au second semestre de 2008 et, par conséquent, une vive diminution du prix de celles-ci. Ainsi, les cours du pétrole, qui avaient atteint un plafond de 145,7 dollars le baril de *Brent* en juillet 2008, se sont établis à quelque 40 dollars à la fin de décembre, ce qui correspond à une baisse de l'ordre de 70 p.c. Les prix d'autres matières premières ont également reculé pendant cette période, quoique dans une moindre mesure, d'environ 40 p.c. Le repli du prix des matières premières a eu comme effet connexe positif que l'inflation s'est nettement infléchie à partir de la mi-2008, notamment dans les économies avancées, ce qui a été bénéfique pour le pouvoir d'achat des ménages.

Pour leur part, les marchés du travail se sont sensiblement détériorés durant les derniers mois. Ainsi, dans les principales économies avancées, la création d'emplois a été touchée dans le secteur de la construction et dans l'industrie, dans un environnement caractérisé par un tassement du commerce des biens et par une forte contraction de la production industrielle.

La crise financière internationale, qui s'est intensifiée au second semestre de 2008, et la détérioration marquée du climat économique ont suscité une réaction rapide de la politique économique, fondée sur l'expérience du passé. Grâce à une injection soutenue de capitaux, les pouvoirs publics ont pu éviter l'effondrement du système financier international et sont parvenus à stabiliser les marchés financiers. Les autorités monétaires ont, pour leur part, considérablement assoupli leur politique monétaire. La Réserve fédérale américaine a poursuivi le mouvement de réduction des taux d'intérêt et a ramené son objectif pour le taux cible des fonds fédéraux à une fourchette de 0 à 0,25 p.c. en décembre 2008, tandis que la Banque du Japon a progressivement abaissé son

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET DES MATIÈRES PREMIÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

(moyennes mensuelles)



Sources : Bloomberg, CPB, HWWI, Thomson Financial Datastream.

(1) Taux fixe payé par la contrepartie d'un contrat *swap* de taux d'intérêt qui perçoit les taux au jour le jour pour un terme de trois mois (Eonia pour la zone euro, taux effectif des fonds fédéraux pour les États-Unis).

(2) Indice *Dow Jones Euro Stoxx Broad*.

(3) Indice *Wilshire 5000*.

(4) Indice *Topix*.

(5) Indice *MSCI Emerging Markets*.

taux directeur à 0,1 p.c. La BCE a ramené le sien à 1 p.c. en mai 2009, alors qu'il s'affichait encore à 4,25 p.c. au début d'octobre 2008. Par ailleurs, les banques centrales ont pris différentes mesures – parfois non conventionnelles – et ont recouru à une large gamme d'instruments en vue d'assurer une fourniture abondante de liquidités et de soutenir les marchés financiers. En outre, les gouvernements ont annoncé des trains de mesures budgétaires ambitieuses destinées à stimuler l'économie. Ainsi, aux États-Unis, les mesures adoptées notamment dans le cadre de l'*Emergency Economic Stabilization Act*, de l'*American Recovery and Reinvestment Act* et du *Financial Stability Plan* visent à assainir le secteur financier, à stabiliser le marché de l'immobilier et à soutenir le marché du travail. Conformément au plan de relance européen approuvé lors du sommet de décembre 2008, les États membres de l'Union européenne ont pris des initiatives importantes afin de stimuler la demande intérieure et de préserver l'emploi. Sur le plan international, le G20 a élaboré un programme d'action étendu visant à faciliter le retour durable à la stabilité financière et la mise en place d'un cadre favorable à la reprise de l'activité économique à l'échelle mondiale, entre autres par un renforcement de la réglementation financière, par une meilleure coordination des politiques économiques au niveau international et par le rejet du protectionnisme. Il a notamment été convenu de tripler la capacité de prêt du Fonds monétaire international, en la portant à 750 milliards de dollars, et de soutenir une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux, à hauteur de 250 milliards de dollars, afin de permettre au Fonds d'aider plus facilement les pays à affronter la crise financière.

Les marchés financiers se sont progressivement stabilisés durant les premiers mois de 2009. Ainsi, l'aversion extrême pour le risque et les tensions affectant le marché interbancaire se sont peu à peu estompées – même si le fonctionnement de ce dernier n'est toujours pas normalisé –, tandis que sont apparus dès le mois de mars des signes du retour de la confiance des investisseurs. Néanmoins, la situation sur les marchés financiers demeure fragile et l'octroi de crédits bancaires aux ménages et aux entreprises continue de se ralentir.

Outre les développements observés sur les marchés financiers, les indicateurs portant sur l'activité économique mondiale, le commerce international et la confiance se sont encore détériorés ou sont restés à des niveaux historiquement bas, ce qui témoigne de la poursuite de la récession économique. Ainsi, aux États-Unis, selon des estimations provisoires, le PIB aurait reculé de 1,5 p.c. au premier trimestre de 2009. Dans la zone euro, la diminution de l'activité est estimée à 2,5 p.c. Par ailleurs,

au Japon, la situation économique s'est encore dégradée au cours des premiers mois de l'année, tandis que, en Chine, l'activité n'a guère progressé sur une base trimestrielle.

Toutefois, quelques signes d'amélioration commencent progressivement à apparaître çà et là. Ainsi, le commerce international ne régresserait plus à un rythme aussi élevé, la consommation privée s'est quelque peu améliorée aux États-Unis au premier trimestre de 2009, et certains signaux encourageants apparaissent sur le marché de l'immobilier résidentiel. Dans la zone euro, les indicateurs de confiance se sont redressés en avril et en mai, à partir d'un niveau bas dans une perspective historique. En Chine, des signes hésitants donnent à penser que l'activité économique pourrait reprendre de la vigueur au cours des trimestres à venir. Les prix des matières premières ont également commencé à augmenter à la fin du premier trimestre, en partie toutefois sous l'effet d'une diminution de la production pétrolière. Dans l'ensemble, ces signaux positifs demeurent cependant fragmentaires et ne modifient que peu l'image globale faisant état d'une atonie persistante de l'activité, laquelle transparaît largement des indicateurs économiques.

Les prévisions pour l'ensemble de 2009 restent par conséquent maussades. Ainsi, la forte diminution de l'activité survenue au dernier trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009 pèsera déjà fortement sur la croissance économique annuelle en 2009. En outre, la perspective d'une faiblesse prolongée de la demande, les capacités de production excédentaires à travers le monde, la poursuite de la correction sur les marchés de l'immobilier résidentiel, les conditions de financement toujours strictes et la vulnérabilité persistante du système financier constituent autant de facteurs qui brideront l'activité économique dans le courant de 2009.

En revanche, le repli rapide de l'inflation au fil de 2009 et l'augmentation subséquente du revenu disponible réel des particuliers soutiendraient la consommation privée. Par ailleurs, les importantes mesures de relance économique devraient produire leurs effets sur la production. Toutefois, la situation sur le marché du travail, qui suit normalement l'évolution de l'activité économique avec un certain décalage, se détériorerait considérablement, ce qui, à son tour, pèsera sur la consommation privée.

Au total, selon les dernières projections établies par diverses organisations internationales, le PIB mondial fléchirait de près de 1,5 p.c. en 2009. Les échanges de biens et services s'inscriraient en recul spectaculaire, de quelque 11 p.c., par rapport à 2008 et demeureraient ainsi le principal canal par lequel se propage la crise économique à travers le monde.

Aux États-Unis, la croissance du PIB serait négative, à hauteur de près de 3 p.c. En dépit de plusieurs signes d'amélioration, la situation reste préoccupante dans le secteur de la construction résidentielle. La consommation privée demeurerait atone, en raison non seulement de l'effet des lourdes pertes de patrimoine subies en 2008, mais aussi de la sévère détérioration de la situation sur le marché du travail prévue pour 2009. Les investissements et les exportations diminueraient aussi considérablement. Au Japon, l'activité économique ralentirait encore plus nettement, à savoir d'un peu plus de 5 p.c. selon les prévisions de printemps de la CE. En 2009, ce pays serait de nouveau confronté à la déflation, dans un contexte caractérisé par un fort tassement des exportations et des investissements. En Chine, par contre, le PIB progresserait, d'après les estimations, d'un peu plus de 6 p.c. L'expansion de l'activité économique en Chine, mais aussi en Inde, constitue une exception majeure au

phénomène généralisé de repli. Cette croissance traduit toutefois aussi un ralentissement marqué par rapport aux années précédentes, les exportations y étant, dans une large mesure, pénalisées par la dégradation du commerce international.

Dans l'ensemble, le recul de l'activité devrait progressivement se ralentir au cours de 2009 et la croissance économique mondiale devrait reprendre en 2010. Sous l'effet d'une politique macroéconomique de soutien, de conditions financières graduellement moins strictes, d'une stabilisation des marchés de l'immobilier résidentiel et d'un regain du commerce international, notamment dans les économies émergentes, le PIB mondial progresserait à nouveau de près de 2 p.c. en 2010. Il n'en demeure pas moins que l'évolution générale des marchés financiers et de la situation économique reste très incertaine.

TABLEAU 1 PROJECTIONS POUR LES PRINCIPALES ZONES ÉCONOMIQUES HORS ZONE EURO
 (pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2008	2009	2010
	Réalisations	Projections	
PIB en volume			
Monde	3,1	-1,4	1,9
dont:			
États-Unis	1,1	-2,9	0,9
Japon	-0,7	-5,3	0,1
Royaume-Uni	0,7	-3,8	0,1
Chine	9,0	6,1	7,8
Inde	7,2	4,3	5,0
Russie	5,6	-3,8	1,5
Brésil	5,1	-1,4	2,2
<i>p.m. Importations mondiales</i>	2,7	-10,6	0,9
Inflation⁽¹⁾			
États-Unis	3,8	-0,7	0,3
Japon	1,4	-1,0	-0,5
Royaume-Uni	3,6	1,0	1,3
Taux de chômage⁽²⁾			
États-Unis	5,8	8,9	10,2
Japon	3,9	5,8	6,3
Royaume-Uni	5,6	8,2	9,4

Source: CE (prévisions de printemps, mai 2009).

(1) Indice des prix à la consommation.

(2) Pourcentages de la population active.

1.2 Projections de l'Eurosystème pour la zone euro

Déjà considérablement affaiblie par les tensions financières et, dans certains pays, par la détérioration marquée du marché immobilier, l'économie de la zone euro a subi de plein fouet le contrecoup de l'effondrement synchronisé de la demande en provenance de la plupart de ses partenaires commerciaux, à la fin de 2008 et au début de 2009. Le PIB, qui avait déjà légèrement reculé les deux trimestres précédents, a chuté de 1,8 p.c. au quatrième trimestre de 2008 et de 2,5 p.c. au premier trimestre de 2009. Dans le même temps, l'inflation est revenue de 4 p.c. en juillet 2008 à 0,6 p.c. en avril 2009, sous l'effet principalement de la baisse du prix des matières premières.⁽¹⁾

L'ampleur inattendue de ces mouvements a entraîné une révision très importante des projections de croissance et d'inflation, non seulement par rapport à l'exercice de l'Eurosystème publié en décembre 2008, mais aussi, pour l'activité, par rapport à l'exercice intérimaire de la BCE paru en mars 2009. Au total, après avoir enregistré une progression limitée à 0,6 p.c. en 2008, le PIB en volume afficherait un recul compris entre 5,1 et 4,1 p.c. en 2009. En 2010, la croissance s'établirait entre -1 et 0,4 p.c. L'inflation passerait de 3,3 p.c. en moyenne en 2008 à un taux situé entre 0,1 et 0,5 p.c. en 2009 et entre 0,6 et 1,4 p.c. en 2010.

(1) Selon l'estimation Flash d'Eurostat, l'inflation s'établissait à 0 p.c. en mai.

Dans le contexte de récession généralisée, de conditions de financement toujours serrées et de bas niveau de la confiance des entrepreneurs et des consommateurs, la zone euro est donc confrontée à la perspective d'une période prolongée d'atonie économique. S'agissant de la demande, les exportations et, dans leur foulée, les investissements devraient fortement reculer en 2009. La consommation privée diminuerait également en 2009, et demeurerait faible en 2010. Certes, le pouvoir d'achat serait provisoirement soutenu par la décélération de l'inflation, mais l'assombrissement des perspectives de revenu et les réductions de valeur subies sur les actifs tant financiers qu'immobiliers inciteraient les ménages à restreindre leurs dépenses. En particulier, l'ajustement des entreprises en termes d'emplois devrait se poursuivre en 2010, conduisant à une hausse du taux de chômage sur l'ensemble de la période couverte par les projections.

Le récent mouvement de décélération de l'inflation se prolongerait, quant à lui, à court terme. L'inflation serait même négative durant quelques mois, en raison d'effets de base importants liés au niveau élevé des cotations du pétrole un an plus tôt. Cette action ne s'exerçant que de manière temporaire, l'inflation redeviendrait positive à la fin de 2009 et en 2010. Elle resterait cependant contenue, en l'absence de pressions émanant des salaires, dans un contexte de faiblesse persistante de l'activité et de détérioration du marché de l'emploi.

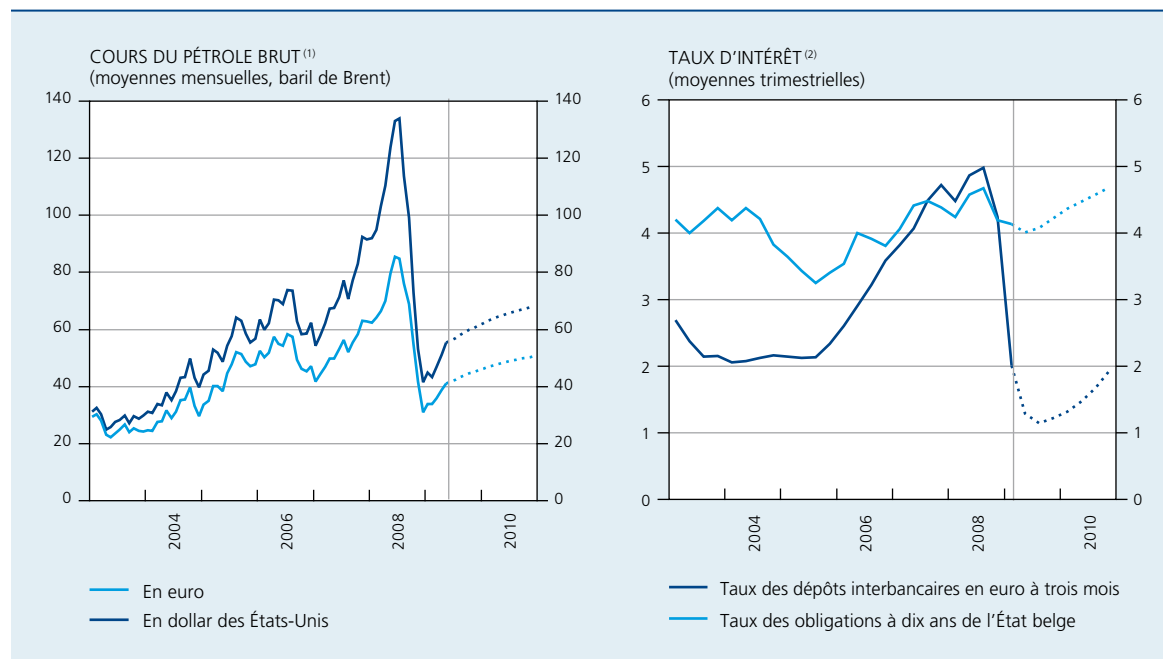
TABLEAU 2 PROJECTIONS DE L'EUROSYSTÈME
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Zone euro			p.m. Belgique		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Inflation (IPCH)	3,3	0,1 / 0,5	0,6 / 1,4	4,5	0,1	1,3
PIB en volume	0,6	-5,1 / -4,1	-1,0 / 0,4	1,0	-3,5	-0,2
dont:						
Consommation privée	0,3	-1,3 / -0,5	-1,1 / 0,3	0,8	-0,9	0,2
Consommation publique	2,0	1,4 / 2,0	0,9 / 1,7	2,1	1,2	1,8
Investissements	-0,3	-12,3 / -10,1	-6,1 / -2,1	5,1	-5,2	-2,7
Exportations	0,8	-16,6 / -14,0	-2,0 / 1,0	2,1	-16,0	-2,3
Importations	0,9	-13,8 / -11,2	-3,0 / 1,4	3,3	-14,9	-2,0

Sources: BCE, BNB.

Encadré 1 – Hypothèses de l'Eurosystème

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉVOLUTION DU COURS DU PÉTROLE ET DES TAUX D'INTÉRÊT



Source : BCE.

(1) Évolution effective jusqu'en avril 2009, hypothèse à partir de mai 2009.

(2) Évolution effective jusqu'au premier trimestre de 2009, hypothèse à partir du deuxième trimestre de 2009.

Les projections économiques de l'Eurosystème pour la zone euro, et celles de la Banque qui y correspondent pour la Belgique sont établies sur la base des hypothèses techniques suivantes :

- les taux d'intérêt retenus reposent sur les anticipations des marchés. En moyenne annuelle, les taux des dépôts interbancaires en euro à trois mois reviendraient de 4,6 p.c. en 2008 à 1,4 p.c. en 2009, avant de passer à 1,6 p.c. en 2010. Cette évolution suppose une normalisation des *spreads* vis-à-vis du taux directeur de la BCE et du taux au jour le jour sur le marché monétaire, lesquels étaient apparus sous l'effet des tensions financières. Les taux des obligations à dix ans de l'État belge s'établiraient à 4,4 p.c. en 2008, à 4,1 p.c. en 2009 et à 4,5 p.c. en 2010. Par rapport à ces taux de référence, les hypothèses incluent également un accroissement supplémentaire du coût de financement des investissements des entreprises et des ménages, de respectivement quelque 10 et 30 points de base ;
- les cours de change bilatéraux de l'euro sont maintenus constants à leur valeur de la mi-mai 2009, à savoir, pour la monnaie américaine, 1,34 dollar pour 1 euro ;
- conformément à l'évolution des prix implicites reflétés par les contrats à terme, les cours du baril de *Brent* sur les marchés internationaux devraient atteindre, en moyenne, 54,5 dollars en 2009 et 65,5 dollars en 2010, contre 97,7 dollars en 2008 ;
- en 2008, les marchés à l'exportation de la Belgique, mesurés comme la somme pondérée des importations en volume des partenaires commerciaux, y compris ceux de la zone euro, n'avaient progressé que de 2,3 p.c., alors qu'ils avaient affiché une croissance annuelle moyenne de près de 7 p.c. au cours des cinq années précédentes. Ils diminueraient de 11,3 p.c. en 2009, sous l'effet de l'effondrement du commerce mondial observé à la fin de 2008 et au début de 2009, et n'augmenteraient que de 0,2 p.c. en 2010 ;



- les prix des concurrents à l'exportation reculeraient de 2,6 p.c. en 2009 et de 0,3 p.c. en 2009;
- comme de coutume selon les conventions de l'Eurosystème, les résultats des finances publiques sont calculés en tenant compte de l'environnement macroéconomique et des mesures déjà annoncées et suffisamment précisées.

HYPOTHÈSES DES PROJECTIONS DE L'EUROSYSTÈME

	2008	2009	2010
	(moyennes annuelles)		
Taux des dépôts interbancaires en euro à trois mois	4,6	1,4	1,6
Taux des obligations à dix ans de l'État belge	4,4	4,1	4,5
Cours de change de l'euro vis-à-vis du dollar des États-Unis . . .	1,47	1,33	1,34
Cours du pétrole (dollar des États-Unis par baril)	97,7	54,5	65,5
	(pourcentages de variation)		
Marchés à l'exportation pertinents pour la Belgique	2,3	-11,3	0,2
Prix des concurrents à l'exportation	2,2	-2,6	-0,3

Source : BCE.

2. Activité, emploi et demande en Belgique

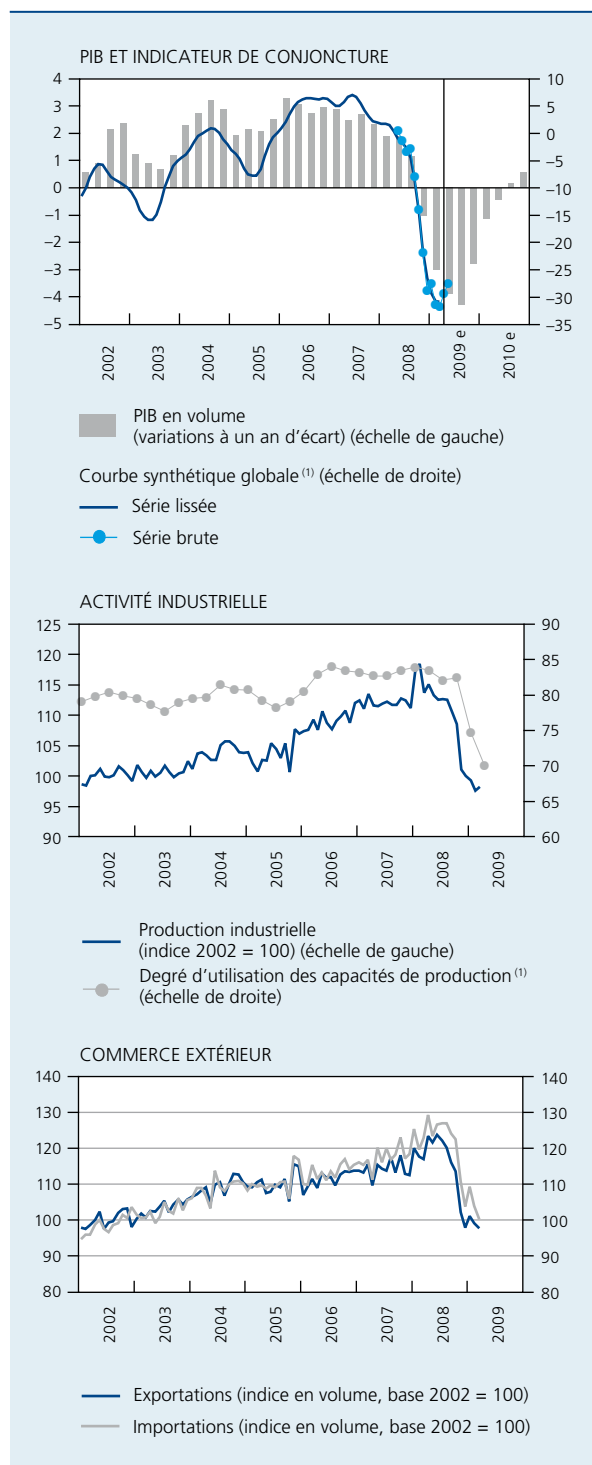
2.1 Évolution de l'activité et de l'emploi

L'effondrement conjoncturel survenu dans la zone euro à la fin de 2008 et au début de 2009 a frappé de plein fouet l'activité économique en Belgique. Plus particulièrement, tant la production industrielle que les échanges extérieurs de marchandises ont plongé à partir d'octobre 2008, leur recul à un an d'écart atteignant environ 15 p.c. en février 2009. La production industrielle était alors revenue à son niveau de 2002. Plus largement, la baisse de l'activité a également touché les branches des transports et des services aux entreprises, dans la foulée de la détérioration du climat des affaires et des efforts déployés par les entreprises pour comprimer leurs coûts de fonctionnement, de même que le commerce et l'Horeca, sous l'effet de la retenue des consommateurs, dans un contexte de perspectives très incertaines.

Au total, le PIB a reculé de 1,7 p.c. en volume au quatrième trimestre de 2008, puis à nouveau de 1,6 p.c. au premier trimestre de 2009, soit un rythme de récession jamais observé depuis la Seconde Guerre mondiale. L'ampleur de la diminution de l'indicateur synthétique de conjoncture de la Banque entre septembre 2008 et mars 2009 et du repli du degré d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière – de 82,4 p.c. en octobre 2008 à 70,1 p.c. en avril 2009 – témoigne également de la brutalité inédite de la baisse de l'activité. Si, à l'instar d'autres pays, des signes de stabilisation des indicateurs de conjoncture se manifestent en Belgique depuis avril, le niveau de ceux-ci augure une croissance encore négative à court terme, quoique moins marquée que durant les deux trimestres précédents.

GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION CONJONCTURELLE DE L'ACTIVITÉ

(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, sauf mention contraire)



Sources : DGSIE, ICN, BNB.

(1) Données corrigées des variations saisonnières.

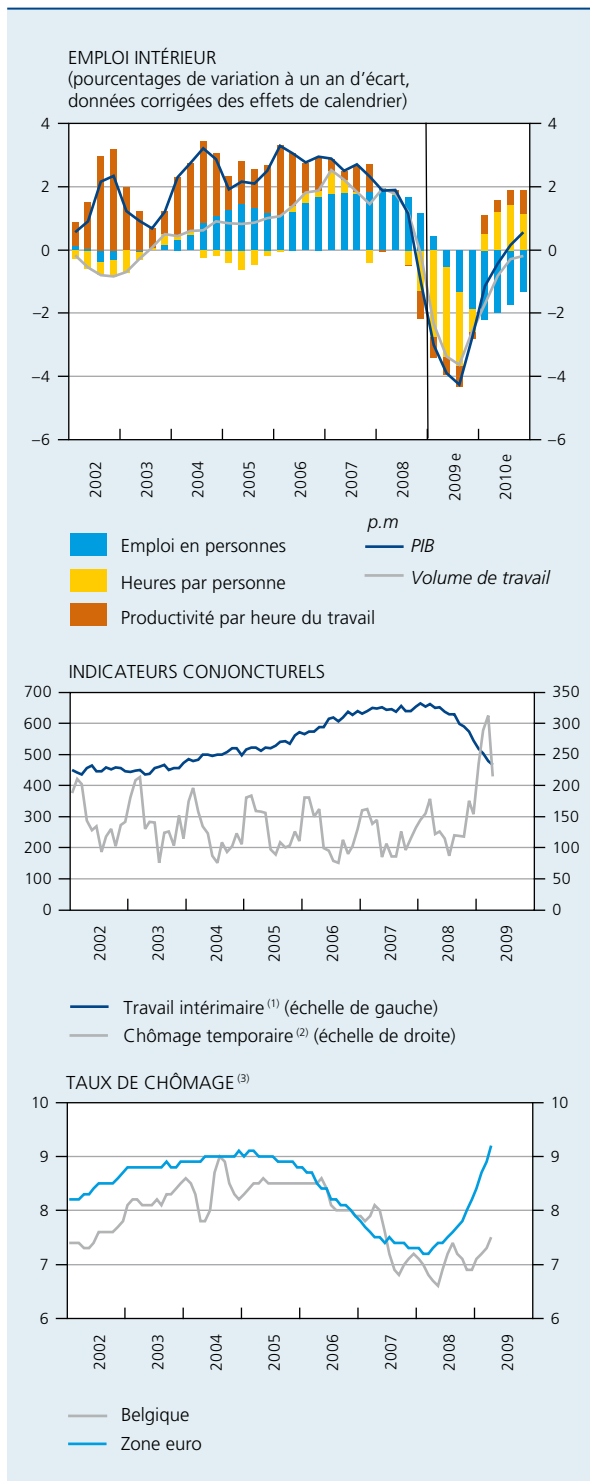
Même si les présentes projections reposent plutôt sur l'hypothèse d'un apaisement progressif des tensions financières et d'un renforcement graduel de l'économie mondiale, les ajustements que devront encore opérer les institutions financières pour rétablir leur assise et, de manière plus générale, les adaptations en termes d'investissement et d'emploi que la récession de l'activité provoquera dans les entreprises devraient continuer de brider la reprise de la croissance. Cette dernière ne surviendrait, de façon limitée, qu'au début de 2010. En termes annuels moyens, après avoir crû de 1 p.c. en 2008, le PIB se contracterait de 3,5 p.c. en 2009 et de 0,2 p.c. en 2010.

Face à l'amputation brutale d'une partie importante de l'activité au tournant de 2008 et de 2009, les entreprises ont réagi en activant prioritairement les leviers de flexibilité dans l'utilisation du travail. En 2008, elles ont réduit le travail intérimaire, au niveau tant des employés que des ouvriers, mais de manière plus marquée pour ces derniers. S'agissant de cette catégorie de travailleurs, elles ont également fortement accru le recours au chômage temporaire pour raison économique. En mars 2009, l'ONEM – l'organisme chargé du paiement de l'indemnité compensant la perte de salaire pendant la période d'inactivité – a recensé quelque 313.000 personnes concernées par ce régime, sur une population potentielle totale de 1,3 million d'ouvriers en Belgique. En avril, le nombre de chômeurs temporaires a baissé de près de 100.000 unités par rapport au pic du mois précédent, en raison notamment d'effets saisonniers. À un an d'écart, la hausse atteint toutefois encore plus de 75 p.c.

En réduisant le volume de travail tout en maintenant les effectifs dans les entreprises, cette mesure a implicitement pour effet de diminuer le nombre moyen d'heures ouvrées par salarié. Initialement, elle permet de préserver la productivité horaire dans les entreprises et de freiner la progression du chômage. Ainsi, en Belgique, le taux de chômage harmonisé est demeuré stable, aux alentours de 7 p.c., jusqu'au premier trimestre de 2009, alors qu'il s'inscrivait déjà dans une tendance haussière au sein de la zone euro considérée dans son ensemble. À la fin d'avril 2009, le gouvernement a décidé, dans le cadre des mesures du plan de relance, d'instaurer un système temporaire de suspension de l'exécution du contrat de travail pour les employés. Cette mesure sera d'application du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009, période qui pourra être prolongée jusqu'à la mi-2010 après avis du Conseil national du travail. Sa mise en œuvre au sein des entreprises est soumise à des conditions, notamment quant à l'importance de la baisse d'activité qui la justifie.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

(données corrigées des variations saisonnières, sauf mention contraire)



Sources : CE, FEDERGON, ICN, ONEM, BNB.

(1) Milliers d'heures ouvrées par les intérimaires.

(2) Milliers de personnes (concept d'unités physiques), données non corrigées des variations saisonnières.

(3) Harmonisé, pourcentages de la population active.

En dépit de cette récente extension aux employés, ces systèmes ne permettent d'amortir que provisoirement les fluctuations de la production. Compte tenu du caractère profond et durable de la détérioration de l'activité, une diminution de l'emploi en personnes devrait se manifester de manière croissante dans le courant de 2009 et en 2010. Ainsi, parallèlement au recul prévu de 3,5 p.c. du PIB en 2009, le volume de travail, mesuré par le nombre total d'heures ouvrées dans l'économie, baisserait de 3 p.c. cette année, puis de 0,8 p.c. en 2010. Pour sa part, la réduction du nombre de personnes en emploi serait encore limitée à 0,8 p.c. en 2009, avant d'atteindre 1,8 p.c. l'année suivante, soit des pertes nettes de respectivement 36.000 et 80.000 emplois en moyenne annuelle. Alors que le nombre de personnes occupées a continué de croître jusqu'à la fin de 2008, les pertes devraient, pour la première fois depuis plus de cinq ans, dépasser les créations de nouveaux emplois dès le premier trimestre de 2009. L'essentiel des pertes d'emplois surviendrait toutefois plus tard dans l'année et au début de 2010. Au total, 140.000 postes de travail disparaîtraient entre la fin de 2008 et la fin de 2010.

La diminution de l'emploi, conjuguée à un accroissement de la population active estimé à 33.000 personnes chaque année, conduira à une augmentation cumulée du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de 179.000 unités au cours des deux années couvertes par les projections. Le taux de chômage passerait en moyenne de 7 p.c. en 2008 à 9,2 p.c. en 2010. À la fin de 2010, il atteindrait 9,7 p.c.

TABLEAU 3 OFFRE ET DEMANDE DE TRAVAIL
 (données corrigées des effets de calendrier, moyennes annuelles)

	2006	2007	2008	2009 e	2010 e
	(pourcentages de variation)				
PIB	3,0	2,6	1,0	-3,5	-0,2
Volume de travail	1,5	2,0	1,2	-3,0	-0,8
Emploi intérieur en personnes	1,4	1,8	1,6	-0,8	-1,8
	(variations en milliers de personnes)				
Emploi intérieur	58,1	77,4	71,2	-36,5	-79,6
Salariés	50,8	69,4	64,1	-33,4	-74,0
dont: branches sensibles à la conjoncture	35,4	53,7	44,7	-44,8	-85,2
Indépendants	7,3	8,0	7,1	-3,1	-5,5
Travailleurs frontaliers	2,5	1,0	0,7	0,3	0,1
Emploi total	60,6	78,4	71,8	-36,2	-79,5
Demandeurs d'emploi inoccupés	-8,1	-55,4	-27,6	67,8	111,1
Population active	55,2	25,1	46,0	33,3	33,2
<i>p.m. Taux d'activité harmonisé⁽¹⁾</i>	66,5	67,1	67,1	66,7	66,8
<i>Taux d'emploi harmonisé⁽¹⁾</i>	61,0	62,0	62,4	61,2	59,8
<i>Taux de chômage harmonisé⁽²⁾</i>	8,3	7,5	7,0	7,7	9,2

Sources: CE, ICN, ONEM, BNB.

(1) Pourcentages de la population en âge de travailler (15-64 ans).

(2) Pourcentages de la population active.

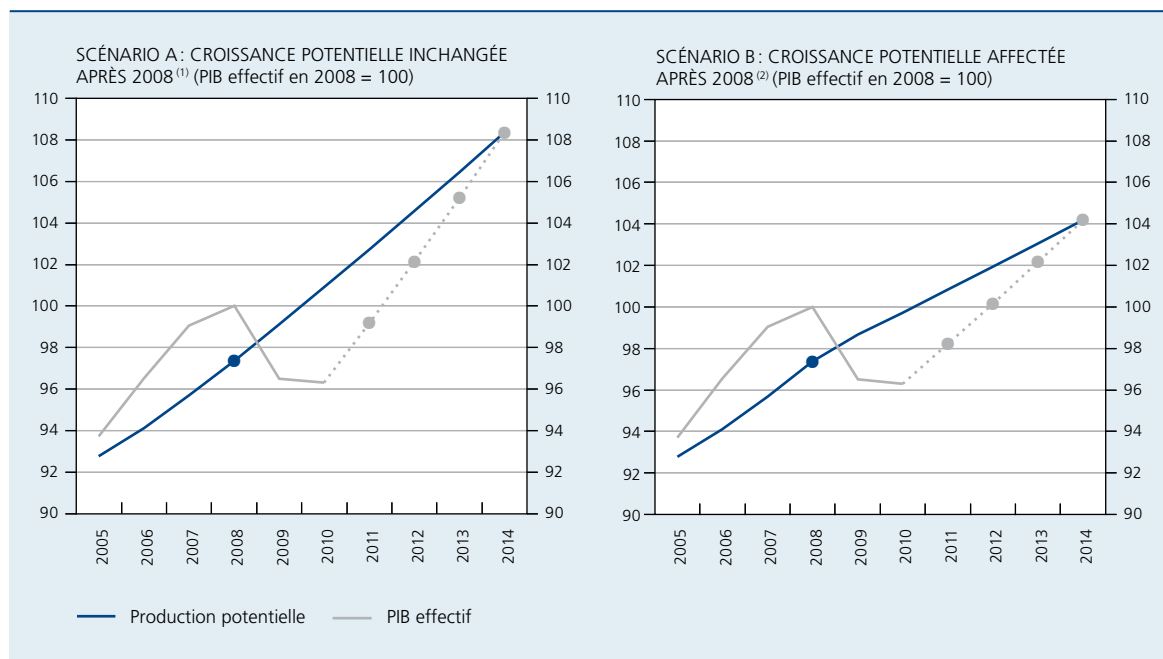
Encadré 2 – La récession est-elle susceptible d'affecter le sentier de croissance potentielle de l'économie ?

La question de savoir si la crise actuelle est de nature à affecter durablement ou non la croissance économique est primordiale pour la prospérité future. Les présentes projections font état d'une timide reprise de la croissance dans le courant de 2010. Celle-ci serait cependant nettement inférieure à son rythme de progression moyen et largement insuffisante pour compenser la perte d'activité économique enregistrée en 2009. Une reprise aussi lente suggère que la crise peut également peser sur la croissance économique à plus long terme.

Les projections de croissance à long terme se fondent sur la croissance potentielle, c'est-à-dire la croissance maximale que les facteurs de production disponibles – capital et travail –, ainsi que la productivité globale avec laquelle ces facteurs participent au processus de production, permettent d'atteindre au cours du temps sans qu'apparaissent de tensions sur les marchés des produits et du travail. À court terme, il existe un écart entre la croissance potentielle et celle effectivement observée, la différence entre les deux constituant l'écart de production. Celui-ci est à l'heure actuelle largement négatif. À partir de cette situation, deux scénarios sont possibles: soit l'économie retrouve son sentier de croissance potentielle antérieur à la crise, scénario dont la réalisation nécessiterait plusieurs années de haute conjoncture (scénario A), soit la crise altère la croissance potentielle (scénario B), contribuant ainsi à peser de manière durable sur l'évolution du niveau de vie.



SCÉNARIOS DE CROISSANCE POTENTIELLE ET EFFECTIVE DU PIB EN BELGIQUE DANS LE CONTEXTE DU RECLU MARQUÉ DE L'ACTIVITÉ



Source : BNB.

- (1) Ce graphique présente la trajectoire que le PIB effectif doit suivre pour combler en quatre ans l'écart de production négatif apparu en 2009-2010, dans l'hypothèse d'une croissance potentielle inchangée de 1,8 p.c. après 2008. Dans cette hypothèse, la croissance annuelle du PIB effectif devrait s'élever, en moyenne, à 3 p.c. à partir de 2011.
- (2) Ce graphique présente la trajectoire que le PIB effectif doit suivre pour combler en quatre ans l'écart de production négatif apparu en 2009-2010, dans l'hypothèse d'une croissance potentielle revenant à 1,1 p.c. à partir de 2010. Dans cette hypothèse, la croissance annuelle du PIB effectif devrait s'élever, en moyenne, à 2 p.c. à partir de 2011.

Il ressort d'épisodes passés que les récessions tendent fréquemment à altérer la croissance potentielle de l'économie par les effets indirects que le recul de la demande exerce sur l'offre globale, et ce par le biais de différents canaux : par le facteur de production travail, en générant un niveau de chômage structurel plus élevé, par une accumulation plus lente de capital et, enfin, par une moindre progression de la productivité. La croissance potentielle peut être freinée durant quelques années, mais aussi à plus long terme, comme l'illustre l'exemple du Japon depuis le début des années 1990. L'effet sur la croissance potentielle dépend de l'ampleur de la récession et de ses caractéristiques. À cet égard, la récession actuelle requiert une attention particulière : d'une part, il s'agit de la récession la plus sévère depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et, d'autre part, elle s'accompagne d'une crise financière susceptible d'affecter directement l'offre de l'économie. En outre, il convient de souligner que la croissance potentielle est également déterminée par des facteurs indépendants de la crise, tels que l'accroissement de la population active (offre de travail), laquelle devrait déjà en soi constituer un frein au cours des prochaines années, au vu du vieillissement démographique.

Les présentes projections tablent sur une hausse sensible du taux de chômage, qui atteindrait un niveau proche du pic observé au début des années 1980. Dans le passé, les fortes poussées du chômage, notamment durant les années 1970, étaient en grande partie de nature structurelle : ainsi, le taux de chômage n'a guère baissé, ou seulement de manière très progressive, au moment de la reprise de l'activité, et il a pesé sur la croissance potentielle. Bien que la montée actuelle du chômage soit plus limitée et que le risque de tels effets d'hystérésis puisse avoir diminué en Europe, en raison d'une croissance plus lente de la main-d'œuvre disponible et d'une politique plus active sur le marché du travail, la crise en cours constituera un test déterminant pour le fonctionnement du marché du travail. L'offre de travail sera sans doute moins en phase avec la demande, étant donné le recul assez marqué

de l'activité dans certaines branches, comme les services financiers ou certaines branches de l'industrie. Une telle situation pourrait renforcer le caractère structurel du chômage. À cet égard, il ressort d'un certain nombre d'études que la Belgique y est particulièrement sensible: le pourcentage de demandeurs d'emploi qui n'ont pas encore trouvé de travail convenable après un an est en effet nettement plus élevé en Belgique que dans la zone euro (Hobijn et Sahin, 2007)⁽¹⁾. La politique du marché du travail a un rôle essentiel à jouer en la matière, notamment en ce qui concerne les services de placement et la formation.

La récession actuelle semble également pouvoir affecter la croissance potentielle au travers d'un ralentissement des investissements et donc d'une hausse moins vive du stock de capital.

Le repli brutal et marqué de l'activité a poussé à la baisse le degré d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière, lequel est revenu à un minimum historique de 70,1 p.c. en avril 2009. Ce recul donne à penser que, même en cas de reprise significative de l'activité, les entreprises seront peu enclines à accroître leur stock de capital. Une telle évolution s'assimilerait en quelque sorte à une correction d'éventuels surinvestissements effectués dans le passé. La crise financière est susceptible de renforcer la pression baissière sur les investissements, par le biais de primes de risque accrues ou du resserrement par les institutions financières des autres conditions de crédit pesant sur le coût du capital. Les investissements existants seraient alors moins rapidement remplacés par de nouveaux ou encore une partie du stock de capital deviendrait obsolète et donc moins productive. Il s'agit là d'un scénario tout à fait plausible, notamment dans les branches d'activité où le degré d'utilisation des capacités de production s'est considérablement réduit.

De l'observation du passé, il ressort que l'incidence de la récession sur la productivité totale des facteurs (PTF) est incertaine. Ainsi, un processus d'allocation perturbé tant sur le marché du travail que sur celui du capital, dans une économie confrontée à des glissements structurels, d'une part, entre certaines branches d'activité ou, d'autre part, entre le secteur privé et le secteur public, exercerait une influence négative sur la productivité. En outre, étant donné les problèmes de liquidité et la hausse des taux d'endettement qu'elle entraîne, la récession pourrait freiner les investissements des entreprises en R&D et ceux des pouvoirs publics dans l'enseignement et l'infrastructure, ce phénomène pouvant à son tour être amplifié par des conditions de financement plus strictes. En revanche, l'exemple des trois pays nordiques montre une augmentation de la productivité après la crise financière survenue au début des années 1990 (Haugh et al., 2009)⁽²⁾. Cette hausse peut être amorcée par un processus de destruction créatrice, les entreprises les moins productives disparaissant du marché, ou par la mise en œuvre de nécessaires réformes structurelles, voie dans laquelle on est plus volontiers enclin à s'engager en temps de crise.

Les projections de croissance potentielle sont sujettes à une certaine marge d'incertitude. En effet, non seulement la croissance du PIB à un horizon de court terme n'est pas encore connue, mais la croissance potentielle qui n'est pas directement mesurable doit aussi être calculée au moyen de modèles statistiques. Dès lors, si l'on garde ces éléments à l'esprit et que l'on prend comme fil conducteur des épisodes marquants du passé, un scénario de retour à la croissance d'avant la crise est peu probable. Ainsi, les projections de la Banque, estimées à l'aide d'une fonction de production, font état d'une contraction de la croissance potentielle qui reviendrait de quelque 1,8 p.c. en 2008 à 1,1 p.c. en 2010. Ces pourcentages sont très proches de ceux publiés par le Bureau fédéral du plan et la CE, qui tablent sur un recul du PIB potentiel à respectivement 1,2 et 1 p.c. en 2010. Selon la CE, la croissance potentielle descendrait même à 0,7 p.c. dans la zone euro, essentiellement parce que le volume de travail et le stock de capital y seraient plus lourdement touchés qu'en Belgique. La croissance de la productivité s'y stabiliserait, comme en Belgique, aux alentours de 0,4 p.c. La productivité s'obtenant comme un résidu de l'estimation du modèle, son évolution doit toutefois être appréciée avec prudence.

(1) Hobijn, B. et A. Sahin (2007), *Job finding and separation rates in the OECD*, Federal Reserve Bank of New York Staff Paper, n° 298.

(2) Haugh, D., P. Ollivaud et D. Turner (2009), *The macroeconomic consequences of banking crises in OECD countries*, OCDE, Working Paper, n° 683.



Bien que ces estimations soient entachées d'incertitudes, elles sont essentielles pour les politiques macroéconomique et structurelle, la première ayant pour objectif de favoriser le retour à la croissance potentielle et la seconde de la consolider. L'estimation de la croissance potentielle influence par ailleurs aussi le calcul du solde structurel de financement du secteur des administrations publiques.

Les indications selon lesquelles la crise actuelle pourrait réduire durablement le potentiel de croissance de l'économie belge renforcent l'importance et l'urgence de mettre en place, comme le prévoit l'agenda de Lisbonne, des réformes structurelles axées sur un accroissement de la productivité et sur un fonctionnement efficace et flexible des marchés des produits et du travail, de façon à pouvoir faire face le plus sagement possible aux conséquences de la crise et à la restructuration en profondeur que subiront certaines branches d'activité et les marchés financiers. Les initiatives visant à accroître l'utilisation de la main-d'œuvre doivent également être poursuivies. En effet, une croissance durablement plus faible compromettrait la soutenabilité, déjà très affectée, des finances publiques et, de manière plus générale, serait annonciatrice à plus long terme d'une progression significativement revue à la baisse du niveau de bien-être.

CROISSANCE POTENTIELLE

	Belgique (BNB)			Zone euro (CE)		
	2006-2008	2009	2010	2006-2008	2009	2010
Croissance du PIB effectif ⁽¹⁾	2,2	-3,5	-0,2	2,1	-4,0	-0,1
Contribution à la croissance potentielle ⁽²⁾	1,6	1,3	1,1	1,5	0,7	0,7
Travail	0,4	0,0	0,0	0,2	-0,2	-0,1
Capital	0,9	1,0	0,7	0,8	0,5	0,4
PTF	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<i>p.m. Croissance potentielle</i>						
<i>Bureau fédéral du plan</i>	1,8	1,2	1,2			
<i>CE</i>	1,8	1,0	1,0			

Sources: CE, Bureau fédéral du plan, BNB.

(1) Pourcentages de variation annuels.

(2) En point de pourcentage.

2.2 Principales catégories de dépenses

Les principaux moteurs de la demande sont fortement affectés, de manière directe ou indirecte, par la récession de la demande mondiale et par les effets de la crise financière. Ainsi, la contribution de la demande intérieure hors stocks à la croissance du PIB reviendrait de 2 points de pourcentage en 2008 à -1,4 point en 2009. En outre, l'évolution des stocks et les exportations nettes pèseraient aussi sur la croissance, à concurrence de respectivement 1,1 et 1 point de pourcentage. En 2010, la contribution des exportations nettes reviendrait à -0,3 point de pourcentage et celle des autres composantes serait proche de zéro.

En Belgique, les producteurs, à l'instar de ceux des pays voisins, ont été frappés par le recul brutal et d'une ampleur sans précédent de la demande extérieure à la fin de 2008 et au début de 2009. Ce mouvement devrait se ralentir, si bien que les débouchés extérieurs renoueraient avec la croissance dans le courant de 2010, quoique à un rythme largement inférieur à celui observé avant la crise. Au total, le volume des exportations de biens et services de la Belgique baisserait de 16 p.c. en 2009 et de 2,3 p.c. en 2010. Parallèlement, celui des importations diminuerait dans des proportions comparables, soit de respectivement près de 15 et de 2 p.c. En effet, en l'absence d'un soutien de la demande intérieure, l'évolution des importations est largement déterminée par celle des biens

TABLEAU 4 PIB ET PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

(données en volume corrigées des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2006	2007	2008	2009 e	2010 e
Dépenses de consommation des particuliers	2,1	2,0	0,8	-0,9	0,2
Dépenses de consommation des administrations publiques	0,1	2,3	2,1	1,2	1,8
Formation brute de capital fixe	4,8	6,1	5,1	-5,2	-2,7
Logements	7,9	1,3	1,0	-3,4	-2,7
Administrations publiques	-10,6	3,4	1,5	6,2	2,1
Entreprises	5,6	8,5	7,1	-7,1	-3,3
<i>p.m. Total des dépenses intérieures finales⁽¹⁾</i>	<i>2,1</i>	<i>2,8</i>	<i>2,0</i>	<i>-1,4</i>	<i>0,0</i>
Variation des stocks ⁽¹⁾	0,9	0,1	0,0	-1,1	0,1
Exportations nettes de biens et services ⁽¹⁾	0,1	-0,3	-1,0	-1,0	-0,3
Exportations de biens et services	2,7	3,9	2,1	-16,0	-2,3
Importations de biens et services	2,7	4,4	3,3	-14,9	-2,0
PIB	3,0	2,6	1,0	-3,5	-0,2

Sources: ICN, BNB.

(1) Contribution à la variation du PIB.

exportés, en raison de la forte intégration internationale des chaînes de production.

La sensible dégradation de l'activité économique mondiale et des perspectives de demande explique pour l'essentiel le net recul des investissements des entreprises en 2009. Selon l'enquête trimestrielle auprès de l'industrie manufacturière, le degré d'utilisation des capacités de production s'est considérablement réduit, conduisant de nombreuses entreprises à reporter leurs dépenses d'investissement. Par ailleurs, les entreprises qui souhaitent tout de même investir font face à des développements défavorables quant au financement de leurs projets. Le repli de la demande a en effet aussi une incidence négative sur la capacité des entreprises à générer suffisamment de ressources financières. Ainsi, après six ans de croissance soutenue, l'excédent brut d'exploitation des sociétés a régressé de 0,7 p.c. en 2008 et se contracterait encore de 5,5 p.c. en 2009. Même si les entreprises pouvaient relever leur marge brute d'exploitation par unité vendue, en tirant profit de la baisse des prix à l'importation, une telle évolution ne permettrait pas, à elle seule, de compenser l'effet négatif de la chute d'environ 10 p.c. du volume des ventes. En outre, le financement externe a très nettement renchéri en 2008, et cette situation ne s'améliorerait que progressivement dans le courant de 2009. Certes, les banques répercutent largement les réductions des taux d'intérêt décidées par la BCE sur leurs clients, ce qui ramènerait les taux d'intérêt sur les crédits bancaires à leur bas niveau enregistré au cours de la période 2003-2005,

mais elles durcissent simultanément les autres conditions de crédit. Il ressort ainsi de l'enquête sur la distribution du crédit bancaire menée par l'Eurosystème que les banques réclament plus de garanties et accordent des montants de crédit plus faibles. Un tel durcissement découle du fait que les banques tiennent compte d'un risque accru de défaut de paiement dans le contexte de la crise économique actuelle. Par ailleurs, les banques ont aussi essayé de limiter leur octroi de crédits en réaction aux problèmes de bilan et de liquidité auxquels elles font elles-mêmes face. L'émission d'actions cotées et celle d'obligations d'entreprise demeurerait également nettement plus coûteuses en 2009 qu'avant l'émergence de la crise financière, bien qu'une légère amélioration soit attendue pour ces canaux de financement par rapport à la situation observée en 2008. Le coût global moyen pondéré du financement externe resterait dès lors relativement élevé en 2009. Tous ces facteurs négatifs disparaîtraient progressivement dans le courant de 2010. Ainsi, tant la demande extérieure que la demande intérieure se redresseraient petit à petit, l'excédent brut d'exploitation des entreprises augmenterait, et la disponibilité ainsi que le coût du financement externe se normaliseraient. Néanmoins, même si ces évolutions sont de nature à soutenir les investissements des entreprises à partir de la mi-2010, leur croissance annuelle resterait négative, à 3,3 p.c.

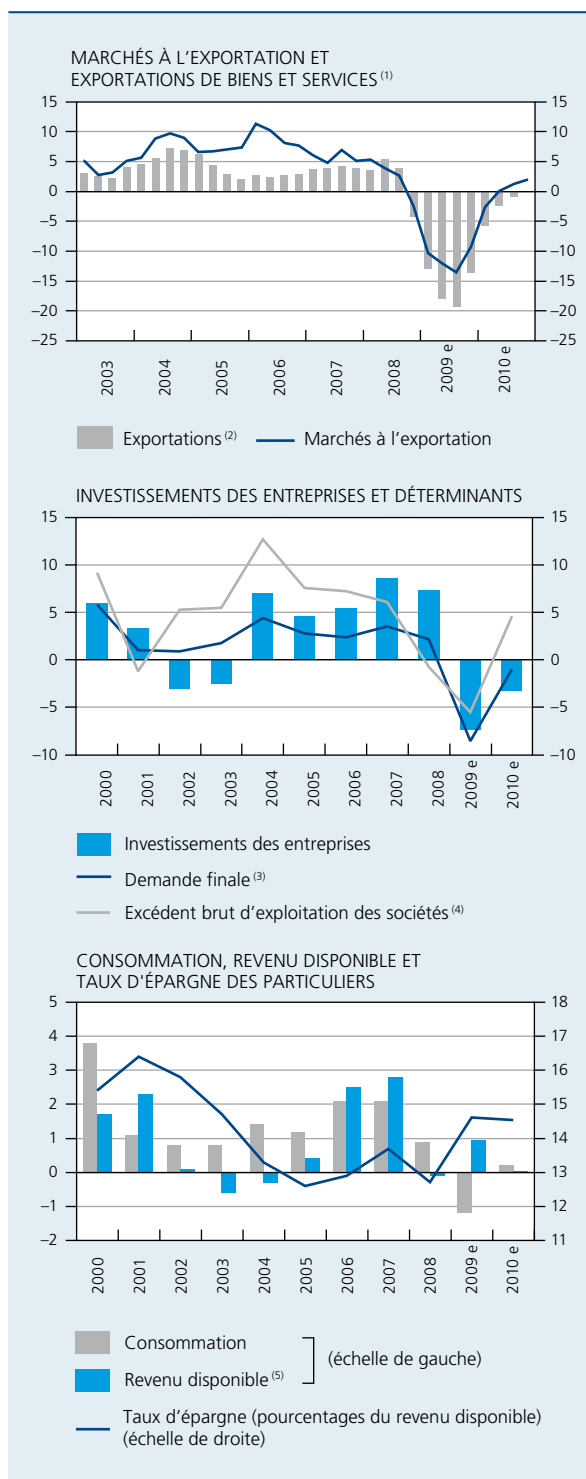
La contraction des investissements en logements est certes moins prononcée que celle des investissements des entreprises, mais leur profil d'évolution est largement

comparable. Nonobstant des taux d'intérêt hypothécaires plus bas – en raison des réductions de taux décidées par la BCE et des marges moins importantes prélevées par les banques –, les investissements en logements seraient cette année inférieurs de 3,4 p.c. à ceux réalisés en 2008. Ce recul est surtout imputable à l'augmentation limitée du revenu disponible nominal des particuliers, aux perspectives d'emploi défavorables et aux baisses de prix – certes réduites – attendues sur le marché secondaire du logement. En 2010, la stagnation du revenu disponible réel des particuliers et les taux d'intérêt hypothécaires plus élevés freineraient toujours les investissements en logements, si bien que ces derniers accuseraient une croissance négative de l'ordre de 2,7 p.c.

L'évolution des dépenses de consommation privée reflète aussi en partie la hausse limitée du pouvoir d'achat des particuliers. Au cours de la période 2008-2010, le revenu disponible réel des particuliers ne progresserait que de 0,3 p.c. en moyenne annuelle, contre une augmentation de 1,1 p.c. par an lors de la période 1995-2007. Cette hausse limitée résulte en outre largement du niveau exceptionnellement bas de l'inflation en 2009. En termes nominaux, le revenu primaire fléchirait de 1,7 p.c. en 2009, ses différentes composantes étant toutes affectées par la détérioration économique. Alors que le revenu mixte brut des indépendants subirait le contrecoup du reflux de l'activité, les revenus de la propriété s'éroderaient, principalement sous l'effet de la forte baisse des taux d'intérêt. Enfin, le recul des rémunérations des travailleurs découlerait de la nette diminution du nombre d'heures ouvrées en 2009, puisque les coûts salariaux horaires augmenteraient encore de 2,6 p.c. La baisse du revenu primaire serait cependant largement neutralisée par le fait que les particuliers paieraient moins d'impôts – grâce à une série d'allègements fiscaux décidés aux niveaux fédéral et régional – et percevraient plus d'allocations sociales, à la suite de la progression du nombre de chômeurs (temporaires). Ainsi, en laissant pleinement jouer les stabilisateurs automatiques, les pouvoirs publics amortissent l'incidence de la crise économique sur les particuliers. Combiné à une inflation totale qui serait largement inférieure à l'indexation des revenus – notamment celle des rémunérations et des prestations sociales –, le revenu disponible réel des particuliers croîtrait de 1 p.c. en 2009. Il ne progresserait toutefois plus en 2010. En particulier, la détérioration du marché du travail devrait continuer de peser sur les revenus salariaux en raison tant du recul du volume de travail que d'une hausse limitée des salaires horaires. Par ailleurs, les revenus de la propriété seraient soutenus par la hausse des taux d'intérêt, et les transferts nets courants aux autres secteurs poursuivraient leur repli.

GRAPHIQUE 4 PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

(données en volume non corrigées des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)



Sources : ICN, BCE, BNB.

(1) Données corrigées des variations saisonnières; pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

(2) Données corrigées des effets de calendrier.

(3) À l'exclusion de la variation des stocks.

(4) Données en valeur.

(5) Données déflatées au moyen du déflateur des dépenses de consommation finale des particuliers.

TABLEAU 5 REVENU DISPONIBLE BRUT DES PARTICULIERS, À PRIX COURANTS
 (pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2006	2007	2008 e	2009 e	2010 e
Revenu primaire brut	4,5	5,8	4,7	-1,7	0,5
dont:					
Salaires et traitements	4,8	5,8	5,0	-0,6	-0,4
Rémunérations par heure	3,1	3,6	3,7	2,6	0,6
Nombre d'heures ouvrées	1,6	2,1	1,2	-3,1	-1,0
Revenus non salariaux	3,8	5,8	4,0	-4,4	2,9
Transferts courants à d'autres secteurs ⁽¹⁾	0,8	6,6	7,0	-14,1	-3,9
dont:					
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	-0,1	3,9	7,4	-5,5	1,2
Revenu disponible brut	5,4	5,6	4,2	1,1	1,3
<i>p.m. En termes réels⁽²⁾</i>	2,5	2,8	-0,1	1,0	0,0
Dépenses de consommation	4,9	4,9	5,2	-1,1	1,5
Taux d'épargne ⁽³⁾	12,9	13,7	12,7	14,6	14,5

Sources: ICN, BNB.

(1) Il s'agit de montants nets, c'est-à-dire de la différence entre les transferts reçus d'autres secteurs et ceux versés à d'autres secteurs, à l'exclusion des transferts en nature.

(2) Données déflatées au moyen du déflateur des dépenses de consommation finale des particuliers.

(3) Épargne brute, en pourcentage du revenu disponible brut, ces deux agrégats s'entendant y compris la variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

De manière générale, les perspectives de revenus des ménages sont incertaines à moyen terme. Dans ce contexte, les consommateurs considéreraient l'accroissement de leur revenu disponible réel en 2009 comme une aubaine temporaire dont ils profiteraient pour épargner davantage. Cette hausse de la propension à épargner s'explique en outre par la chute du cours des actions depuis l'été 2007. Bien que les effets de richesse aient jusqu'à présent été relativement limités en Belgique, on peut s'attendre à ce que la diminution des actifs financiers nets des particuliers, résultant du plongeon d'environ 60 p.c. des cours boursiers entre octobre 2007 et mars 2009, pèsera encore lourdement sur la consommation en 2009. Les particuliers tenteront en effet de récupérer une partie des pertes subies en épargnant davantage et en consommant donc moins. Le taux d'épargne passerait dès lors de 12,7 p.c. du revenu disponible en 2008 à 14,6 p.c. en 2009 et à 14,5 p.c. en 2010.

La croissance des dépenses de consommation des administrations publiques ralentirait en termes réels pour s'établir à 1,2 p.c. en 2009, avant de s'accroître à nouveau en 2010 pour atteindre 1,8 p.c. La reprise prévue en 2010 est toutefois exclusivement attribuable à une évolution plus favorable des prix. En termes nominaux, la croissance de la consommation publique poursuivrait son ralentissement. De leur côté, les investissements

publics augmenteraient considérablement en 2009, de 6,2 p.c. en termes réels, avant de progresser encore de 2,1 p.c. en 2010. Ce mouvement s'inscrit parfaitement dans le cycle électoral des investissements publics.

3. Prix et coûts

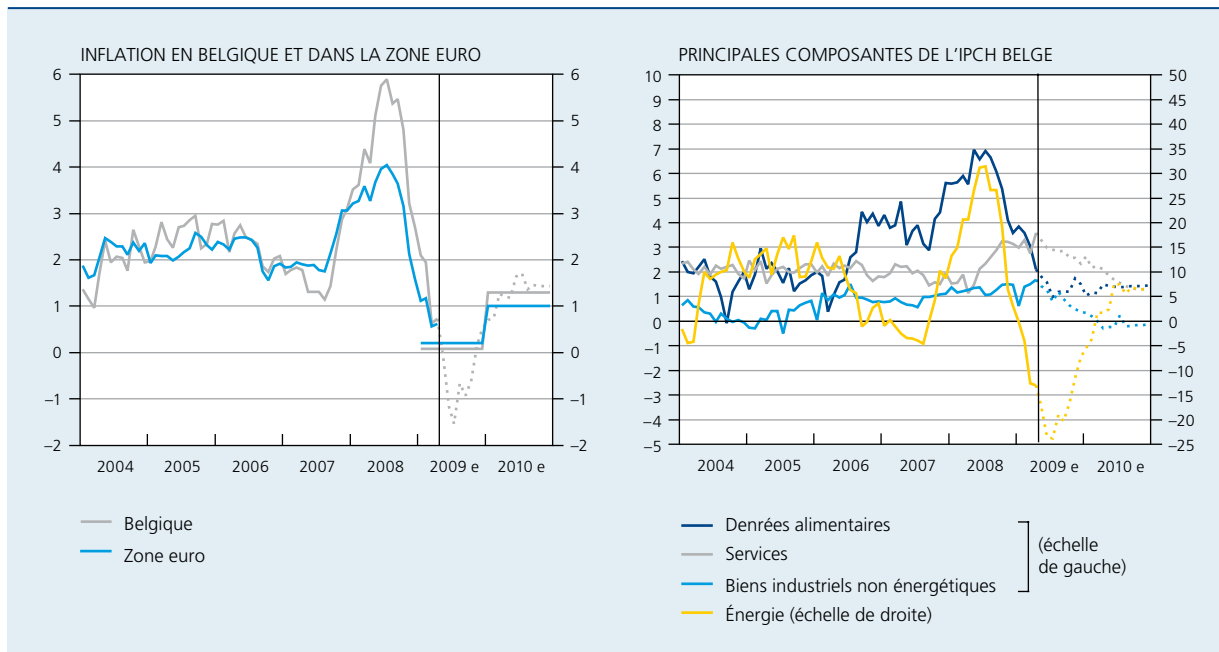
Après avoir atteint un pic de 5,9 p.c. en juillet 2008, l'inflation en Belgique a rapidement décéléré, pour revenir à 0,7 p.c. en avril 2009. Elle a ainsi quasiment rejoint le niveau observé pour l'ensemble de la zone euro, alors qu'elle lui était supérieure de 1,9 point de pourcentage à la mi-2008.⁽¹⁾

Le récent repli du rythme de hausse des prix à la consommation, comme d'ailleurs sa forte accélération les douze mois précédents, est largement dû aux composantes « énergie » et « produits alimentaires » de l'IPCH. Selon les projections, le recul de l'inflation devrait se poursuivre à court terme, de sorte que celle-ci serait temporairement négative. Cette situation, qui ne durerait que quelques mois, résulte principalement d'effets de base liés au niveau record des cotations des produits pétroliers relevé durant l'été 2008. Selon l'hypothèse retenue dans le cadre de cet exercice, le cours

(1) En mai, l'inflation s'établissait à -0,2 p.c. en Belgique.

GRAPHIQUE 5 INFLATION

(IPCH, pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)



Sources : CE, BNB.

du pétrole continuerait de s'inscrire progressivement en hausse par rapport au creux de 41,6 dollars le baril de *Brent* observé en décembre 2008, puisque celui-ci valait 55 dollars en mai 2009 et est censé atteindre 68 dollars à la fin de 2010, mais ces niveaux demeurent largement inférieurs au sommet, de plus de 140 dollars, enregistré en juillet 2008.

Avec l'estompement de ces effets de base, l'inflation redeviendrait positive à la fin de 2009; elle resterait toutefois limitée jusqu'à la fin de la période des projections. Au total, en moyenne annuelle, elle ressortirait à 0,1 p.c. en 2009 et à 1,3 p.c. en 2010, après s'être établie à 4,5 p.c. en 2008. Pour sa part, l'indice-santé, qui est utilisé comme référence pour l'indexation, notamment, des salaires et des prestations sociales, progresserait de 0,8 p.c. en 2009 et de 1,1 p.c. en 2010.

Le caractère limité de l'inflation prévue jusqu'à la fin de la période couverte par les projections se marque pareillement dans l'évolution attendue des prix de chacune des deux principales composantes de l'IPCH, à savoir les biens industriels non énergétiques et les services, même si l'inflation pour ces catégories de produits resterait initialement plus élevée en Belgique que dans l'ensemble de la zone euro. De manière générale, le ralentissement de la tendance sous-jacente de

l'inflation résulte de l'atténuation rapide des pressions inflationnistes en raison de la faiblesse généralisée de la demande. Cet effet s'exerce à la fois via les prix à l'importation, dès 2009, et via les coûts salariaux intérieurs, principalement en 2010. En particulier, le déflateur des importations diminuerait de 3,1 p.c. en 2009, avant d'augmenter de 1 p.c. en 2010, en raison principalement du renchérissement prévu des matières premières. De leur côté, les coûts salariaux par unité produite dans le secteur privé progresseraient encore à un rythme soutenu, de 2,9 p.c., en 2009, mais reculeraient de 0,1 p.c. en 2010.

Cette décélération marquée des coûts salariaux unitaires entre 2009 et 2010 tient en partie au profil conjoncturel de la productivité du travail. Si, comme cela avait déjà été le cas l'année précédente, la détérioration brutale de l'activité pèse sur la productivité en 2009, l'ajustement du volume de travail mobilisé par les entreprises devrait se matérialiser progressivement en 2010. À 0,5 p.c., la croissance de la productivité horaire resterait toutefois modérée, parallèlement à la reprise timide de la production.

Quant aux coûts salariaux horaires, leur hausse reviendrait de 2,3 p.c. en 2009 à 0,4 p.c. en 2010, contre une progression annuelle moyenne de 3,6 p.c. les deux années précédentes. L'évolution prévue pour les coûts salariaux

TABLEAU 6 INDICATEURS DE PRIX ET COÛTS

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2006	2007	2008	2009 e	2010 e
IPCH	2,3	1,8	4,5	0,1	1,3
Indice-santé	1,8	1,8	4,2	0,8	1,1
Tendance sous-jacente de l'inflation ⁽¹⁾	1,6	1,9	2,7	2,0	1,0
Coûts salariaux dans le secteur privé:					
Coûts salariaux par heure ouvrée	3,1	3,7	3,5	2,3	0,4
<i>p.m. Y compris les effets des réductions du précompte professionnel⁽²⁾</i>	2,8	3,4	3,2	2,0	0,0
Cotisations sociales patronales ⁽³⁾	-0,3	0,4	-0,2	0,2	0,1
Salaires bruts par heure ouvrée	3,4	3,4	3,7	2,1	0,3
dont: indexation	1,8	1,7	2,9	2,4	0,5
<i>p.m. Productivité du travail⁽⁴⁾</i>	1,6	0,6	-0,4	-0,5	0,5
Coûts salariaux par unité produite	1,5	3,1	3,9	2,9	-0,1

Sources: CE; SPF Emploi, travail et concertation sociale; ICN; BNB.

(1) Mesurée au moyen de l'IPCH hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

(2) Il s'agit des réductions du précompte professionnel qui sont accordées aux entreprises du secteur privé. Selon la méthodologie des comptes nationaux, celles-ci doivent être enregistrées comme un subsides et non comme une réduction directe de charges. Elles ne peuvent dès lors pas entrer en ligne de compte pour le calcul des coûts salariaux.

(3) Contribution à la variation des coûts salariaux consécutivement aux modifications des taux de cotisation implicites, points de pourcentage.

(4) Valeur ajoutée en volume par heure ouvrée par les travailleurs salariés et les indépendants.

dans le secteur privé repose, conformément aux dispositions de l'accord interprofessionnel pour la période 2009-2010 conclu en décembre 2008, sur la prise en compte de l'indexation et sur la possibilité d'octroyer, dans le cadre des négociations au niveau des comités paritaires sectoriels, des primes non récurrentes de 250 euros par travailleur en régime de croisière, dont 125 euros peuvent être octroyés en 2009. Le choix de permettre l'octroi d'une telle prime, dont le traitement fiscal sera par ailleurs avantageux, plutôt que de décider d'une norme indicative d'augmentation permanente, résulte de la nécessité de prendre en considération la forte détérioration de la position compétitive et du marché du travail dans les négociations salariales. Par ailleurs, cette dernière évolution risque, d'une part, d'accroître l'importance des primes de licenciement, et, d'autre part, de donner lieu à une diminution endogène des salaires individuels moyens, notamment par une réduction des bonus ou par le départ de personnel au salaire élevé. Afin de compenser une partie du handicap salarial, les réductions de précompte professionnel accordées aux entreprises ont été étendues. Même si elles contribuent à réduire le coût du travail, ces mesures sont – selon les conventions des comptes nationaux – considérées comme des subsides et non comme des réductions de charges; en ce sens, elles n'influencent pas le coût salarial tel qu'il est repris ici.

4. Finances publiques

4.1 Solde de financement

Selon des données provisoires publiées par l'ICN en mars 2009, les finances publiques de la Belgique ont enregistré un déficit de 1,2 p.c. du PIB en 2008. Ce déficit se creuserait pour atteindre 5,5 p.c. du PIB en 2009 et 6 p.c. en 2010.

La nette détérioration du déficit public et la révision à la hausse de celui-ci par rapport aux projections précédentes de la Banque sont liées à l'environnement macro-économique décrit ci-dessus, lequel fait désormais l'objet d'une évaluation beaucoup plus défavorable. Pour ne pas aggraver la détérioration de l'économie, le gouvernement fédéral a décidé de laisser les stabilisateurs automatiques réagir aux retombées de la crise. En d'autres termes, tant les effets négatifs de la récession sévère actuellement en cours sur les recettes publiques que ceux à la hausse sur les dépenses de chômage ne sont pas neutralisés.

En outre, le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux ont élaboré des plans de relance économique qui s'inscrivent dans celui élaboré au niveau européen, approuvé par le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008. Ceux-ci comprennent des mesures destinées, pour

TABEAU 7 COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾
(pourcentages du PIB)

	2006	2007	2008	2009 e	2010 e
Recettes	48,7	48,1	48,7	48,4	48,6
dont: recettes fiscales et parafiscales	43,8	43,3	43,7	43,0	43,0
Dépenses primaires	44,5	44,5	46,2	50,0	50,7
Solde primaire	4,2	3,6	2,5	-1,6	-2,1
Charges d'intérêts	3,9	3,8	3,7	3,9	3,9
Solde de financement	0,3	-0,2	-1,2	-5,5	-6,0
<i>p.m. Objectifs des programmes de stabilité</i>	<i>0,0</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>-3,4</i>	<i>-4,0</i>

Sources: ICN, SPF Finances, BNB.

(1) Selon la méthodologie utilisée dans le cadre de la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP).

l'essentiel, à contrecarrer le recul de la demande. En Belgique, l'ampleur des mesures de relance est relativement modeste. En effet, le niveau élevé de la pression fiscale et de la dette publique, de même qu'un déficit nettement en hausse concourent à limiter le champ des actions possibles. Les mesures visant à garantir le financement des entreprises et leurs investissements constituent également une des composantes des plans de relance.

Les charges d'intérêts de l'ensemble des administrations publiques augmenteraient légèrement en 2009, pour la première fois depuis 1990. Cette situation est exclusivement attribuable au gonflement important de la dette publique en 2008 et à la poursuite probable de sa progression au cours des deux prochaines années. Toutefois, l'effet induit par la hausse de la dette publique est quelque peu atténué par la diminution du taux implicite moyen qui lui est applicable, en conséquence principalement du niveau extrêmement bas des taux du marché à court terme.

S'agissant des facteurs non récurrents, le déficit budgétaire s'accroîtrait en 2009 en raison de l'incidence de deux décisions judiciaires invitant les administrations publiques belges à rembourser certains impôts. Conformément à la méthodologie SEC 95, ces remboursements, qui concernent l'impôt des sociétés et celui des personnes physiques et qui atteindraient quelque 0,5 p.c. du PIB, sont enregistrés comme un transfert en capital. De plus, les recettes publiques accuseraient une baisse unique en 2009 du fait de la réduction temporaire et limitée du taux de TVA pour les nouvelles constructions d'habitations telle qu'elle est consignée dans le plan de relance fédéral. Aucun facteur non récurrent important relatif à 2010 n'est repris dans les projections.

Il convient de souligner que les projections tiennent compte des seules mesures budgétaires déjà annoncées et suffisamment précisées. Elles n'intègrent pas l'effet des décisions qui pourraient encore être prises, à l'occasion notamment de l'établissement du budget de 2010. Le programme de stabilité d'avril 2009 suppose un retour à l'équilibre budgétaire en 2015. Les présentes projections montrent que la réalisation de cet objectif nécessitera un programme de consolidation important.

4.2 Recettes

Exprimées en pourcentage du PIB, les recettes publiques diminueraient de 0,3 p.c. du PIB en 2009 et progresseraient légèrement en 2010, de 0,2 p.c. du PIB.

Le recul des recettes prévu en 2009 est principalement imputable aux mesures structurelles, dont les retombées devraient se chiffrer à 0,4 p.c. du PIB. Ainsi, les prélèvements sur les revenus du travail seraient abaissés du fait de la généralisation en 2009, de la réduction forfaitaire du précompte professionnel consentie par la Région flamande à ses habitants, de l'augmentation, à compter du 1^{er} juillet 2008, de la quotité exonérée d'impôts pour les bas et moyens revenus, ainsi que du relèvement des pourcentages et du plafond de la déductibilité applicables lors du calcul des frais professionnels forfaitaires. De plus, l'impact de l'intervention majorée pour les investissements économiseurs d'énergie et celui du système du bonus logement devraient se répercuter pleinement en 2009 sur les enrôlements de l'impôt des personnes physiques. En revanche, les recettes provenant des accises sur les huiles

TABLEAU 8 MESURES STRUCTURELLES EN MATIÈRE DE RECETTES PUBLIQUES
 (millions d'euros, sauf mention contraire; variations par rapport à l'année précédente)

	2009 e	2010 e
Impôts	-1.236	-116
dont:		
Réduction d'impôts consentie par la Région flamande	-553	0
Relèvement de la quotité exonérée d'impôts pour les travailleurs actifs	-150	75
Intervention majorée pour les investissements économiseurs d'énergie	-273	0
Introduction du bonus logement	-154	0
Avantages salariaux fiscalement intéressants	-113	-113
Relèvements des accises sur l'essence et le diesel	82	0
Autres	-75	-78
Cotisations de sécurité sociale	-170	-100
Total	-1.406	-216
<i>p.m. Pourcentages du PIB</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>

Sources: Documents budgétaires, ONSS, SPF Finances.

minérales progresseraient à la suite de la réintroduction du système de cliquet sur le diesel et l'essence.

L'incidence des plans de relance économique sur les recettes est globalement assez modeste. Le manque à gagner pour les administrations publiques résulte, d'une part, de l'octroi d'augmentations salariales fiscalement intéressantes, pour un montant maximal de 250 euros par personne sur l'ensemble de 2009 et de 2010, dont au maximum 125 euros la première année, consigné dans l'accord interprofessionnel et, d'autre part, pendant toute l'année 2009, d'une réduction temporaire du taux de TVA de 21 à 6 p.c. pour les nouvelles constructions d'habitations s'appliquant sur la première tranche de 50.000 euros.

Le gouvernement fédéral a également pris une série de mesures visant à améliorer la position de liquidité des entreprises et des indépendants. Ainsi, les employeurs disposent d'un délai de trois mois supplémentaires pour le paiement du précompte professionnel échéant en principe aux mois de mars à août 2009. De plus, en 2009, les entreprises et les indépendants rencontrant des problèmes de liquidité pourront plus aisément bénéficier d'un délai pour le paiement des cotisations sociales et de la TVA. Le système par lequel les restitutions de TVA sont effectuées sur une base mensuelle par les administrations publiques a aussi été élargi. Étant donné que ces mesures donnent simplement lieu à un report de la perception

ou du paiement, elles n'exercent pas d'effet direct sur le solde de financement des administrations publiques.

4.3 Dépenses primaires

Les dépenses primaires, qui, en proportion du PIB, avaient déjà largement augmenté en 2008, atteignant 46,2 p.c., devraient gonfler très nettement en 2009 et en 2010, pour s'élever à respectivement 50 et 50,7 p.c. Ce bond s'explique, d'une part, par la diminution du niveau du PIB nominal par rapport à 2008 et, d'autre part, par la croissance soutenue des dépenses primaires.

Cette croissance tient en partie à des facteurs non récurrents ou conjoncturels, liés entre autres aux effets de la crise et aux objectifs de relance de l'économie. Ainsi, les dépenses de chômage agissent comme un stabilisateur automatique. Leur composante cyclique aura un impact sur la progression des dépenses primaires réelles de 0,2 point de pourcentage en 2009 et de 0,5 point en 2010. D'autres facteurs, tels que le régime temporaire de suspension de l'exécution du contrat de travail permettant aux employés de bénéficier d'une allocation, sont limités dans le temps. Par ailleurs, l'effet décalé de l'inflation – soit l'effet en année pleine que les indexations des salaires et des prestations sociales de 2008 exercent sur les dépenses de 2009 – pousserait également à la hausse l'évolution des dépenses réelles.

Déflatées par l'IPCH et corrigées de l'influence de la conjoncture, des facteurs non récurrents et des effets de l'indexation, les dépenses primaires enregistreraient une progression de 2,8 p.c. en 2009 et de 2,4 p.c. en 2010, soit des taux comparables à la moyenne des dix dernières années mais nettement supérieurs à la croissance tendancielle du PIB.

L'augmentation des dépenses – corrigées de ces différents facteurs – prévue pour 2009 résulte de dynamiques divergentes au sein des sous-secteurs qui composent les administrations publiques. Au niveau du pouvoir fédéral, elle serait nettement moins élevée qu'au cours des dernières années. Une nouvelle vague de mesures en faveur de l'emploi, telles que la réduction généralisée du précompte professionnel, comptabilisée comme un subside conformément au SEC 95, influencerait davantage qu'en 2008 la hausse des dépenses primaires. Toutefois, cet effet serait plus que compensé par la baisse de la croissance des achats de biens et services. Dans le même temps, l'expansion déjà soutenue des dépenses de sécurité sociale s'accéléierait encore, en raison de l'évolution attendue des dépenses réalisées dans le cadre du système des chèques-services, ainsi que des dépenses de soins de santé, de pensions et d'allocations de chômage. Ces deux dernières catégories de dépenses devraient notamment être influencées par un ensemble de mesures d'ajustement au bien-être. S'agissant des communautés et régions, ainsi que des pouvoirs locaux, les dépenses progresseraient, par contre, à un rythme assez modéré.

Dans la mesure où il n'y a pour l'heure pas de budget disponible, il est malaisé d'estimer le rythme de hausse des dépenses primaires en 2010. Toutefois, les projections intègrent d'ores et déjà un ensemble de mesures de relèvement d'allocations, sociales qui alourdiront les dépenses de sécurité sociale, quoique dans une moindre proportion qu'en 2009. La croissance des dépenses du pouvoir fédéral serait particulièrement vigoureuse, en raison notamment de l'arrivée à maturité des mesures décidées jusqu'ici en matière de réduction du précompte professionnel. En ce qui concerne les communautés et régions, ces projections se basent largement sur les évolutions observées dans le passé, corrigées pour tenir compte de l'influence du cycle électoral de ce niveau de pouvoir sur les investissements, lesquels devraient s'inscrire en recul. Les dépenses des pouvoirs locaux devraient renouer avec une croissance proche de leur rythme tendanciel, sous l'effet d'une reprise relativement vive des investissements.

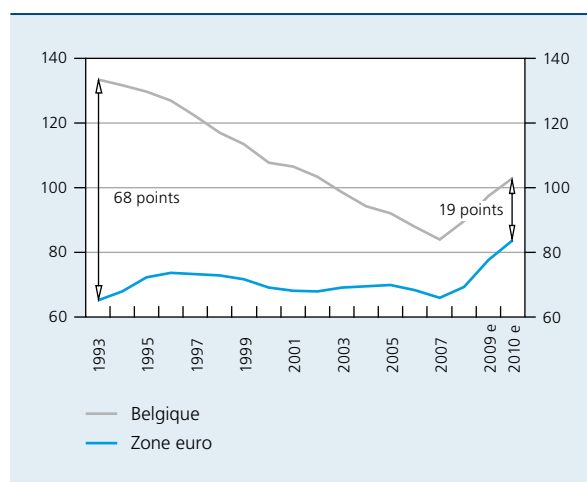
4.4 Endettement

Entre 1993 – année où la dette publique avait atteint son niveau le plus élevé, à 133,5 p.c. du PIB – et 2007, le taux d'endettement de l'ensemble des administrations publiques a reculé de manière ininterrompue à un rythme annuel moyen de 3,5 points de pourcentage, principalement sous l'impulsion de facteurs endogènes comme le surplus primaire, la réduction du taux d'intérêt implicite sur la dette publique et le rythme de croissance de l'économie. À la fin de 2007, il représentait encore 84 p.c. du PIB. L'écart entre le taux d'endettement de la Belgique et celui de la zone euro est ainsi revenu de 68 points de pourcentage en 1993 à 18 points en 2007.

Depuis lors, la tendance s'est inversée, la dette publique étant repartie à la hausse. En 2008, celle-ci a augmenté de 5,7 points de pourcentage, en raison de facteurs exogènes. Parmi ces facteurs, figurent, pour l'essentiel, les injections de capitaux et les crédits octroyés aux institutions financières dans le contexte de la crise qui a secoué le secteur. La Belgique ayant été touchée par la crise financière plus lourdement et plus tôt que la zone euro considérée dans son ensemble, le rebond du taux d'endettement public y a été plus marqué.

En 2009 et en 2010, la dette de l'ensemble des administrations publiques devrait de nouveau s'inscrire en forte hausse, fût-ce à un rythme légèrement inférieur à celui de la moyenne de la zone euro. Cette augmentation découlerait avant tout de variations endogènes, dues aux déficits budgétaires attendus et, spécialement en 2009,

GRAPHIQUE 6 DETTE BRUTE CONSOLIDÉE
(pourcentages du PIB)



Sources : CE, ICN, BNB.

au recul du PIB. À la fin de 2009, le taux d'endettement atteindrait 97,4 p.c. du PIB. En 2010, il enregistre une nouvelle progression, pour s'établir à 103 p.c. du PIB.

5. Appréciation des facteurs de risque

À tous les égards, l'économie mondiale, mais aussi l'économie de la zone euro et celle de la Belgique, traversent une période particulièrement incertaine. Les agents économiques ainsi que les autorités publiques et monétaires sont confrontés à une situation inédite, où les effets de leurs actions sont difficilement prévisibles. Pour eux comme pour les prévisionnistes, il s'agit principalement de suivre les évolutions au jour le jour et d'adapter leur évaluation en conséquence.

En dépit de la lourde incertitude propre à la situation économique actuelle, les résultats de la Banque sont proches des prévisions récentes des autres institutions, à la fois en termes d'évolution de l'activité et d'inflation. Toutefois, il importe d'être attentif aux facteurs de risque qui pourraient affecter ces projections.

Ainsi, le risque de propagation des tensions financières à la sphère réelle de l'économie évoqué dans la précédente publication des projections s'est matérialisé de manière dramatique au cours des six derniers mois, avec une rapidité et une brutalité totalement inattendues. On voudrait croire que le pire, en termes de rythme du recul de la demande, est passé, un espoir fondé notamment sur la

stabilisation de certains indicateurs qui ont habituellement un caractère précurseur. Il convient toutefois de vérifier si ce caractère se vérifiera aussi dans le contexte actuel, ou si ces signes positifs seront cette fois battus en brèche. En effet, par son ampleur et son synchronisme dans les principales économies, la récession entraînera un effet durable d'ajustement de l'emploi et des investissements, qui pèsera sur la reprise de la demande intérieure. Par ailleurs, la position des institutions financières est, de manière générale, toujours tendue et aux effets directs de la crise financière s'ajoutent désormais ceux de la détérioration de la conjoncture, comme l'illustre l'accroissement du nombre de faillites. Ces facteurs ont été intégrés aux projections, mais il est particulièrement malaisé de quantifier l'importance et la durée de leurs effets.

Conformément à ce qui a été observé dans le passé, au-delà de l'effet temporaire résultant de l'évolution récente du prix des produits pétroliers, les projections de la Banque pour la Belgique comme celles de l'Eurosystème pour la zone euro montrent une certaine persistance de l'inflation et de la croissance des salaires. La faiblesse généralisée de la demande ne se traduirait donc pas par une déflation. Ce résultat repose notamment sur l'effet favorable attendu des diminutions des taux directeurs et de l'extension des octrois de liquidités pour éviter un décrochage des anticipations d'inflation vers un niveau trop faible.

L'ampleur de la récession soulève aussi des questions quant aux perspectives à long terme. Ainsi, les actions décidées par les autorités monétaires et les pouvoirs publics sont à

TABLEAU 9 COMPARAISON DES PRÉVISIONS POUR LA BELGIQUE
 (pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	PIB en volume		Inflation ⁽¹⁾		Solde budgétaire ⁽²⁾		Date de publication
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	
BNB – Printemps 2009	-3,5	-0,2	0,1	1,3	-5,5	-6,0	juin 2009
<i>p.m. Février 2009</i>	-1,9	-	0,5	-	-3,3	-	<i>février 2009</i>
Bureau fédéral du plan (BFP)	-3,8	-0,0	0,5	1,7	-4,3	-5,6	mai 2009
FMI	-3,8	0,3	0,5	1,0	-4,7	-5,6	avril 2009
CE	-3,5	-0,2	0,3	1,2	-4,5	-6,1	mai 2009
Belgian Prime News	-2,4	0,8	0,7	1,4	-3,3	-3,9	mars 2009
Consensus Economics	-3,0	0,1	0,6	1,4	-	-	mai 2009
Economist's Poll	-3,0	0,2	0,6	1,4	-	-	mai 2009
<i>p.m. Réalisations 2008</i>		1,0		4,5		-1,2	

(1) IPCH, sauf BFP: déflateur de la consommation finale des particuliers.

(2) Pourcentages du PIB.

ce stade indispensables pour rétablir le système financier et amortir le recul de l'activité, mais elles devront être réévaluées lorsque la situation économique se consolidera, afin de ne pas donner lieu à des évolutions indésirables en matière d'inflation et de conserver par ailleurs la maîtrise des finances publiques. En outre, les effets potentiellement négatifs de la récession sur la croissance à long terme devront autant que possible être limités par des mesures visant à restaurer la productivité et à éviter qu'une partie de la population ne soit évincée de manière permanente du marché du travail.

Annexe

PROJECTIONS POUR L'ÉCONOMIE BELGE: SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2006	2007	2008	2009 e	2010 e
Croissance (données corrigées des effets de calendrier)					
PIB en volume	3,0	2,6	1,0	-3,5	-0,2
Contributions à la croissance:					
Dépenses intérieures, hors variation des stocks	2,1	2,8	2,0	-1,4	0,0
Exportations nettes de biens et services	0,1	-0,3	-1,0	-1,0	-0,3
Variation des stocks	0,9	0,1	0,0	-1,1	0,1
Prix et coûts					
Indice des prix à la consommation harmonisé	2,3	1,8	4,5	0,1	1,3
Indice-santé	1,8	1,8	4,2	0,8	1,1
Déflateur du PIB	2,3	2,4	1,7	1,1	1,1
Termes de l'échange	-0,7	0,5	-2,8	1,0	0,1
Coûts salariaux par unité produite dans le secteur privé	1,5	3,1	3,9	2,9	-0,1
Coûts salariaux horaires dans le secteur privé	3,1	3,7	3,5	2,3	0,4
Productivité horaire dans le secteur privé	1,6	0,6	-0,4	-0,5	0,5
Marché du travail					
Emploi intérieur (variation annuelle moyenne, en milliers de personnes)	58,1	77,4	71,2	-36,5	-79,6
Volume total de travail ⁽¹⁾	1,5	2,0	1,2	-3,0	-0,8
Taux de chômage harmonisé ⁽²⁾ (p.c. de la population active) ...	8,3	7,5	7,0	7,7	9,2
Revenus					
Revenu disponible réel des particuliers	2,5	2,8	-0,1	1,0	0,0
Taux d'épargne des particuliers (p.c. du revenu disponible) ...	12,9	13,7	12,7	14,6	14,5
Finances publiques⁽³⁾					
Solde de financement (p.c. du PIB)	0,3	-0,2	-1,2	-5,5	-6,0
Solde primaire (p.c. du PIB)	4,2	3,6	2,5	-1,6	-2,1
Dette publique (p.c. du PIB)	87,9	84,0	89,7	97,4	103,0
Compte courant (selon la balance des paiements, p.c. du PIB)	2,0	1,7	-2,5	-2,4	-2,5

Sources: CE, DGSIE, ICN, BNB.

(1) Nombre total d'heures ouvrées dans l'économie.

(2) Série ajustée (Eurostat).

(3) Selon la méthodologie utilisée dans le cadre de la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP).

Le nouveau baromètre de conjoncture de la Banque nationale de Belgique

I. De Greef
C. Van Nieuwenhuyze*

Introduction

L'indicateur de conjoncture constitue l'une des informations les plus précieuses publiées mois après mois par la Banque nationale de Belgique. Il doit sa notoriété à la fiabilité avec laquelle il reflète depuis plusieurs décennies les mouvements cycliques de l'activité économique en Belgique. Cette notoriété dépasse même largement les frontières, dans la mesure où il est considéré comme un indicateur avancé et représentatif de la croissance économique dans la zone euro. Chaque mois, bon nombre d'analystes attendent avec intérêt la publication du baromètre de conjoncture belge, lequel est d'ailleurs l'un des premiers indicateurs d'activité à être publiés dans la zone euro.

L'indicateur est établi à partir des réponses à l'enquête de conjoncture menée mensuellement par la Banque auprès des entreprises en Belgique. Même si l'enquête a été lancée en 1954, il a fallu attendre 1972 avant que, pour les besoins de l'analyse économique, ses résultats ne soient publiés sous la forme d'un indicateur synthétique de conjoncture. Cette méthodologie a été revue en 1983 et en 1990⁽¹⁾. Il convient de l'actualiser périodiquement, pour préserver la qualité de l'indicateur. Ainsi, la nature changeante de l'environnement économique ou certaines imperfections mises en lumière par l'usage peuvent rendre nécessaire une telle actualisation. La Banque a dès lors estimé qu'il était souhaitable de revoir la méthodologie de 1990, laquelle s'est avérée extrêmement robuste.

Le présent article décrit la nouvelle méthode de calcul de l'indicateur de conjoncture, qui est entrée en vigueur en avril 2009. Cette révision s'est progressivement imposée en raison de l'extension, en 1994, de l'enquête à la branche des services aux entreprises, dont les résultats n'étaient jusqu'ici pas repris dans l'indicateur de conjoncture. En outre, dans un passé récent, ce dernier a affiché quelques mouvements erratiques à court terme. Les adaptations apportées à la méthodologie de 1990 ont été limitées et ne concernent que le calcul des courbes synthétiques, en modifiant la sélection des questions reprises dans les courbes synthétiques par branche d'activité et en intégrant la courbe des services dans l'indicateur global. L'objectif de ces changements était de renforcer la corrélation de l'indicateur avec la croissance du produit intérieur brut (PIB), de réduire sa volatilité erratique à court terme et de préserver son caractère avancé. Le nouvel indicateur répond ainsi aux exigences des divers utilisateurs, et le retard dans la publication de l'indicateur synthétique global lissé a pu être ramené de quatre à deux mois, sans perte de qualité.

Avant d'aborder la réforme de l'indicateur, l'article en brosse le cadre général et, plus largement, celui des enquêtes de conjoncture. Ainsi, le premier chapitre décrit l'historique, la méthodologie générale et le champ d'application des enquêtes. L'expérience acquise au fil de leur utilisation permet de déterminer une série de critères de qualité auxquels un bon indicateur de conjoncture doit satisfaire. Ces critères ont sous-tendu la présente révision méthodologique, laquelle est détaillée dans le deuxième chapitre. Le dernier chapitre de l'article compare l'évolution du nouvel indicateur de conjoncture à celle de l'ancien. Les informations conjoncturelles prises en compte dans cet article courent jusqu'en mars 2009.

* Les auteurs remercient Pierre Crevits, Luc Dresse et Jean-Paul Vonck pour leur précieuse contribution.

(1) La méthodologie d'origine et les révisions successives ont fait l'objet d'une publication dans le Bulletin de la Banque nationale de Belgique en octobre 1972, septembre 1983 et août-septembre 1990.

1. Cadre général

1.1 Historique des enquêtes de conjoncture et métadonnées

HISTORIQUE

Après l'introduction des enquêtes de conjoncture dans les années 1930 aux États-Unis et en 1949 en Allemagne de l'Ouest, la Belgique a été, en 1954, l'un des premiers pays à en mener auprès des entreprises.

Diverses fédérations professionnelles, représentées par la fédération des entreprises de Belgique (FEB), avaient demandé à la Banque d'organiser de telles enquêtes, de façon à pouvoir disposer à temps d'informations sur la situation économique, en plus de celles basées sur des données quantitatives. L'organisation pratique s'est faite en collaboration étroite avec les différentes fédérations professionnelles. Grâce à leur connaissance des domaines d'activité et à leurs contacts intensifs avec les chefs d'entreprise, ces fédérations ont été d'une aide précieuse pour le choix des branches d'activité et l'élaboration d'un échantillon représentatif d'entreprises.

À partir de 1970, le nombre de participants a constamment augmenté et les enquêtes de conjoncture ont été étendues à pratiquement toutes les sous-branches d'activité de l'industrie manufacturière, du commerce et de la construction. En 1994, les enquêtes ont également été

élargies au secteur des services, au sein duquel, en 2004, une enquête a été lancée dans l'Horeca et le tourisme.

Bien que les enquêtes aient été lancées en 1954, il a fallu attendre 1972 avant que leurs résultats ne soient synthétisés, à des fins d'analyse économique, en un indicateur global de conjoncture. La méthodologie employée pour le calcul de cet indicateur conjoncturel a été revue en 1983 et en 1990. À partir de 1962, les enquêtes ont été harmonisées par l'Union européenne (UE). Cette harmonisation concerne le type de questions⁽¹⁾, les possibilités de réponse et la transformation des réponses qualitatives en un solde par question, mais pas la méthodologie sous-jacente à l'élaboration des indicateurs de confiance. La Commission européenne (CE) calcule toutefois, pour son propre compte, des indicateurs de confiance harmonisés pour les différents pays, sur la base des données des enquêtes menées au niveau national (CE, 2007)⁽²⁾.

Depuis la publication, en 1999, d'un article⁽³⁾ dans *The Wall Street Journal* soulignant qu'il constitue un bon indicateur de la croissance économique dans la zone euro, l'indicateur de la Banque est apprécié à l'échelle internationale, et sa notoriété dépasse celle à laquelle on pourrait s'attendre vu la taille de l'économie belge. Il fait

(1) Les États membres sont toutefois libres d'ajouter des questions à l'enquête.

(2) Ces indicateurs sont censés permettre une comparaison internationale. Ils sont calculés par les services de la Commission européenne (DG-ECFIN) et sont mis à disposition sur leur site internet à la fin du mois, soit environ 5 à 10 jours après la publication par les institutions nationales de leurs propres indicateurs de confiance.

(3) *The Wall Street Journal* (1999), « Euroland discovers a surprise indicator: Belgian confidence ».

TABLEAU 1 MÉTADONNÉES DE L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE (2006)

	Industrie manufacturière	Commerce	Construction	Services aux entreprises
Année de lancement	1954	1954	1956	1994
Population ⁽¹⁾	22.936	33.100	29.831	27.888
Échantillon ⁽²⁾	1.950	1.300	1.050	1.100
Taux de couverture de l'échantillon (p.c.) ⁽³⁾	33	23	22	28
Taux de réponse (p.c.)	96	94	96	90
Nombre de questions ⁽⁴⁾	13	10	13	12
Nombre de sous-branches d'activité ⁽⁵⁾	60	15	8	5

Source : BNB.

(1) Nombre d'entreprises ayant déposé des comptes annuels selon la Centrale des bilans.

(2) Nombre d'entreprises participant à l'enquête mensuelle de conjoncture.

(3) En pourcentage du chiffre d'affaires (industrie manufacturière, commerce) ou de l'emploi (construction, services aux entreprises) du secteur.

(4) Nombre total de questions de l'enquête mensuelle.

(5) Nombre de sous-branches d'activité pour lesquelles une courbe synthétique est calculée.

aussi régulièrement partie des informations économiques analysées par le Conseil des gouverneurs de la BCE lors de ses délibérations sur la politique monétaire de la zone euro. En outre, il est fréquemment utilisé par les instances économiques de l'Union européenne.

MÉTADONNÉES

La qualité de l'enquête de conjoncture de la Banque tient à la représentativité de l'échantillon de participants. Grâce à l'étroite collaboration avec les diverses fédérations professionnelles, l'enquête compte actuellement un peu plus de 5.000 participants, représentant de 22 à 33 p.c. du chiffre d'affaires total ou de l'emploi dans leur secteur, un taux qui, selon les normes internationales, peut être considéré comme très correct.

En outre, l'enquête de la Banque est très détaillée, en termes de questions posées, mais surtout du point de vue des branches d'activité interrogées. Ainsi, des indicateurs récapitulatifs – appelés courbes synthétiques – sont établis non seulement pour les quatre principales branches d'activité mais aussi pour 88 sous-branches. L'enquête peut compter, chaque mois, sur un fort taux de réponse, supérieur à 90 p.c., soutenu par l'envoi aux participants de résultats détaillés pour la branche dans laquelle ils sont actifs, une information qui leur est précieuse. La formulation simple des questions, adaptée aux activités des entreprises, et un format de réponse de type qualitatif, n'exigeant aucun travail de recherche contraignant, contribuent également à ce taux de réponse élevé.

1.2 Objectif et méthodologie

1.2.1 Objectif: un miroir de la conjoncture

Les enquêtes de conjoncture ont pour objectif de collecter des informations de nature qualitative permettant de donner une image du cycle conjoncturel.

Si on s'appuie sur les définitions de Burns et Mitchell (1946): «*Business cycles are a type of fluctuation found in the aggregate economic activity of nations that organize their work mainly in business enterprises: a cycle consists of expansions occurring at about the same time in many economic activities, followed by similarly general recessions, contractions, and revivals which merge into the expansion phase of the next cycle; this sequence of changes is recurrent but not periodic*», les cycles conjoncturels peuvent être décrits comme des fluctuations récurrentes, plus ou moins régulières, affectant les variables macroéconomiques. Cette définition est toutefois sujette à interprétation.

Ainsi, le terme «*many economic activities*» est volontairement maintenu vague afin de mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un mouvement commun à un grand nombre de variables (production, emploi, consommation, prix, taux d'intérêt, etc.). En pratique, le cycle conjoncturel se mesure à l'aide d'un nombre limité de variables ou d'une variable de référence sélectionnée avec soin, telle que le produit intérieur brut, qui fournit une synthèse exhaustive et fiable des fluctuations économiques.

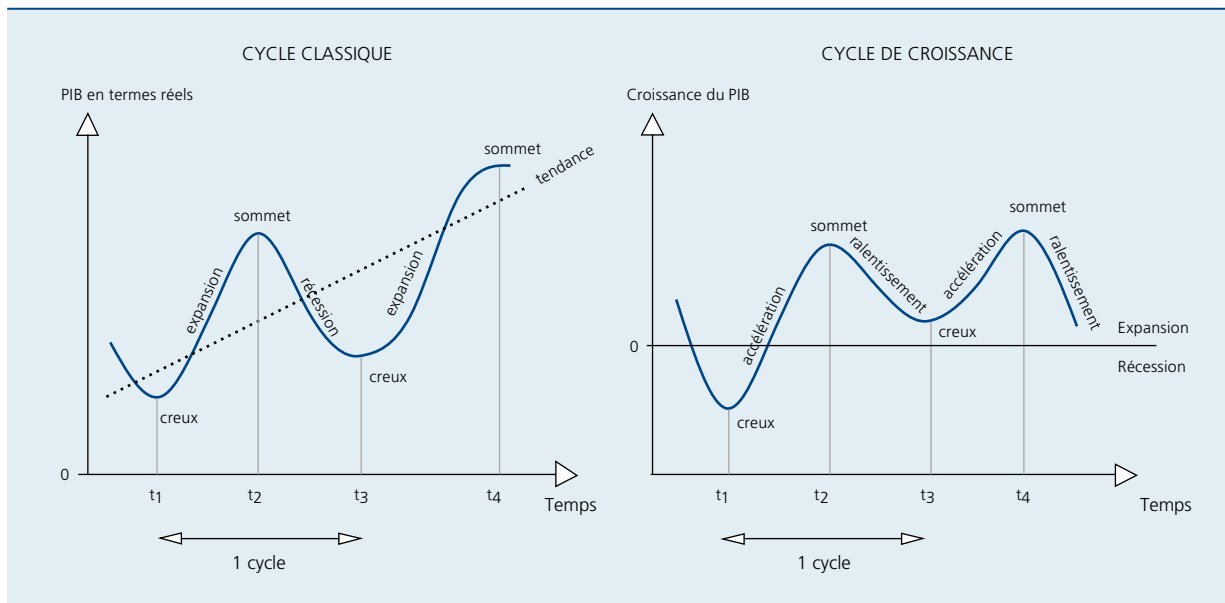
La distinction entre les cycles classiques et les cycles de croissance est en outre importante. À l'origine, la définition de Burns et Mitchell avait trait aux variations du niveau de l'activité économique (cycles classiques). Une telle interprétation est aujourd'hui encore utilisée par le National Bureau of Economic Research (NBER) aux États-Unis. Étant donné que, dans l'histoire de l'après-guerre, des baisses absolues du niveau de production sont devenues plus rares, l'accent a plutôt été mis sur les cycles de croissance. Ces derniers se manifestent sous la forme d'oscillations de l'activité économique autour d'une tendance. Pour extraire la tendance d'une série, il peut être fait appel à des techniques de décomposition entre tendance et cycle, qui ne sont toutefois pas dénuées d'inconvénients. Dans la pratique, on se limite dès lors souvent à l'analyse des variations du taux de croissance de l'activité économique (également appelé cycle de croissance ou cycle du taux de croissance)⁽¹⁾.

Un troisième point de discussion est la durée d'un cycle. Bien que celle-ci ne soit en aucune manière fixée et qu'elle diffère selon les épisodes, la durée des cycles de croissance est supposée se situer entre 1,5 et 8 années⁽²⁾, toutes les autres évolutions devant par conséquent être considérées comme des évolutions à court terme (variations saisonnières et facteurs irréguliers) ou à long terme. Néanmoins, compte tenu de la complexité de la mise en œuvre des méthodes permettant de séparer ces différentes sources de variations, le cycle conjoncturel est souvent rendu dans la pratique par la croissance à un an d'écart du PIB, dans laquelle les fluctuations saisonnières sont en grande partie éliminées et où la composante accidentelle est contenue, son évolution étant donc déterminée dans une large mesure par les variations conjoncturelles.

(1) Mintz (1969) a comparé le taux de croissance de nombreuses séries économiques et l'écart de celles-ci par rapport à leur tendance et a conclu que les cycles obtenus ne différaient pas fondamentalement les uns des autres. Pour cette raison, et comme le recours à un taux de croissance peut être vu comme une forme simple d'élimination de la tendance, les deux méthodes sont appelées cycles de croissance.

(2) Cf., par exemple, Baxter et King (1999), King et Plosser (1994), Stock et Watson (1998) et Christiano et Fitzgerald (2003). Il est important de souligner à cet égard que Burns et Mitchell mentionnaient déjà une durée minimum (16-22 mois) et maximum (100-106 mois) tout en signalant que cette durée pouvait varier au fil du temps. Au demeurant, la conclusion de Burns et Mitchell valait pour la durée des cycles classiques, qui sont généralement plus longs et se présentent de manière moins symétrique.

GRAPHIQUE 1 REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU CYCLE CONJONCTUREL



Source : BNB.

De même qu'il n'existe pas de consensus absolu sur la notion de cycle conjoncturel, il n'existe pas davantage, étant donné la spécificité de chaque cycle conjoncturel, de théorie explicative complète, le cycle conjoncturel demeurant avant tout une donnée empirique (« *measurement without theory* », Koopmans, 1947).

Des facteurs *exogènes*, tels que guerres, phénomènes climatiques, facteurs politiques, prix du pétrole, peuvent faire office d'explications théoriques. Nombre de théories économiques sont plutôt échafaudées autour de l'importance de facteurs et mécanismes endogènes pour expliquer les fluctuations de l'activité économique, tels que les variations de la masse monétaire, l'octroi de crédits (théories monétaires), le dynamisme spontané des investissements, ce qu'on appelle les « *animal spirits* », et le principe accélérateur-multipliateur (théories keynésiennes), le rythme de progrès technologique, les préférences et les goûts (théories néo-classiques, dont la théorie du cycle d'affaires réel), les anticipations rationnelles (théories néo-classiques) ou les imperfections du marché (théories néo-keynésiennes). Des théories moins connues accentuent le rôle des éléments psychologiques, de l'accès à l'information, etc.

1.2.2 De l'enquête de conjoncture à l'indicateur de conjoncture : méthodologie générale

L'enquête de conjoncture de la Banque vise à donner une image du cycle conjoncturel en posant des questions bien ciblées sur, par exemple, le rythme de production, l'emploi, le niveau des stocks, etc., aux chefs d'entreprise, pour un produit bien déterminé⁽¹⁾. Les questions, qui figurent à l'annexe 1, peuvent être réparties en trois catégories :

- les questions portant sur l'évolution récente ;
- les questions portant sur l'appréciation des chefs d'entreprise ;
- les questions portant sur les prévisions.

Dans la plupart des cas, le répondant peut choisir parmi trois réponses possibles qui correspondent respectivement à une amélioration, une stabilisation ou une détérioration de la situation économique. Les réponses reçues sont donc qualitatives par nature. Outre ces réponses qualitatives, une donnée quantitative peut, dans certains cas, être obtenue, comme la durée en mois de l'activité assurée dans l'industrie manufacturière et la construction.

Les informations de nature qualitative constituent la base de l'indicateur conjoncturel. Il est important de souligner que, bien qu'il soit également fait référence à l'indicateur par le terme « confiance des chefs d'entreprise », cette « confiance » s'appuie principalement sur des évolutions

(1) Une entreprise peut donc se voir envoyer plusieurs formulaires d'enquête. Étant donné le niveau très détaillé disponible dans les enquêtes, on utilise le terme de produit plutôt que de branche d'activité pour les résultats les plus fins.

économiques réelles (évolution des commandes, de la demande, etc.). La construction de l'indicateur conjoncturel de la Banque peut se subdiviser en quatre étapes (cf. également l'annexe 2)⁽¹⁾.

Dans une première phase, pour chaque question relative à une sous-branche d'activité déterminée, les données qualitatives simples sont transformées en valeurs quantitatives. Ces dernières sont obtenues en effectuant la différence (appelée solde) entre le pourcentage de réponses positives et le pourcentage de réponses négatives à une question donnée, tout en prenant en compte le poids de l'entreprise dans sa branche d'activité, mesuré sur la base du chiffre d'affaires ou de l'emploi.

Dans une deuxième phase, tous les facteurs de nature à perturber l'information conjoncturelle sont éliminés. En plus d'une simple correction des fluctuations saisonnières, il existe bon nombre de méthodes complexes de décomposition. À ce jour, la Banque se limite à une désaisonnalisation classique au moyen du programme Census X-11.

Dans une troisième phase, les soldes désaisonnalisés sont généralement agrégés en indicateurs de confiance récapitulatifs par branche d'activité, dénommés selon la terminologie de la Banque, « courbes synthétiques » ou « indicateurs synthétiques » et, finalement, en un indicateur récapitulatif global appelé « courbe synthétique globale (de conjoncture) » ou, en abrégé, « indicateur (ou baromètre) de conjoncture ». Ces indicateurs ont pour but, respectivement, de refléter l'évolution de la conjoncture dans les différentes branches d'activité et pour l'ensemble de l'économie. Lors du processus d'agrégation, on peut recourir à des moyennes, pondérées ou non, ou encore faire appel à des méthodes complexes comme l'analyse en composantes principales. Pour des raisons de simplicité et afin d'éviter de devoir procéder chaque mois à une révision des données historiques, la Banque privilégie l'utilisation de moyennes (cf. encadré).

C'est cette étape qui a été revue en avril 2009. Alors que dans la méthodologie de 1990, elles étaient calculées sous la forme d'une moyenne de toutes les questions, à l'exception des questions relatives aux prix et aux entraves à la production et de celles ajoutées à l'enquête après 1985, les nouvelles courbes synthétiques constituent la moyenne d'un nombre plus réduit de questions. L'indicateur global de conjoncture, quant à lui, représentait selon la méthodologie de 1990 une moyenne pondérée des courbes

synthétiques de l'industrie manufacturière, du commerce et de la construction. Dans la nouvelle méthodologie, la courbe synthétique des services aux entreprises a également été reprise dans cette moyenne.

La dernière phase concerne la forme finale que peut prendre le résultat. Il existe en l'espèce diverses options qui expliquent, entre autres facteurs, pourquoi les indicateurs diffèrent d'un pays à l'autre. En Belgique, le résultat issu de cette troisième phase n'est pas transformé en un indice, mais est présenté sous la forme d'un solde (« l'indicateur brut »). À côté de cet indicateur brut la Banque publie également un « indicateur lissé », qui a pour objectif de refléter la tendance fondamentale de la conjoncture en éliminant les valeurs extrêmes de l'indicateur brut au moyen d'une méthode de lissage statistique. Cette dernière a aussi été revue en avril 2009, certes uniquement pour l'indicateur global, de telle sorte que le retard dans la publication de l'indicateur global lissé a été ramené de quatre à deux mois.

1.3 Utilisation

Afin de garantir la qualité de l'indicateur de conjoncture, il importe d'actualiser périodiquement la méthodologie. Pour pouvoir apprécier si une révision méthodologique est nécessaire, il peut être utile de rappeler le champ d'application des enquêtes de conjoncture et, sur cette base, de définir quelques critères de qualité auxquels un bon indicateur de conjoncture doit satisfaire. Ces critères ont occupé une place centrale lors de l'élaboration de la nouvelle méthodologie.

1.3.1 Avantages des enquêtes de conjoncture par rapport aux données quantitatives

L'utilisation large qui est faite des indicateurs qualitatifs de conjoncture, parmi lesquels celui de la Banque, tient aux avantages qu'ils présentent par rapport aux données quantitatives.

Grâce à la simplicité des questions qualitatives et des calculs, les résultats de l'enquête sont rapidement disponibles, à savoir dans le cas de la Belgique, environ 10 jours avant la fin du mois auquel ils se rapportent. De ce fait, ils sont les premiers à fournir des informations sur l'activité relative à un trimestre donné. En Belgique, les autres indicateurs de l'activité, comme la production industrielle et le commerce extérieur, ne sont complets que 55 et 75 jours après la fin du trimestre. Bien que le PIB soit déjà publié 30 jours après la fin du trimestre, une estimation plus détaillée et plus précise ne suit qu'après 70 et 120 jours.

(1) Ce schéma général est utilisé par d'autres institutions produisant des indicateurs de confiance telles que l'IFO ou la CE. Dans ce cadre, chaque institution procède toutefois à des choix spécifiques, de sorte que les méthodologies sont loin d'être harmonisées.

Contrairement au PIB, les résultats des enquêtes ne font pas l'objet de révisions et présentent aussi l'avantage d'être disponibles sur une base mensuelle. Elles offrent en outre un large aperçu des évolutions économiques, en ce compris l'évolution de l'emploi et des prix. De plus, elles comprennent des informations sur des variables qui ne sont que peu, voire pas mesurables à l'aide de données quantitatives, comme les anticipations, l'utilisation des capacités de production, etc.

Enfin, la corrélation des indicateurs de conjoncture avec des variables quantitatives de référence est habituellement élevée et dans certains cas, les premiers donnent un signal plus pur, étant donné qu'ils présentent une évolution moins erratique, car ils ne sont pas soumis, ou dans une mesure moindre, à l'effet par exemple de grèves ou d'autres événements accidentels.

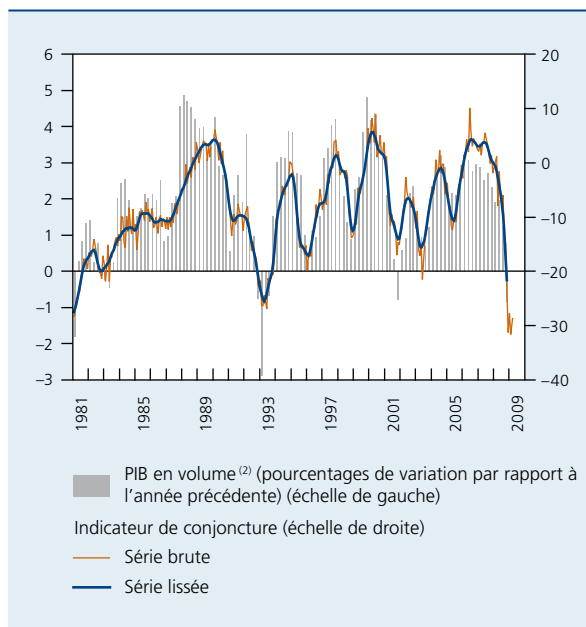
À la différence des statistiques quantitatives, les indicateurs de conjoncture présentent toutefois l'inconvénient de ne pas couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités économiques et ils sont exprimés dans une unité peu tangible (points *versus* taux de croissance ou euros). D'ailleurs, ils n'ont pour seul objectif que de mesurer les fluctuations conjoncturelles des variables économiques, si bien qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour analyser les relations structurelles au sein d'une économie.

1.3.2 Champ d'application des enquêtes de conjoncture

Les enquêtes de conjoncture sont employées de manière intensive pour les analyses et rapports économiques visant à suivre l'évolution conjoncturelle. De plus, les résultats des enquêtes sont aussi utilisés pour établir, souvent sur la base de graphiques, mais aussi de modèles, des projections pour des variables de référence données, comme la croissance du PIB. Les informations qu'ils contiennent sur des variables qui ne peuvent pas être mesurées au moyen de statistiques quantitatives se prêtent en outre à la réalisation d'études macroéconomiques. Les enquêtes permettent aussi d'estimer les évolutions économiques à un niveau détaillé, par exemple, par branche d'activité ou par région.

Les enquêtes de conjoncture sont l'instrument par excellence pour suivre la situation conjoncturelle en temps réel. Leur évolution montre si la croissance économique accélère ou ralentit. Elles permettent aussi d'identifier à un stade précoce les points de retournement dans le cycle conjoncturel. Cette capacité résulte en premier lieu du fait qu'elles sont plus rapidement disponibles que les données quantitatives, mais aussi de leur fiabilité, comme l'illustre par exemple leur étroite corrélation avec la croissance

GRAPHIQUE 2 INDICATEUR GLOBAL DE CONJONCTURE⁽¹⁾ ET PIB



Sources : ICN, BNB.

(1) Selon l'ancienne méthodologie (1990).

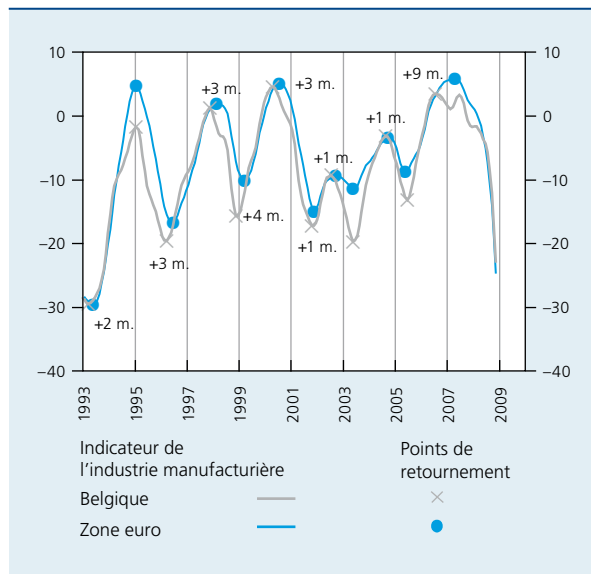
(2) Données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier.

annuelle du PIB, laquelle s'élève à 0,8 dans le cas de l'indicateur synthétique global de conjoncture. L'identification des points de retournement s'effectue plus facilement et plus rapidement qu'au moyen de données quantitatives, étant donné que les enquêtes présentent habituellement une volatilité moindre, les données quantitatives étant pour leur part entachées d'erreurs de mesure.

Sur la base de l'évolution de questions spécifiques, les enquêtes de conjoncture peuvent aussi fournir des informations sur les causes et déterminants de la conjoncture, comme par exemple une dégradation de l'environnement externe qui pèserait essentiellement sur les commandes à l'exportation.

Vu qu'il importe de pouvoir disposer d'indicateurs en temps utile pour évaluer la situation économique, les résultats de l'enquête – qui en raison de la date de leur publication, possèdent déjà une avance d'un point de vue informatif sur les données quantitatives – sont étudiés de manière approfondie afin de construire des indicateurs ayant un caractère avancé par rapport au cycle conjoncturel de référence. Grâce à la synchronisation de cycles conjoncturels à l'échelle internationale, ce cycle de référence peut aussi être celui de pays voisins ou de la zone euro, par exemple. Ainsi l'indicateur de la Banque anticipe-t-il la situation économique dans la zone euro (« indicateur

GRAPHIQUE 3 INDICATEUR AVANCÉ POUR LA ZONE EURO ⁽¹⁾



Sources : CE, BNB.

(1) Cf. Vanhælen et al. (BNB, 2000). Indicateur de l'industrie manufacturière de la Banque pour la Belgique établi sur la base de la nouvelle méthode de calcul (2009). Pour identifier les points de retournement, les indicateurs ont été lissés selon la méthode de lissage retenue par la Banque.

avancé »⁽¹⁾). En revanche, au niveau national, l'indicateur global ainsi que la plupart des sous-indicateurs ont plutôt tendance à coïncider à la fois les uns avec les autres et avec la situation économique (« indicateur coïncident »).

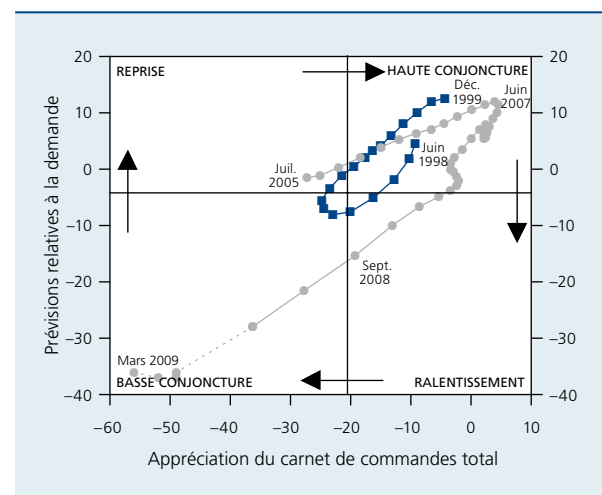
Les résultats de l'enquête permettent aussi d'effectuer des projections pour certaines variables quantitatives de référence. L'application la plus fréquente concerne les prévisions relatives à la croissance du PIB à court terme (un à deux trimestres à l'avance), mais les résultats de l'enquête peuvent aussi s'avérer utiles pour estimer l'évolution future de certaines variables comme les exportations ou la consommation. Ceci peut se faire de manière informelle, sur la base de graphiques, ou avec des modèles dans lesquels les résultats sont utilisés individuellement (régressions univariées) ou en combinaison avec des données quantitatives (modèles factoriels, par exemple). Par rapport aux modèles utilisant des données purement quantitatives, ceux reposant sur les résultats de l'enquête tendent à avoir un pouvoir prédictif plus élevé grâce à leur relation avec les variables de référence et leur disponibilité rapide⁽²⁾.

(1) Plus spécifiquement, l'indicateur de confiance de l'industrie manufacturière possède un caractère « précurseur » par rapport à l'indicateur de confiance de l'industrie manufacturière pour l'ensemble de la zone euro (Vanhælen et al., 2000 et Bodier et al., 2005). Ce caractère avancé est apparu en 1993 et s'est confirmé depuis lors avec une intensité variable. Pour expliquer ce caractère avancé, il est souvent fait référence à l'importance de l'exportation dans l'économie belge et à la spécialisation de l'industrie manufacturière belge dans les produits semi-finis.

(2) Cf. notamment Barbura et Rünstler (2007). En raison de sa capacité prédictive pour la croissance du PIB, l'indicateur de conjoncture de la Banque est d'ailleurs repris parmi les variables explicatives de plusieurs modèles, tels que le modèle EuroSTING pour la zone euro (Comacho et Perez-Quiros, 2008).

Les enquêtes de conjoncture sont aussi largement utilisées parce qu'elles fournissent des informations sur des variables qui ne sont pas mesurables à l'aide de statistiques quantitatives, comme les anticipations, les facteurs entravant la production et le taux d'utilisation des capacités de production. Diverses théories économiques soulignent le rôle que jouent les anticipations dans le cycle conjoncturel. L'importance de ces facteurs ainsi que la différence entre l'évolution effective de l'économie et les anticipations peuvent être illustrées à l'aide de l'horloge conjoncturelle « *business cycle clock* », qui permet d'identifier plusieurs phases dans un cycle. Ainsi un cycle conjoncturel typique peut-il être considéré comme la succession de périodes de *reprise*, durant laquelle les anticipations s'améliorent déjà mais la situation actuelle ne montre encore aucun progrès; de *haute conjoncture*, lors de laquelle tant les anticipations que la situation effective s'améliorent; de *ralentissement*, pendant laquelle les anticipations s'inscrivent en recul alors que la situation effective se maintient; et de *basse conjoncture*, où les deux éléments s'inscrivent en baisse. Un autre exemple de telles variables réside dans l'inflation perçue. Des enquêtes de conjoncture, en l'occurrence celles menées auprès des consommateurs, donnent une indication de l'inflation perçue au moyen de questions portant sur l'évolution des prix. Ainsi constate-t-on que l'inflation perçue telle que mesurée sur la base de l'évolution de la question de l'enquête auprès des consommateurs s'est nettement écartée de l'évolution de l'inflation réelle

GRAPHIQUE 4 HORLOGE CONJONCTURELLE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ⁽¹⁾



Source : BNB.

(1) Les points de données sont établis sur la base des séries lissées portant sur les questions « prévisions relatives à la demande » et « appréciation du carnet de commandes total » pour l'industrie manufacturière. Les lignes noires verticale et horizontale représentent les valeurs moyennes de ces séries depuis 1980. À partir de décembre 2008, les points de données sont obtenus au moyen des séries brutes.

en 2002-2003 (Aucremanne et al., 2007). Les données de l'enquête constituent donc une source d'informations sur des variables (anticipations d'inflation) qui peuvent avoir un impact important sur d'autres variables économiques (par le biais de négociations salariales, par exemple).

Enfin, le détail des enquêtes fournit aussi des informations précieuses pour évaluer la situation économique aux niveaux régional et méso-économique (le niveau de la branche d'activité). Ceci est particulièrement utile pour les chefs d'entreprise qui veulent se forger une idée de la situation économique et des perspectives pour leur branche d'activité. Ceux-ci peuvent ainsi mieux étayer leurs décisions (investissements, etc.) et déterminer la position relative qu'ils occupent au sein de leur secteur. Pour ce faire, les données quantitatives sont souvent insuffisantes étant donné qu'elles ne sont la plupart du temps que peu détaillées et qu'elles sont publiées avec un retard considérable. Pouvoir disposer de ces informations confidentielles incite véritablement les chefs d'entreprise à participer à l'enquête et joue dès lors un rôle majeur dans l'organisation pratique de celle-ci.

1.4 Critères de qualité

Le fait que les résultats de l'enquête soient utilisés, essentiellement pour apprécier la situation conjoncturelle et procéder à une estimation de la croissance du PIB à court terme, permet de définir un certain nombre de critères statistiques auxquels un bon indicateur de conjoncture doit de préférence satisfaire :

- une corrélation élevée avec la croissance annuelle du PIB, laquelle peut être considérée comme variable de référence pour l'indicateur global de conjoncture ;
- une variation qui est essentiellement déterminée par des fluctuations conjoncturelles (entre 1,5 et 8 ans) et donc pas par des facteurs irréguliers ou des évolutions tendanciennes ;
- une valeur informative élevée, à savoir un caractère avancé⁽¹⁾.

Les premier et troisième critères peuvent être calculés de façon relativement simple à l'aide, respectivement, de la corrélation et de la corrélation croisée avec la croissance

du PIB. Cette dernière mesure la corrélation entre ces deux variables, en décalant une des deux dans le temps. Si la corrélation croisée atteint un maximum lorsque la valeur de l'indicateur pour une période donnée est comparée avec la croissance du PIB pour une période postérieure, alors l'indicateur anticipe l'évolution du PIB.

Le deuxième critère peut être mesuré en employant l'indicateur lissé que la Banque calcule⁽²⁾. Celui-ci reflète en effet le cycle conjoncturel fondamental et ne subit quasiment pas l'influence de mouvements erratiques à court terme, alors que de tels mouvements (ce qu'on appelle le profil « en dents de scie ») sont bien présents dans l'indicateur brut. La volatilité de l'indicateur lissé est par conséquent plus faible que celle de l'indicateur brut. Un ratio élevé pour le rapport entre la variance de l'indicateur lissé et celle de l'indicateur brut est donc le signe que celui-ci présente relativement peu de fluctuations irrégulières de court terme. En maximisant ce rapport, il est donc possible de limiter la volatilité erratique de l'indicateur brut.

Cette mesure rend possible une appréciation pertinente du caractère indésirable de la volatilité de court terme de l'indicateur brut. Au contraire, prendre en compte directement l'écart type ou la croissance de l'indicateur brut ne permet pas de distinguer si sa volatilité totale est la conséquence des mouvements conjoncturels, qu'il doit justement refléter, ou des variations irrégulières, qu'il faut réduire à un minimum.

Ces critères statistiques ont occupé une place centrale lors de l'évaluation du nouvel indicateur conjoncturel. Au-delà, une multitude d'autres facteurs jouent toutefois un rôle dans l'appréciation de la qualité d'un indicateur conjoncturel, comme l'historique disponible de l'indicateur, la simplicité de l'indicateur, qui doit être compris par un nombre important et varié d'utilisateurs, ainsi que l'absence de révisions mensuelles des données historiques.

2. Le nouvel indicateur de conjoncture

La réforme méthodologique porte uniquement sur le calcul des courbes synthétiques. Les autres éléments de la méthodologie, tels que la désaisonnalisation ou la présentation de l'indicateur sous la forme d'un solde, n'ont pas été modifiés. La nouvelle méthodologie se distingue de la précédente à trois égards :

- premièrement, un nombre limité de questions seulement entrent dans la composition des courbes synthétiques. Ce nombre varie de trois à quatre selon la branche d'activité, alors que, dans la méthodologie de

(1) Généralement, un indicateur avancé sera toutefois corrélé moins fortement avec la croissance du PIB qu'un indicateur « coïncident ». L'importance accordée au critère de caractère anticipé de l'indicateur dépend donc de l'utilisation qui en est faite. Si l'on souhaite un indicateur qui soit corrélé de manière optimale avec la croissance du PIB et reflète la situation actuelle, un indicateur coïncident s'avère plus utile. À noter qu'un tel indicateur peut éventuellement avoir un caractère avancé par rapport à d'autres variables de référence (comme l'emploi, la situation conjoncturelle à l'étranger). Ainsi l'indicateur de la Banque s'avère-t-il coïncident par rapport à la croissance annuelle du PIB belge, mais aussi avancé par rapport aux indicateurs de confiance pour la zone euro.

(2) Moyenne mobile pondérée centrée sur cinq mois de la médiane mobile de l'indicateur brut centrée sur cinq mois, avec les pondérations 1/8, 1/4, 1/4, 1/4, 1/8.

- 1990, toutes les questions étaient reprises, à l'exception de celles relatives aux prix;
- deuxièmement, la courbe synthétique des services aux entreprises a été intégrée dans l'indicateur global par une révision des pondérations attribuées aux branches d'activité;
 - troisièmement, compte tenu de la diminution de la volatilité à court terme de l'indicateur brut, subséquente aux révisions précitées, la méthode de lissage de l'indicateur global a pu être allégée, ce qui a permis de ramener de quatre à deux mois le retard dans la publication de l'indicateur global de conjoncture lissé.

Les changements méthodologiques ont été volontairement limités, afin de ne pas remettre en cause les principes sous-tendant la révision précédente. La méthodologie de 1990 reposait, entre autres, sur la simplicité et la stabilité. Le principe de simplicité visait à faire en sorte que le résultat soit compréhensible par un large public, tandis que le principe de stabilité marquait la préférence pour un résultat qui ne doit pas être revu au cours des

mois suivants, contrairement à ce qui est généralement le cas dans les statistiques quantitatives. Ces deux principes ont favorisé le choix de recourir à des moyennes, pondérées ou non, pour le calcul des courbes synthétiques. Les méthodes plus complexes, telles que l'analyse en composantes principales, présentent l'inconvénient d'être moins compréhensibles et impliquent des révisions des données historiques. En outre, comme le montre l'encadré, elles ne mènent pas, dans le cas de l'enquête de conjoncture de la Banque, à un résultat meilleur que celui obtenu par des méthodes simples.

En basant le calcul des courbes synthétiques sur une nouvelle sélection plus limitée de questions issues de l'enquête et en intégrant les services aux entreprises dans l'indicateur synthétique de conjoncture, l'objectif poursuivi était d'améliorer la corrélation de l'indicateur de conjoncture avec la croissance du PIB, de réduire sa volatilité erratique à court terme et de préserver son caractère avancé. Le nouvel indicateur rencontre ainsi les exigences des divers utilisateurs.

Encadré – Méthode de calcul des indicateurs de conjoncture : simplicité *versus* complexité

Avec la présente révision, la Banque reste fidèle au principe le plus important ayant présidé à la méthodologie précédente, à savoir la simplicité. Cette simplicité touche tant au calcul des courbes synthétiques, grâce à l'utilisation de moyennes, qu'à l'application d'un filtre de lissage statistique destiné à laisser transparaître la tendance fondamentale de la conjoncture.

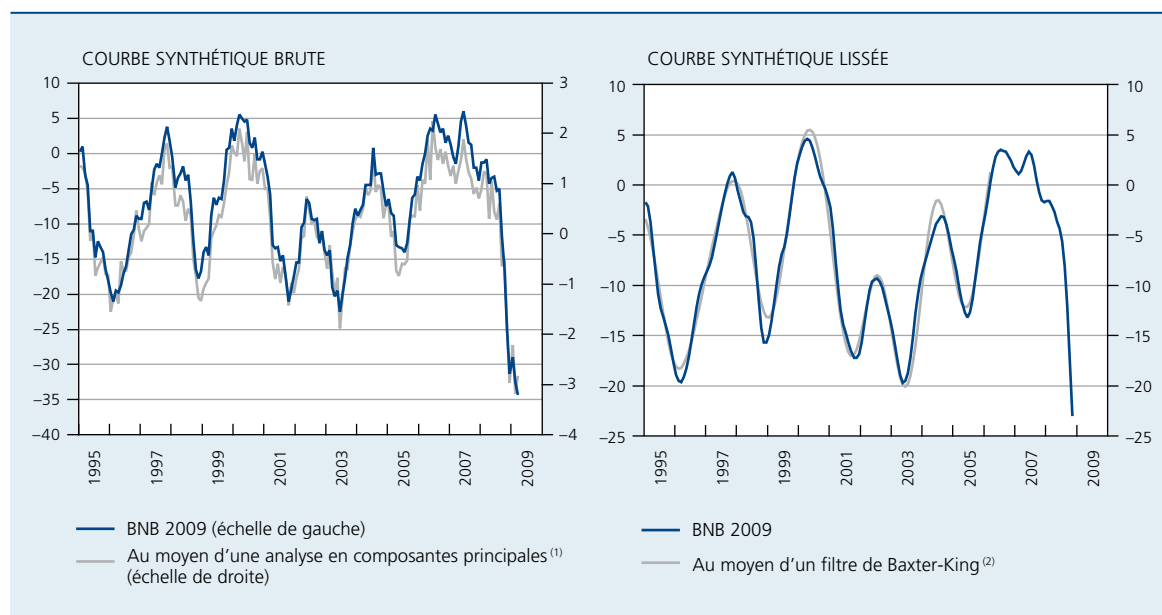
Diverses méthodes peuvent être utilisées pour ces deux questions, comme par exemple l'analyse en composantes principales, en tant que technique d'agrégation, ou le filtre de Baxter-King (1999), en tant que méthode de décomposition visant à extraire la composante conjoncturelle de la série.

Ces méthodes plus complexes ont toutefois le désavantage de mener à une révision des données historiques de la série, étant donné qu'elles s'appuient sur des statistiques telles que l'écart type, les matrices de covariance, etc. relatives à une période de référence donnée, qui doit être actualisée au fil du temps. En outre, elles ne facilitent pas la compréhension des résultats par un public large. Ces inconvénients doivent être appréciés au regard de l'éventuelle amélioration de la qualité sur laquelle elles peuvent déboucher. Dans le cas de l'enquête de la Banque, l'analyse démontre que ces méthodes plus complexes ne donnent pas des résultats meilleurs que ceux découlant de la nouvelle méthode de calcul de l'indicateur de conjoncture.

Les composantes principales synthétisent la variance commune des séries en un nombre limité de facteurs indépendants. Le premier facteur explique généralement une grande partie de la variance et peut servir d'indicateur de conjoncture. Appliquée à l'industrie manufacturière, cette analyse montre que la courbe synthétique ainsi



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE : MÉTHODOLOGIE RETENUE PAR LA BANQUE VERSUS MÉTHODES COMPLEXES



Source : BNB.

(1) Sur la base de la première composante principale des 10 questions qualitatives de l'enquête relative à l'industrie manufacturière, données standardisées.

(2) Courbe obtenue en appliquant à la série brute un filtre « passe-bas » de Baxter-King, lequel extrait de la série brute les fréquences d'une durée inférieure à 18 mois. Le filtre de Baxter-King est un filtre symétrique constant sur 73 observations.

obtenue est comparable à celle résultant d'une simple moyenne⁽¹⁾ des indicateurs sélectionnés. La composante principale, qui est exclusivement basée sur les corrélations entre les séries, ne réussit toutefois pas, contrairement à la méthodologie de la Banque, à réduire substantiellement la volatilité à court terme.

Outre la technique d'agrégation, la Banque utilise une méthode simple pour isoler les fluctuations conjoncturelles dans les indicateurs bruts, au moyen d'un filtre de lissage statistique à paramètres constants, dont le résultat donne l'indicateur lissé. Ce dernier correspond dans une large mesure au résultat obtenu par le biais du filtre de Baxter-King, par lequel la volatilité à court terme serait entièrement supprimée (cf. Dresse et Van Nieuwenhuyze, 2008). L'inconvénient inhérent à cette décomposition exacte est toutefois que le filtre de Baxter-King n'est pas disponible pour les trois dernières années d'observations. D'autres méthodes analogues, comme le filtre de Christiano-Fitzgerald (2003), impliquent, quant à elles, des révisions. La méthode de lissage statistique de la Banque – qui n'est pas sujette à révisions et dont la perte d'observations a, par ailleurs, été ramenée de quatre à deux mois pour l'indicateur global –, reste dès lors une méthode simple et efficace visant à refléter les fluctuations conjoncturelles et permet de satisfaire l'un des critères de qualité qui ont été imposés à l'indicateur brut dans le cadre de la méthodologie actuelle.

Ces résultats justifient le choix de la Banque de conserver une méthodologie simple, tout en recherchant cependant, par le biais d'un exercice d'optimisation⁽²⁾, la meilleure composition des courbes synthétiques et de l'indicateur de conjoncture, en fonction de la corrélation avec la croissance du PIB, de la volatilité à court terme et du comportement anticipatif.

(1) Ceci peut s'expliquer par le fait que l'analyse en composantes principales repose sur un petit nombre de variables fortement corrélées entre elles, comme c'est normalement le cas dans l'enquête de conjoncture. L'indicateur du climat des affaires de la CE est, à cet égard, illustratif. L'évolution de cet indicateur, qui repose sur une analyse en composantes principales, ne diffère pas fondamentalement de l'indice de confiance des entreprises de l'industrie manufacturière publié par la CE, qui est calculé en tant que moyenne.

(2) Dans Jonsson et Lindén (2009), une technique d'optimisation comparable est appliquée pour l'indicateur de confiance des consommateurs de la CE. Elle ne prête toutefois attention qu'au seul critère de la corrélation avec le PIB et non à la volatilité à court terme ou au caractère avancé de l'indicateur.

2.1 Révision de l'indicateur brut

2.1.1 Sélection des questions

Tandis que, dans la méthodologie de 1990, les courbes synthétiques se basaient sur toutes les questions, à l'exception principalement de celles portant sur les prix⁽¹⁾, le nouvel indicateur se compose d'un nombre plus réduit de questions.

La méthodologie de 1990 visait à donner une image aussi large que possible des résultats de l'enquête de conjoncture, sans toutefois prêter attention à l'évolution de l'indicateur final et à son caractère informatif pour une variable de référence telle que le PIB.

La nouvelle méthodologie opte pour une approche différente. Elle tente d'améliorer les propriétés statistiques de l'indicateur, dont la corrélation avec la croissance du PIB, en opérant une sélection des questions reprises dans les courbes synthétiques. Pour chaque branche d'activité, la combinaison des questions sélectionnées est celle obtenant les meilleurs résultats au regard des trois critères de qualité retenus. Les nouvelles courbes synthétiques des branches d'activité sont ainsi calculées comme la moyenne des questions suivantes :

- pour l'industrie manufacturière : appréciation du carnet de commandes total, appréciation du niveau des stocks de produits finis⁽²⁾, prévisions relatives à l'emploi et prévisions relatives à la demande ;
- pour le commerce : prévisions relatives à la demande, prévisions relatives aux commandes et prévisions relatives à l'emploi ;

- pour la construction : évolution du carnet d'ordres, évolution du matériel utilisé, appréciation du carnet d'ordres et prévisions relatives à la demande ;
- pour les services aux entreprises⁽³⁾ : appréciation de l'activité, prévisions relatives à l'activité et prévisions relatives à la demande générale.

Pour chacune des quatre principales branches d'activité, la nouvelle sélection de questions permet d'améliorer la performance de l'indicateur synthétique de conjoncture au regard de trois critères de qualité. Par rapport aux anciennes courbes synthétiques :

- la corrélation avec la croissance du PIB est légèrement supérieure dans la construction et le commerce, et est inchangée pour l'industrie manufacturière et les services aux entreprises ;
- la volatilité à court terme est sensiblement moins élevée puisque la variance de la courbe brute est nettement plus proche de celle de la courbe lissée ; c'est surtout le cas de l'industrie manufacturière et du commerce ;
- le caractère avancé par rapport à la croissance du PIB est demeuré pratiquement inchangé et a même légèrement augmenté dans la construction.

(1) En outre, la courbe ne tenait pas non plus compte des questions ajoutées à l'enquête après 1985, ni des questions qui ne permettent pas d'obtenir un solde des réponses (par exemple, les entraves à la production ou le nombre de mois d'activité assurée).

(2) Prise en compte avec un signe négatif, compte tenu de la corrélation négative entre cette variable et la situation conjoncturelle.

(3) Pour la branche des services aux entreprises, une pondération des réponses individuelles est désormais aussi appliquée lors du calcul du solde des réponses inhérent à chaque question, comme c'était déjà le cas pour les autres branches d'activité.

TABLEAU 2 COURBES SYNTHÉTIQUES : PROPRIÉTÉS STATISTIQUES
(1996-2008)

	Corrélation avec la croissance du PIB en Belgique ⁽¹⁾		Variance de la série lissée / variance de la série brute ⁽²⁾		Caractère avancé (+) ou retardé (-) par rapport à la croissance du PIB en Belgique ⁽³⁾	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Industrie manufacturière	0,83	0,83	0,79	0,89	0	0
Commerce	0,53	0,57	0,68	0,79	0	0
Construction	0,61	0,67	0,86	0,90	-1	0
Services aux entreprises	0,72	0,72	0,88	0,93	0	0
Indicateur global de conjoncture	0,82	0,84	0,83	0,91	0	0

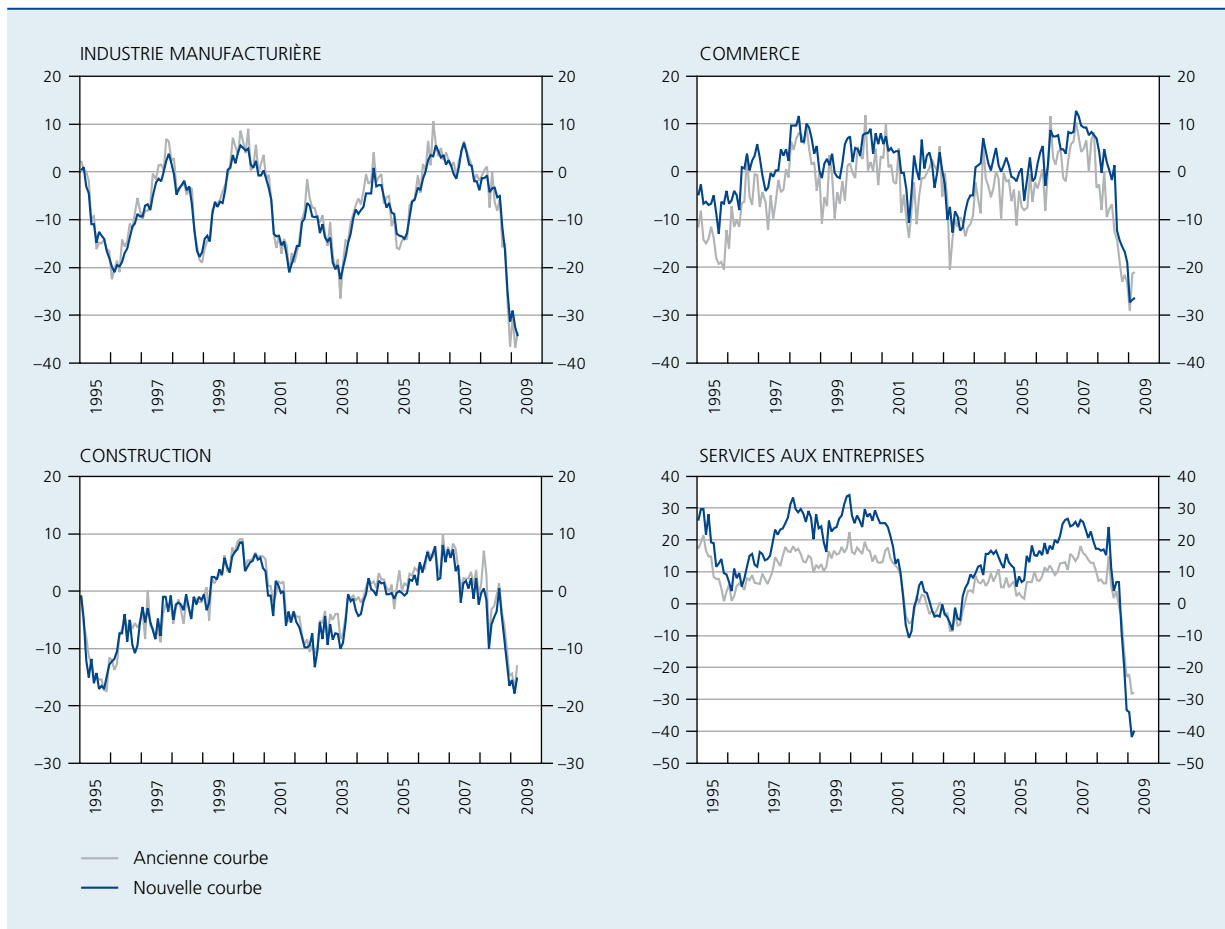
Source : BNB.

(1) Coefficient de corrélation entre le niveau de la série brute et la croissance à un an d'écart du PIB (données trimestrielles).

(2) Rapport entre la variance de la série lissée et celle de la série brute. Plus ce rapport est élevé, plus faible est la volatilité à court terme de la série brute.

(3) Nombre de mois de décalage (caractère avancé (+), retardé (-)) de la série brute par rapport à la croissance à un an d'écart du PIB. Déterminé par le moment auquel la corrélation croisée entre l'indicateur et la croissance annuelle du PIB atteint une valeur maximale (les données mensuelles de la croissance du PIB sont obtenues par interpolation linéaire).

GRAPHIQUE 5 NOUVELLE ET ANCIENNE COURBES SYNTHÉTIQUES BRUTES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



Source : BNB.

Ces combinaisons sont stables dans le temps, en ce sens qu'au regard des trois critères de qualité retenus, elles fournissent un meilleur résultat, ou du moins un résultat équivalent, à celui obtenu par l'ancienne méthodologie, et ce indépendamment de la sous-période considérée.

La principale amélioration découlant de la sélection des questions est la réduction sensible de la volatilité à court terme de la courbe synthétique, essentiellement dans l'industrie manufacturière et le commerce. Dans ces branches d'activité, les mouvements erratiques qui rendaient auparavant parfois malaisée l'interprétation de l'indicateur brut, surtout autour des points de retournement conjoncturel, ont dans une large mesure été éliminés.

La volatilité à court terme de l'indicateur relatif aux services aux entreprises a aussi été réduite. Par contre, l'amplitude totale des mouvements de l'indicateur a augmenté. Une telle hausse est toutefois souhaitable vu que

l'indicateur global traduit plus que par le passé les mouvements conjoncturels observés dans le secteur des services.

En revanche, l'amélioration en termes de corrélation avec la croissance du PIB et de caractère avancé est moins nette, ce qui peut être imputable au fait que les diverses questions de l'enquête de conjoncture présentent un profil de corrélation avec la croissance du PIB assez similaire. En revanche, elles affichent des résultats différents au niveau de la volatilité à court terme.

2.1.2 Intégration des services

La seconde partie de la réforme concerne l'intégration des services dans l'indicateur global de conjoncture. Bien que l'enquête ait été étendue aux services aux entreprises en 1994, les résultats n'ont jusqu'ici pas été repris dans l'indicateur global, principalement en raison du recul temporel insuffisant. D'une part, disposer d'une série suffisamment longue est indispensable pour que les

TABLEAU 3 POIDS APPLIQUÉS AUX BRANCHES D'ACTIVITÉ LORS DU CALCUL DE L'INDICATEUR GLOBAL DE CONJONCTURE
(pourcentages)

	Industrie manufacturière	Commerce	Construction	Services aux entreprises
Ancien indicateur	70	15	15	0
Nouvel indicateur	65	5	15	15
<i>p.m. Valeur ajoutée</i> ⁽¹⁾	31	24	9	36

Sources: ICN, BNB.

(1) Part de chaque branche d'activité dans la valeur ajoutée totale des branches couvertes par les enquêtes, données pour l'année 2007.

propriétés statistiques de celle-ci puissent être déterminées avec un degré de certitude satisfaisant. D'autre part, il importe que l'indicateur de conjoncture repose sur un historique suffisamment long afin de pouvoir comparer le cycle conjoncturel en cours avec les cycles précédents. Cet argument revêt moins d'importance maintenant que l'on dispose d'une quinzaine d'années d'observations.

Par ailleurs, une intégration des services semblait souhaitable d'un point de vue de l'analyse, dans la mesure où l'indicateur donnerait une image plus globale et plus complète de l'activité économique, laquelle ne se limiterait plus à l'industrie manufacturière, au commerce et à la construction. De plus, l'indicateur des services possède des propriétés statistiques favorables, telles qu'une corrélation relativement élevée et une faible volatilité de court terme, ce qui est susceptible d'accroître la performance de l'indicateur global de conjoncture, mesurée au moyen des trois critères de qualité retenus.

L'indicateur de conjoncture étant calculé comme une moyenne pondérée des différentes sous-branches, il convient, pour intégrer les services, de leur attribuer un coefficient de pondération et de revoir celui des autres branches d'activité. À l'instar de la sélection des questions, les pondérations choisies sont celles permettant d'obtenir le baromètre de conjoncture le plus performant à l'aune des trois critères. Tandis que l'ancien indicateur était une moyenne pondérée de la courbe synthétique de l'industrie manufacturière (70 p.c.), du commerce (15 p.c.) et de la construction (15 p.c.), les coefficients de pondération ont été revus et s'établissent à présent à 65 p.c. pour l'industrie manufacturière, 15 p.c. pour la construction, 5 p.c. pour le commerce et 15 p.c. pour les services.

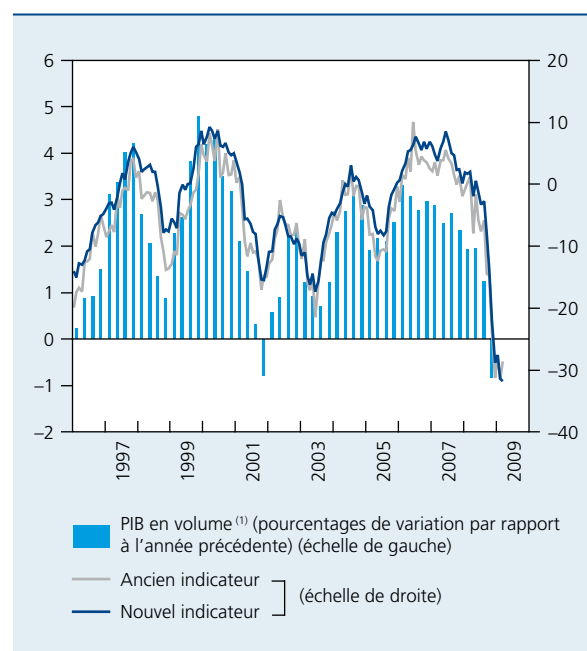
Les pondérations des branches d'activité diffèrent du poids relatif de leur valeur ajoutée dans l'économie belge. La pondération élevée de l'industrie dans l'indicateur est attribuable aux propriétés statistiques remarquables de

sa courbe synthétique en termes de corrélation avec la croissance du PIB et de caractère avancé. À l'inverse, le commerce possède une pondération relativement faible, dans la mesure où il présente les moins bons scores au regard des trois critères de qualité retenus.

2.1.3 Résultats de l'indicateur brut

Les deux ajustements méthodologiques susmentionnés conduisent à l'émergence d'un nouvel indicateur brut global de conjoncture. Selon les trois critères de qualité retenus, le nouvel indicateur est plus performant que l'ancien, même si visuellement leur évolution semble similaire.

GRAPHIQUE 6 NOUVEL ET ANCIEN INDICATEURS GLOBAUX BRUTS DE CONJONCTURE ET PIB



Sources: ICN, BNB.

(1) Données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier.

Le principal atout du nouvel indicateur réside dans la réduction des mouvements erratiques (le profil « en dents de scie ») que présente l'indicateur brut. La variance de la courbe brute est désormais plus proche de celle de la courbe lissée, qui est elle-même principalement déterminée par les variations conjoncturelles. Par ailleurs, le nouvel indicateur présente une corrélation légèrement plus élevée avec la croissance du PIB que l'indicateur précédent. Le caractère avancé reste, quant à lui, inchangé, en ce sens que le nouvel indicateur, tout comme l'ancien, évolue parallèlement à la croissance du PIB en Belgique.

Outre les avantages statistiques mesurables, le nouvel indicateur intègre les services, ce qui permet à l'utilisateur de disposer d'une image plus cohérente et plus complète de l'économie. Les premiers résultats fiables tirés de l'enquête sur les services aux entreprises datant de janvier 1995, le nouvel indicateur ne commence qu'à partir de cette année. Pour pallier cet inconvénient, la nouvelle série a toutefois été étendue pour couvrir la période allant de 1980 à 1995, sur la base de la nouvelle méthodologie en termes de questions, mais en utilisant l'ancienne structure de pondération. Ainsi, l'indicateur de conjoncture et les courbes synthétiques de l'industrie manufacturière, du commerce et de la construction sont disponibles depuis 1980 dans leur nouvelle composition⁽¹⁾.

2.2 Révision de l'indicateur lissé

La réduction de la volatilité de l'indicateur brut a des conséquences directes pour l'indicateur lissé. Introduit dans la méthodologie de 1990, ce dernier était obtenu en appliquant à l'indicateur brut un filtre de lissage statistique, et avait pour objectif de refléter l'évolution « fondamentale » de la conjoncture. Au vu de la forte volatilité de l'indicateur brut, on avait alors opté pour un filtre symétrique double assez puissant, portant chaque fois sur cinq observations. Bien que cette méthode élimine parfaitement, sans donner lieu à des révisions, la volatilité de l'indicateur brut, la courbe lissée présentait l'inconvénient de n'être disponible qu'après quatre mois. Toutefois, du fait de la moindre volatilité de l'indicateur brut, il est possible d'utiliser un filtre de lissage moins puissant, si bien que le retard dans la publication de la courbe lissée a pu être ramené de quatre à deux mois, et ce sans perte de qualité notable.

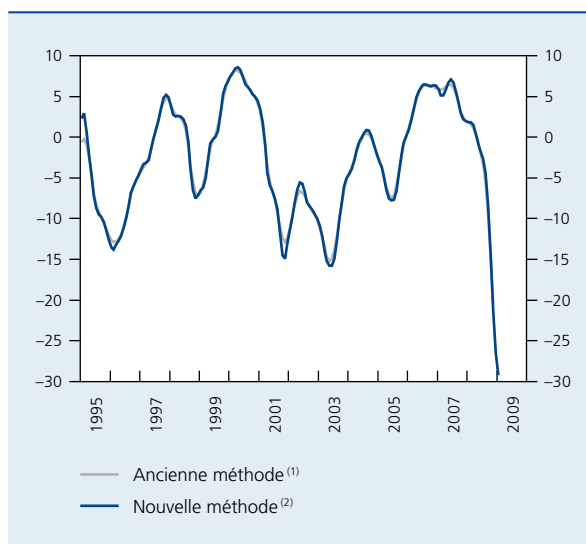
Ainsi, la méthodologie de l'indicateur global lissé a été revue. Celui-ci est désormais obtenu à l'issue des deux étapes successives suivantes :

- (i) calcul de la médiane de la série brute centrée sur trois mois;
- (ii) calcul de la moyenne pondérée de cette série centrée sur trois observations, avec les pondérations 1/4, 1/2, 1/4.

Il ressort en effet que les courbes lissées issues de l'application au nouvel indicateur brut de l'ancienne et de la nouvelle méthode de lissage sont à peu près identiques. Le lissage moins puissant ne semble pas donner lieu à l'apparition de nouveaux cycles et l'amplitude ainsi que les points de retournement de ceux-ci demeurent quasiment inchangés. Les différences vis-à-vis du mode de lissage antérieur, que ce soit en termes d'ampleur ou de biais par rapport à la situation effective, paraissent minimes au regard de l'avantage que constitue la réduction du délai de publication.

Dans la mesure où la volatilité de l'indicateur brut est plus élevée au niveau des branches d'activité et des questions qu'à celui de l'ensemble de l'économie, l'ancien filtre de lissage a été maintenu aux fins du calcul des courbes synthétiques des branches d'activité et des questions. La nouvelle méthode conduirait en effet à accroître le nombre

GRAPHIQUE 7 NOUVELLE ET ANCIENNE MÉTHODES DE LISSAGE APPLIQUÉES AU NOUVEL INDICATEUR GLOBAL BRUT DE CONJONCTURE



Source : BNB.

- (1) L'ancienne méthode de lissage repose sur le calcul de la moyenne mobile pondérée centrée sur cinq mois de la médiane mobile centrée sur cinq mois de la série brute, avec les pondérations 1/8, 1/4, 1/4, 1/4, 1/8.
- (2) La nouvelle méthode de lissage repose sur le calcul de la moyenne mobile pondérée centrée sur trois mois de la médiane mobile centrée sur trois mois de la série brute, avec les pondérations 1/4, 1/2, 1/4.

(1) Entre 1980 et 1985, la courbe synthétique du commerce était toutefois basée sur deux questions, étant donné que les « prévisions relatives à l'emploi » n'ont été reprises dans l'enquête qu'après 1985.

de points de retournement et, ce faisant, de cycles et introduirait des mouvements erratiques dans les courbes lissées des différentes branches d'activité.

Pour les séries lissées relatives aux différentes sous-branches et aux questions, l'ancienne méthode a donc été maintenue. Pour rappel, elle comporte les deux étapes successives suivantes :

- (i) calcul de la médiane de la série brute centrée sur cinq mois ;
- (ii) calcul de la moyenne pondérée de cette série centrée sur cinq observations, avec les pondérations 1/8, 1/4, 1/4, 1/4, 1/8.

Les séries lissées relatives aux différentes branches d'activité et aux questions seront donc toujours publiées avec quatre mois de retard. Cela ne pose toutefois pas de problèmes d'agrégation particuliers puisque l'indicateur lissé de l'ensemble de l'économie n'est pas calculé sous la forme d'une moyenne des courbes lissées des sous-branches, mais bien en appliquant un filtre statistique à l'indicateur global brut.

3. Caractéristiques du nouvel indicateur de conjoncture

Les changements d'ordre méthodologique ont permis d'améliorer la performance de l'indicateur de conjoncture : ainsi, la volatilité à court terme est sensiblement plus faible, la corrélation avec la croissance du PIB

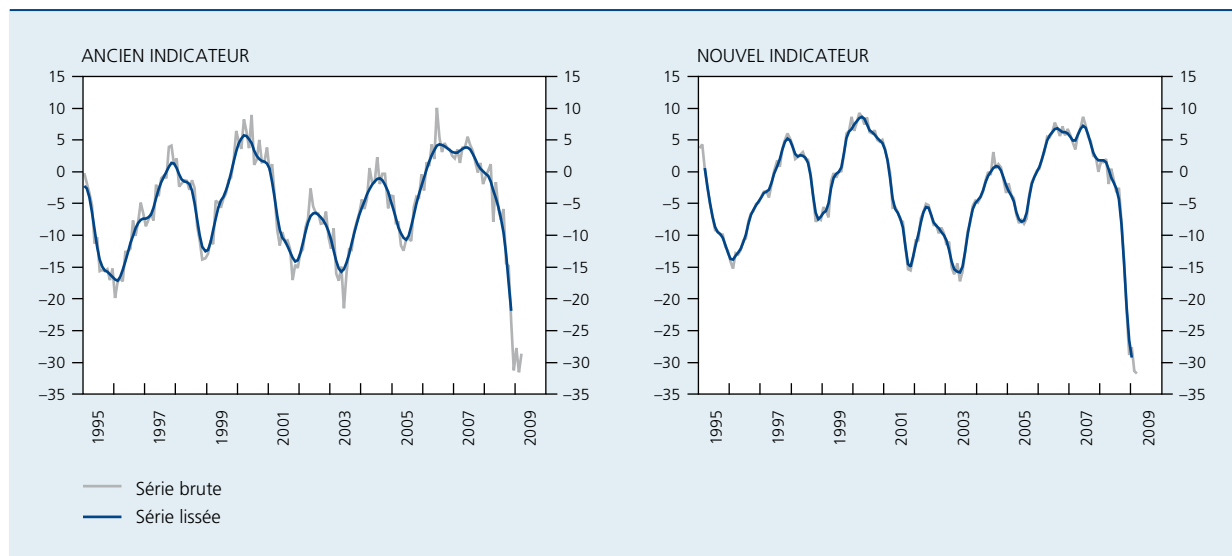
est légèrement plus élevée et le caractère avancé est inchangé. Du fait de la moindre volatilité, le retard dans la publication de l'indicateur lissé, qui traduit la tendance fondamentale de la conjoncture, a pu être ramené de quatre à deux mois.

À première vue, le nouvel indicateur de conjoncture est très proche de l'ancien, puisque le coefficient de corrélation entre les deux séries atteint 0,96. Néanmoins, les ajustements méthodologiques qui ont été apportés ont une incidence non négligeable sur les fluctuations mensuelles de l'indicateur brut. Ainsi, dans 28 p.c. des cas, les variations mensuelles du nouvel indicateur ont un signe différent de celui de l'ancien indicateur. L'important à cet égard est que la volatilité erratique à court terme, ou profil « en dents de scie », de l'indicateur brut ait été en grande partie éliminée. Les mouvements à un mois d'écart de l'indicateur brut reflètent dès lors nettement plus la tendance de la conjoncture : alors que l'indicateur brut donnait auparavant un signal conjoncturel correct dans 61 p.c. des cas, ce pourcentage est passé à 76 p.c. avec le nouvel indicateur⁽¹⁾.

Cette amélioration est perceptible sur l'ensemble de la période. Ainsi, les amples fluctuations observées autour des points de retournement, par exemple en 2000 et en 2006, sont sensiblement atténuées. De plus, les phases conjoncturelles, qu'il s'agisse de phases ascendantes,

(1) Nombre de cas depuis 1995 pour lesquels le signe de la variation à un mois d'écart de l'indicateur brut correspond à celui de la variation à un mois d'écart de l'indicateur lissé pour un mois déterminé.

GRAPHIQUE 8 COMPARAISON ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEL INDICATEUR DE CONJONCTURE



Source : BNB.

comme en 2005, ou de phases descendantes, comme en 2000, sont beaucoup plus lisses. Ce constat vaut également pour la période la plus récente. Le nouvel indicateur fait apparaître une tendance à la baisse plus nette, qui est moins souvent interrompue par des hausses. Le nouvel indicateur a atteint en mars 2009 un plancher absolu.

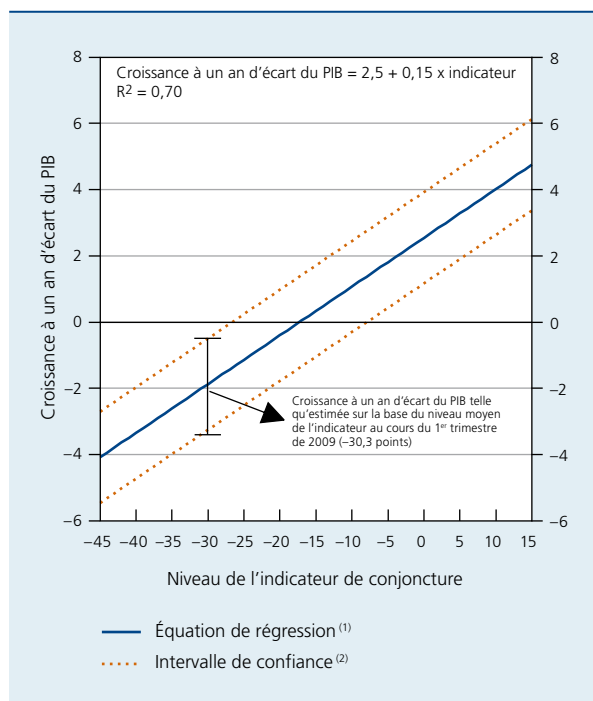
La relation étroite existant entre le nouvel indicateur de conjoncture et la croissance du PIB peut être appréhendée non seulement au travers du coefficient de corrélation mais aussi par le biais d'une régression. La régression la plus simple de type moindres carrés ordinaires (OLS) classique met ainsi en relation la croissance annuelle du PIB et le niveau de l'indicateur de conjoncture. L'équation, calculée sur une base trimestrielle entre le 1^{er} trimestre de 1996 et le 4^e trimestre de 2008, est la suivante :

$$\text{Croissance à un an d'écart du PIB} = 2,5 + 0,15 \times \text{indicateur}$$

(25,2) (10,9) (valeurs t)

Les coefficients sont statistiquement très significatifs (valeur t > 1,96) et le pouvoir explicatif de la régression est de 70 p.c., soit un niveau très correct⁽¹⁾.

GRAPHIQUE 9 ÉQUATION DE RÉGRESSION DE LA CROISSANCE ANNUELLE DU PIB SUR LE NIVEAU DE L'INDICATEUR DE CONJONCTURE



Sources : ICN, BNB.

- (1) Régression de la croissance à un an d'écart du PIB sur le niveau de l'indicateur de conjoncture et une constante (observations trimestrielles, 1996 T1 - 2008 T4).
 (2) Estimé par \pm deux fois l'erreur type. L'intervalle de confiance reflète l'intervalle qui, sur la base des données historiques, contient avec une probabilité de 95 p.c. la croissance à un an d'écart du PIB pour un niveau donné de l'indicateur de conjoncture.

L'équation de régression obtenue permet de révéler la relation entre le niveau de l'indicateur brut et la croissance annuelle du PIB. La régression peut toutefois varier au fil du temps et est sujette à une marge d'erreur, reflétée par l'intervalle de confiance. Ce dernier représente l'intervalle qui, sur la base des données historiques, contient avec une probabilité de 95 p.c. la croissance annuelle du PIB pour un niveau déterminé de l'indicateur de conjoncture.

Cette relation peut donc être utilisée comme fil conducteur pour transformer un niveau donné de l'indicateur de conjoncture en une croissance annuelle du PIB. Il convient de souligner qu'une valeur proche de -5 correspond à une croissance « normale » du PIB de quelque 2 p.c. Le niveau moyen de l'indicateur au 1^{er} trimestre de 2009 (30,3 points) se traduit par une croissance annuelle au cours de ce même trimestre comprise entre 0,5 et -3,3 p.c., avec 1,9 p.c. comme valeur centrale.

En plus de l'évaluation de la situation conjoncturelle au moyen de l'indicateur de conjoncture, il peut être utile d'analyser les signaux émanant des questions individuelles de l'enquête, sur la base, par exemple, de l'évolution des commandes à l'exportation ou du chiffre d'affaires. Bien que ces questions n'entrent plus dans la composition de l'indicateur de conjoncture, elles figurent toujours dans le communiqué de presse mensuel. Certaines questions peuvent présenter un caractère avancé par rapport aux autres, même si celui-ci n'est guère stable dans le temps. Ainsi, au cours de la période récente, les questions de l'enquête de conjoncture qui portent sur les prévisions relatives à la demande, lesquelles ont d'ailleurs été reprises dans les nouvelles courbes synthétiques, se sont avérées fournir un signal correct et précoce sur l'évolution conjoncturelle (BNB, 2009).

(1) Les résidus de la régression présentent toutefois un certain degré d'autocorrélation, qui résulte de la simplicité de la spécification utilisée ici à titre d'illustration. Cette autocorrélation peut être gommée en introduisant dans la régression, par exemple, une valeur retardée de la croissance annuelle du PIB.

Conclusion

L'indicateur de conjoncture constitue l'une des sources d'informations les plus précieuses publiées mois après mois par la Banque. Il doit sa notoriété à la fiabilité avec laquelle il reflète depuis plusieurs décennies les mouvements cycliques de l'activité économique en Belgique. Cette notoriété dépasse même largement les frontières, dans la mesure où il est considéré comme un indicateur avancé et représentatif de la croissance économique dans la zone euro.

Bien que l'enquête soit organisée depuis 1954, il a fallu attendre 1972 pour voir ses résultats publiés sous la forme d'un indicateur de conjoncture. L'enquête de la Banque porte sur un échantillon représentatif de participants et des informations détaillées à l'échelle des branches d'activité, lesquels déterminent en partie le succès de l'indicateur de conjoncture. Par ailleurs, ce dernier doit sa popularité au fait qu'il repose sur des données qualitatives, comme la notification d'une hausse, d'une stabilisation ou d'un recul du carnet de commandes, ce qui le rend rapidement disponible, au contraire de données quantitatives. Enfin, le succès de l'indicateur de conjoncture s'explique également par sa méthodologie, qui permet de synthétiser en un chiffre les informations issues de l'enquête.

Afin de garantir la qualité de l'indicateur de conjoncture, le mode de calcul de ce dernier a été revu à plusieurs reprises, dont la dernière fois en 1990. La Banque a dès lors estimé qu'il était souhaitable de procéder à une nouvelle réforme méthodologique. Cette réforme s'est progressivement imposée en raison de l'extension, en 1994, de l'enquête à la branche des services aux entreprises, dont les résultats n'étaient jusqu'ici pas repris dans l'indicateur de conjoncture. En outre, ce dernier a, dans un passé récent, affiché quelques mouvements erratiques à court terme. L'objectif poursuivi par la présente réforme est d'améliorer la performance de cet indicateur en termes de corrélation avec la croissance du PIB, de volatilité à court terme et de caractère avancé, tout en accordant une attention particulière au poids élevé des services dans l'économie belge. Ainsi, l'indicateur pourrait couvrir un pan plus large encore de l'activité économique.

Les changements méthodologiques ont été limités et ne concernent que le calcul des courbes synthétiques par branche d'activité et de l'indicateur global de conjoncture, en calculant les courbes synthétiques comme la moyenne d'un nombre plus réduit de questions et en intégrant la courbe des services dans l'indicateur global.

Ces ajustements d'ordre méthodologique ont permis d'améliorer la performance de l'indicateur de conjoncture: ainsi, la corrélation avec la croissance du PIB est légèrement supérieure, le caractère avancé est préservé et la volatilité erratique à court terme est sensiblement inférieure. Les fluctuations à un mois d'écart de l'indicateur brut reflètent dès lors nettement mieux la tendance conjoncturelle: alors que l'indicateur brut donnait auparavant un signal conjoncturel correct dans 61 p.c. des cas, ce pourcentage est passé à 76 p.c. avec le nouvel indicateur.

La volatilité à court terme de l'indicateur brut étant moins élevée, la méthode de lissage de l'indicateur global a pu être allégée, ce qui a permis de ramener de quatre à deux mois le retard dans la publication de l'indicateur synthétique global lissé, lequel traduit la tendance fondamentale de la conjoncture. La pertinence de celui-ci est ainsi renforcée.

Enfin, il convient de souligner que la performance de l'indicateur de conjoncture ne peut être améliorée qu'en se basant sur des propriétés statistiques, lesquelles portent nécessairement sur une période d'observation donnée. Ces propriétés peuvent être perturbées à la suite notamment des mutations structurelles affectant l'économie, si bien que la méthodologie devra être périodiquement actualisée.

Annexe 1

QUESTIONS POSÉES DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE: PROPRIÉTÉS STATISTIQUES

(1996-2008)

	Corrélation avec la croissance du PIB en Belgique ⁽¹⁾	Variance de la série lissée / variance de la série brute ⁽²⁾	Caractère avancé (+) ou retardé (-) par rapport à la croissance du PIB en Belgique ⁽³⁾	Composition de l'ancien indicateur de conjoncture	Composition du nouvel indicateur de conjoncture
Industrie manufacturière					
Évolution du rythme de production	0,79	0,53	0	X	
Évolution des commandes en provenance du marché intérieur	0,75	0,54	0	X	
Évolution des commandes à l'exportation	0,77	0,57	1	X	
Évolution des prix	0,61	0,76	-2		
Appréciation du carnet de commandes total ...	0,73	0,90	-1	X	X
Appréciation du carnet de commandes à l'exportation	0,76	0,85	-1	X	
Appréciation du niveau des stocks de produits finis	-0,45	0,79	2	X	X
Prévisions relatives à l'emploi	0,76	0,87	0	X	X
Prévisions relatives à la demande	0,85	0,83	1	X	X
Prévisions relatives aux prix	0,68	0,82	-1		
Commerce					
Évolution des ventes	0,29	0,32	-2	X	
Évolution des prix	0,18	0,63	-5		
Appréciation de l'évolution des ventes	0,41	0,56	-2	X	
Appréciation du niveau des stocks	-0,29	0,57	0	X	
Prévisions relatives à la demande	0,52	0,71	0	X	X
Prévisions relatives aux commandes ⁽⁴⁾	0,59	0,74	0	X	X
Prévisions relatives à l'emploi ⁽⁵⁾	0,32	0,65	-3		X
Prévisions relatives aux prix	0,21	0,70	-3		
Construction					
Évolution de l'activité	0,43	0,27	0	X	
Évolution du carnet d'ordres	0,66	0,68	0	X	X
Évolution du matériel utilisé	0,32	0,62	-8	X	X
Évolution de l'emploi	0,39	0,53	-5	X	
Évolution des prix	0,37	0,93	-6		
Appréciation du carnet d'ordres	0,36	0,94	-4	X	X
Prévisions relatives à l'emploi	0,46	0,91	-5	X	
Prévisions relatives à la demande	0,59	0,79	1	X	X
Prévisions relatives aux prix	0,44	0,87	-3		

Source: BNB.

(1) Coefficient de corrélation entre le niveau de la série brute et la croissance annuelle du PIB (données trimestrielles).

(2) Rapport entre la variance de la série lissée et celle de la série brute. Plus élevé est ce rapport, plus faible est la volatilité à court terme de la série brute.

(3) Nombre de mois de décalage (caractère avancé (+), retardé (-)) de la série brute par rapport à la croissance annuelle du PIB. Déterminé par le moment auquel la corrélation croisée entre l'indicateur et la croissance annuelle du PIB atteint une valeur maximale (les données mensuelles de la croissance du PIB sont obtenues par interpolation linéaire).

(4) Étaient auparavant scindées en commandes aux fournisseurs étrangers et belges.

(5) N'étaient auparavant pas reprises dans le communiqué de presse mensuel.

QUESTIONS POSÉES DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE: PROPRIÉTÉS STATISTIQUES (suite)

(1996-2008)

	Corrélation avec la croissance du PIB en Belgique ⁽¹⁾	Variance de la série lissée / variance de la série brute ⁽²⁾	Caractère avancé (+) ou retardé (-) par rapport à la croissance du PIB en Belgique ⁽³⁾	Composition de l'ancien indicateur de conjoncture	Composition du nouvel indicateur de conjoncture
Services aux entreprises					
Évolution de l'activité	0,65	0,68	0	X	
Évolution de l'emploi	0,48	0,88	-2	X	
Évolution des prix	0,49	0,74	-3		
Appréciation de l'activité	0,64	0,91	-1	X	X
Prévisions relatives à l'activité	0,70	0,85	0	X	X
Prévisions relatives à l'emploi	0,61	0,90	-1	X	
Prévisions relatives à la demande générale	0,76	0,89	0	X	X
Prévisions relatives aux prix	0,42	0,75	-6		

Source: BNB.

(1) Coefficient de corrélation entre le niveau de la série brute et la croissance annuelle du PIB (données trimestrielles).

(2) Rapport entre la variance de la série lissée et celle de la série brute. Plus élevé est ce rapport, plus faible est la volatilité à court terme de la série brute.

(3) Nombre de mois de décalage (caractère avancé (+), retardé (-)) de la série brute par rapport à la croissance annuelle du PIB. Déterminé par le moment auquel la corrélation croisée entre l'indicateur et la croissance annuelle du PIB atteint une valeur maximale (les données mensuelles de la croissance du PIB sont obtenues par interpolation linéaire).

Annexe 2

SCHÉMA MÉTHODOLOGIQUE GÉNÉRAL DE L'INDICATEUR DE CONJONCTURE

Étape	Options	BNB	
		1990	2009
Transformation des réponses qualitatives en valeurs quantitatives, pour chaque question	Solde ⁽¹⁾ Indice de diffusion ⁽²⁾	Solde	Solde
Élimination des fluctuations autres que les variations conjoncturelles	Élimination des fluctuations d'ordre saisonnier Décompositions complexes (par ex. filtre de Baxter-King)	Désaisonnalisation au moyen du programme Census X-11	Désaisonnalisation au moyen du programme Census X-11
Agrégation des valeurs associées à chaque question a) dans la courbe synthétique propre aux branches d'activité b) dans l'indicateur de conjoncture	Nombre de questions Nombre de branches d'activité Méthode d'agrégation : moyennes (pondérées), analyse en composantes principales	a) <i>branches d'activité</i> : moyenne de toutes les questions, à l'exception de celles relatives aux prix ⁽³⁾ b) <i>indicateur de conjoncture</i> : moyenne pondérée de la courbe synthétique de l'industrie manufacturière, du commerce et de la construction ⁽⁴⁾	a) <i>branches d'activité</i> : moyenne d'un nombre limité de questions ⁽³⁾ b) <i>indicateur de conjoncture</i> : moyenne pondérée de la courbe synthétique de l'industrie manufacturière, du commerce, de la construction et des services aux entreprises ⁽⁴⁾
Présentation du résultat final	Solde Indice de diffusion Indice en termes de solde ou indice de diffusion Standardisation Lissage statistique	Solde Lissage statistique ⁽⁵⁾	Solde Lissage statistique ⁽⁵⁾

Source : BNB.

(1) Différence entre le pourcentage de réponses positives et le pourcentage de réponses négatives à une question déterminée, varie entre -100 et 100.

(2) Somme du pourcentage de réponses positives et de la moitié du pourcentage de réponses ne signalant aucun changement, varie entre 0 et 100.

Le passage de l'indice en termes de solde à l'indice de diffusion se fait par une transformation mathématique simple.

(3) 1990 : Nombre total de questions entrant dans la composition de la courbe synthétique propre aux branches d'activité : industrie manufacturière (8), commerce (6), construction (7), services aux entreprises (6).

2009 : Nombre total de questions entrant dans la composition de la courbe synthétique propre aux branches d'activité : industrie manufacturière (4), commerce (3), construction (4), services aux entreprises (3).

(4) Coefficients de pondération :

1990 : industrie manufacturière (70 p.c.), construction (15 p.c.) et commerce (15 p.c.).

2009 : industrie manufacturière (65 p.c.), construction (15 p.c.), commerce (5 p.c.) et services aux entreprises (15 p.c.).

(5) 1990 : Série dite « lissée », obtenue à partir de la moyenne mobile pondérée centrée sur cinq mois de la médiane mobile de la série brute centrée sur cinq mois, avec les pondérations 1/8, 1/4, 1/4, 1/4, 1/8.

2009 : Idem qu'en 1990, à l'exception de l'indicateur global lissé, obtenu à partir de la moyenne mobile pondérée centrée sur trois mois de la médiane mobile de la série brute centrée sur trois mois, avec les pondérations 1/4, 1/2, 1/4.

Bibliographie

- Aucremanne, L., M. Collin et T. Stragier (2007), « Assessing the Gap between Observed and Perceived Inflation in the Euro Area: Is the Credibility of the HICP at Stake? », *BNB Working Paper 112*, Banque nationale de Belgique.
- Bañbura, M. et G. Rünstler (2007), « A look into the factor model black box: publication lags and the role of hard and soft data in forecasting GDP », *ECB Working Paper 751*, European Central Bank.
- Banque nationale de Belgique (1972), « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque nationale », *Bulletin de la Banque nationale de Belgique*, octobre 1972, 3-11.
- Banque nationale de Belgique (1983), « Rajeunissement de la courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque nationale », *Bulletin de la Banque nationale de Belgique*, septembre 1983, 3-31.
- Banque nationale de Belgique (1990), « Révision de la courbe synthétique de conjoncture », *Bulletin de la Banque nationale de Belgique*, août-septembre 1990, 53-64.
- Banque nationale de Belgique (2009), *Rapport 2008: Évolution économique et financière*.
- Baxter, M. et R.G. King (1999), « Measuring Business Cycles: Approximate Band-Pass Filters For Economic Time Series », *The Review of Economics and Statistics*, 81(4), 575-593.
- Bodier, M., E. Dubois et E. Michaux (2005), « La conjoncture belge: révélatrice de la conjoncture de la zone euro? », Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France, *Diagnostics Prévisions et Analyses Économiques*, nr. 60, janvier.
- Burns, A.F. et W.C. Mitchell (1946), *Measuring Business Cycles*, NBER, New York.
- Camacho, M. et G. Perez-Quiros (2008), « Introducing the EuroSTING: Short-term indicator of euro area growth », Banco de España, *Working Paper 0807*.
- Christiano, L.J. et T.J. Fitzgerald (2003), « The Band Pass Filter », *International Economic Review*, 44(2), 435-65.
- Commission européenne (2007), « The Joint EU Programme of Business and Consumer Surveys », *User Guide*.
- Dresse, L. et C. Van Nieuwenhuyze (2008), « Do survey indicators let us see the business cycle? A frequency decomposition », *BNB Working Paper 131*, Banque nationale de Belgique.
- Jonsson, A. et S. Lindén (2009), « The quest for the best consumer confidence indicator », *EC Economic Papers 372*, Commission européenne.
- King, R.G. et C.I. Plosser (1994), « Real business cycles and the test of the Adelmans », *Journal of Monetary Economics*, 33(2), 405-438.
- Koopmans, T.C. (1947), « Measurement Without Theory », *The Review of Economic Statistics*, 29(3), 161-172.
- Mintz, I. (1969), « Dating Postwar Business Cycles: Methods and their Application to Western Germany », 1950-67, *NBER Occasional Paper 107*.
- Stock, J.H. et M.W. Watson (1998), « Business Cycle Fluctuations in U.S. Macroeconomic Time Series », *NBER Discussion Paper 6528*.
- The Wall Street Journal (1999), « Euroland discovers a surprise indicator: Belgian confidence », 14 juillet.

Vanhaelen, J.-J., L. Dresse et J. De Mulder (2000), « The Belgian Industrial Confidence Indicator: Leading Indicator of Economic Activity in the Euro Area? », *BNB Working Paper 12*, Banque nationale de Belgique.

L'emploi public en Belgique

P. Bisciari
B. Eugène
L. Van Meensel⁽¹⁾

Introduction

L'emploi public fait l'objet de débats qui portent, entre autres, sur la taille du secteur public en Belgique par rapport à d'autres pays comparables, sur son évolution au fil des ans, ainsi que sur l'éventuelle opportunité que représente le vieillissement des effectifs en termes d'ajustement du volume de l'emploi dans ce secteur. Plus généralement, la question sous-jacente est de savoir dans quelle mesure l'emploi public constitue une source potentielle d'économies structurelles. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité aujourd'hui que la situation budgétaire s'est dégradée et que les coûts budgétaires liés au vieillissement se font ressentir de façon plus pressante. La réponse à cette question n'est pas triviale dans la mesure où il convient de prendre en compte d'autres éléments que la masse salariale, en particulier les missions de services rendus à la société et le fonctionnement des administrations.

Le présent article entend contribuer à la réflexion sur l'emploi public en analysant un ensemble le plus cohérent possible de statistiques relatives à son évolution et à ses caractéristiques. L'article est structuré en trois sections. Le cadre général fait l'objet de la première. Celle-ci comporte une vue générale de la situation en 2007, ainsi qu'une brève comparaison internationale. L'examen de l'évolution de l'emploi dans le secteur des administrations publiques est approfondi dans la deuxième section, tandis que la troisième présente certaines caractéristiques de cet emploi.

(1) Les données utilisées dans cette étude ont été fournies par le Département Statistique générale. Les auteurs expriment en particulier leurs remerciements à Isabelle Brumagne, Eric Fagnoul et Claude Modart.

1. Vue générale de l'emploi dans le secteur public

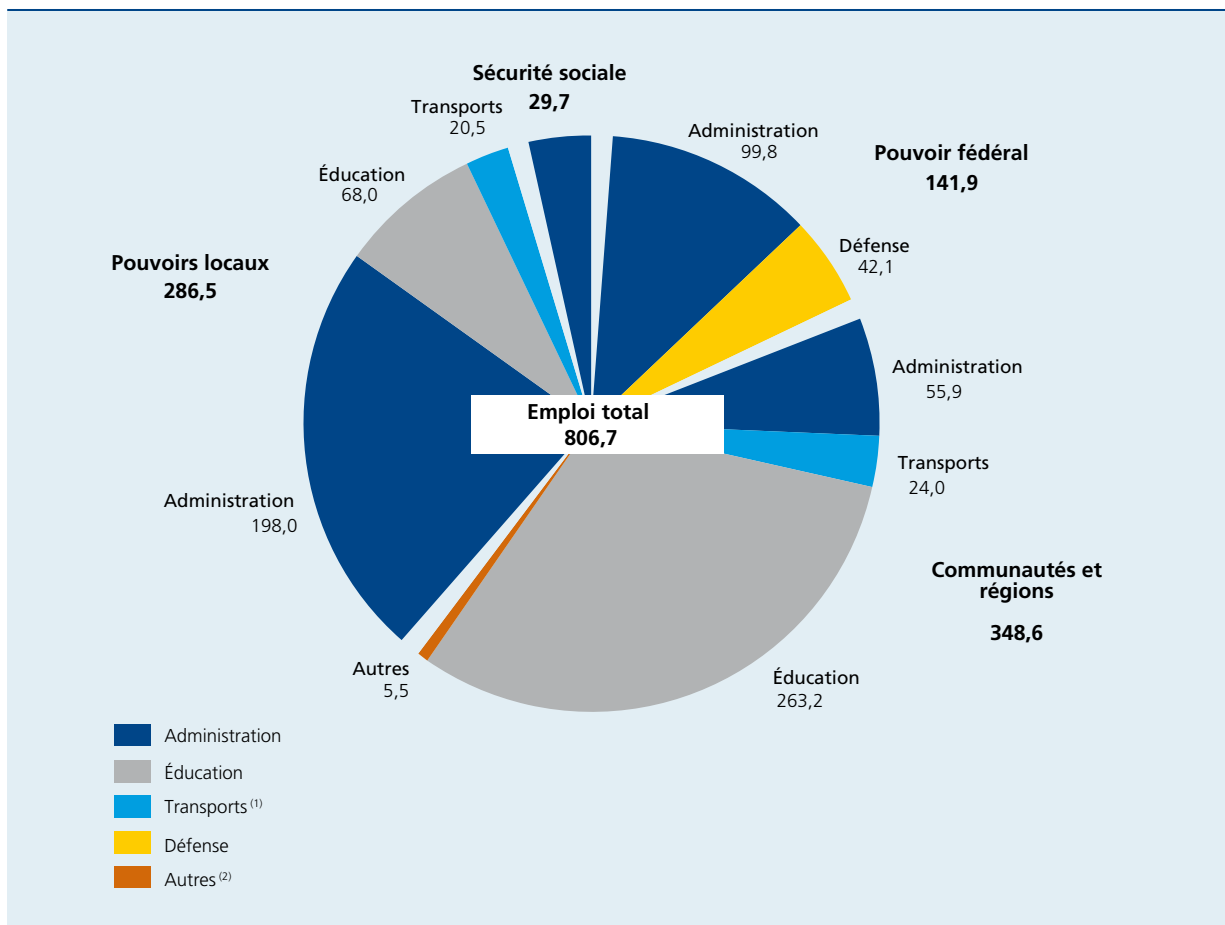
1.1 Emploi dans le secteur des administrations publiques

Au total, un peu plus de 800.000 personnes étaient employées en 2007 dans le secteur des administrations publiques, selon les données des comptes nationaux établis en suivant les préceptes du SEC 95 (voir encadré 1).

Le pouvoir fédéral et la sécurité sociale ne représentent ensemble qu'un cinquième de l'emploi du secteur des administrations publiques. Le pouvoir fédéral n'emploie que 17,6 p.c. des travailleurs du secteur public, dont près d'un tiers sont des militaires, les autres relevant principalement de l'administration. Outre le personnel administratif, cette dernière comprend, entre autres, les magistrats, les gardiens de prison et les policiers fédéraux. La sécurité sociale occupe 3,7 p.c. des travailleurs du secteur des administrations publiques. Le personnel des mutualités affecté à l'assurance obligatoire soins de santé compose la moitié de l'emploi dans ce sous-secteur.

Les communautés et régions se taillent la part du lion de l'emploi dans le secteur des administrations publiques, constituant 43,2 p.c. de celui-ci. Ce pourcentage élevé tient à l'éducation, puisque l'emploi relevant de ce sous-secteur, à savoir l'enseignement organisé par les communautés et l'enseignement libre, correspond à 32,6 p.c. de l'emploi public total. L'administration et les transports, ainsi que les services qui y sont liés, occupent également de nombreuses personnes – respectivement 6,9 et 3 p.c. de l'emploi dans le secteur. En ce qui concerne les transports,

GRAPHIQUE 1 EMPLOI DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, PAR SOUS-SECTEUR ET PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ
(milliers de personnes, 2007)



Sources : ICN, BNB.
(1) Sociétés régionales de transport en commun et services auxiliaires des transports.
(2) Entreprises publiques de radiotélévision.

il s'agit principalement du personnel de De Lijn, des TEC et de la STIB, qui sont – contrairement à la SNCB – considérés comme des entreprises non marchandes, dans la mesure où leurs recettes propres ne couvrent pas la moitié de leurs coûts. Les autres catégories – principalement les entreprises publiques de radiotélévision – ne représentent que 0,7 p.c. de l'emploi public.

Les pouvoirs locaux emploient un peu plus du tiers des travailleurs du secteur des administrations publiques. L'enseignement communal et provincial pèse 8,4 p.c. de l'emploi de ce secteur. Au total, l'éducation constitue donc pas moins des deux cinquièmes de cet emploi. Près du quart du personnel du secteur est en outre occupé dans la branche de l'administration au sein des pouvoirs locaux. Cette activité recouvre de nombreuses fonctions, allant de la police locale à l'action sociale développée entre autres par les CPAS,

en passant par les administrations communales et provinciales.

1.2 Emploi public au sens large

La définition de l'emploi dans le secteur des administrations publiques selon les comptes nationaux n'inclut ni les travailleurs des entreprises publiques marchandes ni ceux occupant un emploi subsidié. La prise en compte de ces personnes dans l'emploi public ferait passer les effectifs à environ 1.400.000.

Les entreprises publiques totalisaient près de 120.000 emplois en 2007. La plus grande partie de ceux-ci relève des entreprises publiques non financières, qui occupent un peu moins de 100.000 personnes, et, spécialement, du groupe SNCB, de La Poste et de Belgacom.

Encadré 1 – Périmètre du secteur des administrations publiques

Délimiter ce qui relève ou non du secteur des administrations publiques est une tâche particulièrement délicate. Dans la plupart des pays, de nombreuses définitions coexistent. Les statistiques d'emploi par secteur, qui sont établies dans le cadre des comptes nationaux, présentent l'avantage d'être régies par des méthodologies mises au point et coordonnées par plusieurs institutions internationales. Dans l'UE, les règles d'application sont fixées par le Système européen des comptes nationaux et régionaux, plus connu sous l'acronyme SEC 95.

La détermination du périmètre du secteur des administrations publiques s'effectue en théorie en appliquant trois critères aux différentes unités considérées. Une unité est répertoriée comme faisant partie de ce secteur si elle est une unité à la fois institutionnelle, publique et non marchande. Une unité est institutionnelle si elle jouit de l'autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale et si elle dispose, ou pourrait disposer, d'une comptabilité complète. Une unité est publique si elle est contrôlée par une administration publique, par exemple si cete dernière en détient plus de la moitié des actions. Une unité est non marchande si le produit des ventes couvre moins de la moitié des coûts de production.

En Belgique, l'ICN est chargé de l'établissement et de la publication des comptes nationaux. À ce titre, l'ICN classe les unités entre les secteurs institutionnels et publie chaque année la liste des unités du secteur des administrations publiques⁽¹⁾.

Parmi les exemples marquants d'unités reprises dans le secteur des administrations publiques, on citera les écoles, en ce compris les écoles libres, les mutualités pour ce qui est de leurs activités dans le cadre de l'assurance obligatoire, les sociétés régionales de transport en commun (De Lijn, TEC et STIB), les entreprises publiques de radio-télévision (VRT, RTBF et BRF), ou encore des intercommunales identifiées comme non marchandes.

À l'inverse, l'ICN considère les hôpitaux et les maisons de repos comme des sociétés non financières. En effet, leur activité est marchande car l'essentiel de leurs recettes, y compris le financement par l'INAMI, identique pour les institutions privées et publiques, sont considérées comme des ventes. De même, les entreprises publiques telles la SNCB, La Poste et Belgacom, tout comme les intercommunales marchandes, sont répertoriées parmi les sociétés non financières. La BNB et la CBFA sont classées parmi les sociétés financières, ainsi que toutes les banques et compagnies d'assurances, que l'actionnaire majoritaire fasse partie ou non des administrations publiques. Au niveau local, de nombreuses structures (crèches, centres culturels et sportifs, par exemple) sont, pour peu qu'elles forment une entité distincte du pouvoir local, répertoriées en dehors du secteur des administrations publiques, soit en sociétés non financières si leur activité est considérée comme marchande, soit en institutions sans but lucratif si leur activité est non marchande.

(1) L'application « classification des secteurs institutionnels » est consultable sur le site internet de la Banque. Elle donne la définition et les critères distinctifs des secteurs institutionnels, ainsi qu'une liste nominative d'exemples. La dernière version de la liste des unités de l'ensemble des administrations publiques peut être consultée à l'adresse http://www.nbb.be/doc/dq/F_pdf_PDE/PDE_Liste2008septembreFR.pdf.

Quelque 17.300 personnes étaient, en 2006, salariées par des intercommunales marchandes actives surtout dans la branche de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, dans les services auxiliaires des transports, ainsi que dans la collecte et la gestion des déchets.

Il n'existe pas de définition statistique de l'emploi subsidié. Celui-ci est approximé ici par les emplois issus du système des titres-services ainsi que des branches de la

santé humaine et de l'action sociale. Ce faisant, les catégories considérées englobent sans doute également des emplois non subsidiés. Par ailleurs, cette approche n'est pas exhaustive. À titre d'exemple, il n'est pas tenu compte de diverses activités subsidiées telles celles de nombreuses associations qui bénéficient d'une autonomie de gestion et qui sont présentes dans la sphère sociale, sportive ou culturelle. En 2007, quelque 210.000 emplois étaient dénombrés dans le domaine de la santé, en ce compris

TABLEAU 1 EMPLOIS DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET AUTRES EMPLOIS PUBLICS OU SUBSIDIÉS

(milliers de personnes, sauf mention contraire)

	Nombre de personnes en 2007	Évolution depuis 1997	Évolution depuis 1997 (en p.c.)
Secteur des administrations publiques	806,7	+87,9⁽¹⁾	+12,2⁽¹⁾
Entreprises publiques	118,6	-18,6	-13,6
dont:			
Intercommunales marchandes ⁽²⁾	17,3	1,3	7,8
Entreprises publiques non financières	98,5	-19,5	-16,5
dont:			
Belgacom	13,9	-10,4	-42,8
La Poste	36,9	-9,1	-19,8
Groupe SNCB	38,5	-3,4 ⁽³⁾	-8,1 ⁽³⁾
BNB	2,3	-0,5	-16,8
Emplois subsidiés			
dont:			
Action sociale	203,2	+70,0	+52,6
Santé	210,9	+43,9	+26,3
Titres-services	51,2	+51,2	-
Total élargi	1.390,5	+234,4	+20,3
<i>p.m. Emploi intérieur total</i>	<i>4.365,0</i>	<i>+465,5</i>	<i>+11,9</i>

Sources: ICN, BNB.

(1) La hausse serait limitée à 82.900 personnes (soit 11,5 p.c.) en ne tenant compte ni des entreprises publiques de radiotélévision, qui ne font partie du secteur des administrations publiques que depuis 2002, ni d'Aquafin, qui ne fait plus partie de ce secteur depuis 2005.

(2) Données de 2006. En ce compris certaines régies communales autonomes comme les ports d'Anvers et de Gand. Les maisons de repos et hôpitaux sont repris, respectivement, dans l'action sociale et dans la santé.

(3) Évolution depuis 2000.

les hôpitaux, et plus de 200.000 dans l'action sociale, en ce compris les maisons de repos. Le système des titres-services, introduit en 2003 et lui aussi très subsidié, a connu un succès fulgurant et a concerné plus de 50.000 emplois en 2007.

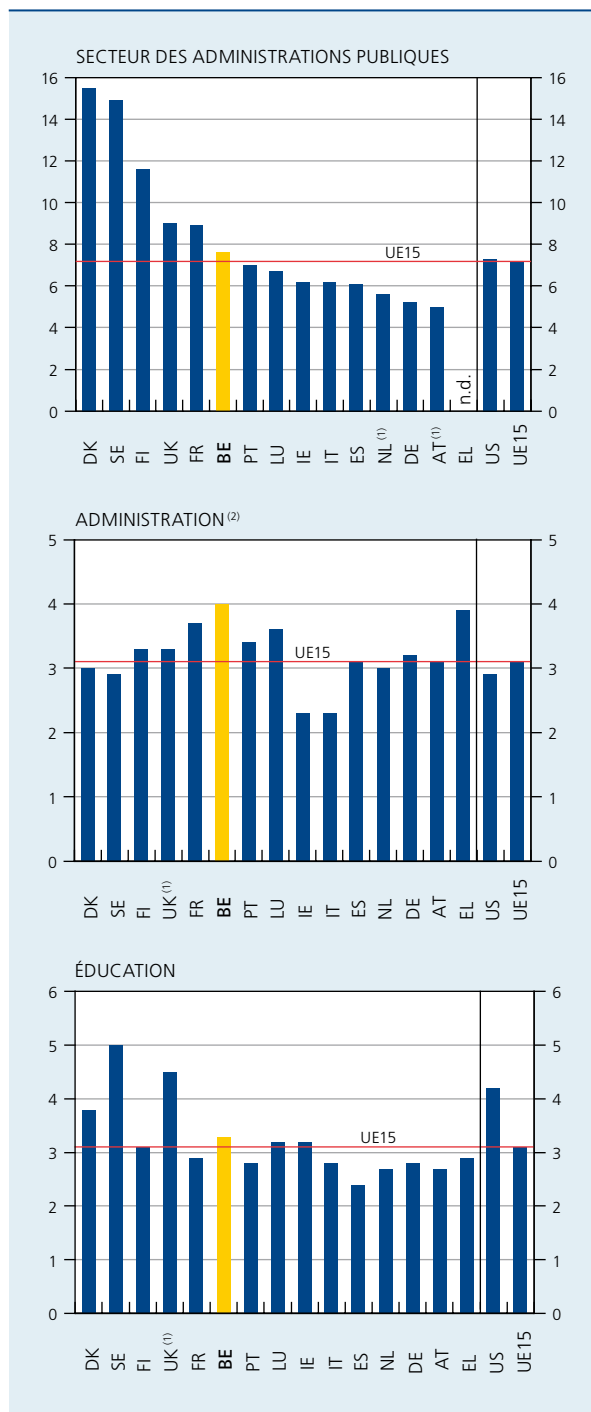
Au total, l'emploi public considéré sous cette forme élargie aurait gonflé d'environ 20 p.c. entre 1997 et 2007. Son rythme de progression a été supérieur à ceux du secteur des administrations publiques comme de l'ensemble de l'emploi intérieur, qui se sont tous deux élevés à 12 p.c. Durant cette période, la moitié de la hausse de l'emploi intérieur a été imputable à celle de l'emploi public au sens large. La dynamique de l'emploi public et subsidié est due, avant tout, à l'expansion rapide des titres-services ainsi qu'à la forte progression de l'emploi dans l'action sociale et dans les soins de santé. En revanche, l'emploi s'est inscrit en recul dans les entreprises publiques.

1.3 Comparaison internationale

Les comparaisons internationales de l'emploi dans le secteur des administrations publiques sont particulièrement hasardeuses. La méthodologie du SEC 95 peut en effet aboutir à des différences non négligeables entre les pays quant au périmètre de ce secteur. Celles-ci résultent de modes d'organisation différents en matière de santé, d'enseignement, de transports, de radiotélévision, d'environnement, etc. Ainsi, dans certains pays, dont l'Allemagne et les Pays-Bas, les hôpitaux font, comme en Belgique, partie du secteur des sociétés non financières. Dans d'autres pays, ils sont inclus dans le secteur des administrations publiques. Parmi les quinze premiers pays de l'UE, c'est le cas de tous ceux qui présentaient, en 2006, un rapport de l'emploi dans les administrations publiques à la population supérieur à celui de la Belgique, à savoir le Danemark, la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni et la France.

GRAPHIQUE 2 COMPARAISON INTERNATIONALE DE L'EMPLOI PUBLIC

(emploi public par 100 habitants, 2006)



Sources : CE, DESTATIS, OCDE, BNB.

(1) 2005.

(2) En ce compris la défense.

Pour éviter l'écueil des différences de périmètre du secteur des administrations publiques entre les pays, d'aucuns recourent à des comparaisons internationales de l'emploi

dans un certain nombre de branches d'activité où le secteur public est fort présent, comme l'administration et l'éducation.

La Belgique occupe la première place pour ce qui est de l'emploi dans l'administration par habitant. La comparaison internationale de l'emploi dans cette branche est néanmoins entachée de biais significatifs. Ainsi, alors qu'en Belgique l'ICN procède au reclassement dans la branche de l'administration de diverses activités – notamment l'action sociale hors maisons de repos au niveau local –, cette pratique n'est en général pas d'application dans les autres pays considérés.

La Suède, le Royaume-Uni et le Danemark comptent plus d'enseignants par habitant que la Belgique. La comparaison internationale de l'emploi dans cette branche n'est pas davantage exempte de biais puisqu'il existe des emplois privés dans l'éducation. En Belgique, c'est principalement le cas des auto-écoles. Dans d'autres pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, des écoles privées, notamment des universités, ressortissent à d'autres secteurs que celui des administrations publiques.

2. Évolution de l'emploi dans le secteur des administrations publiques

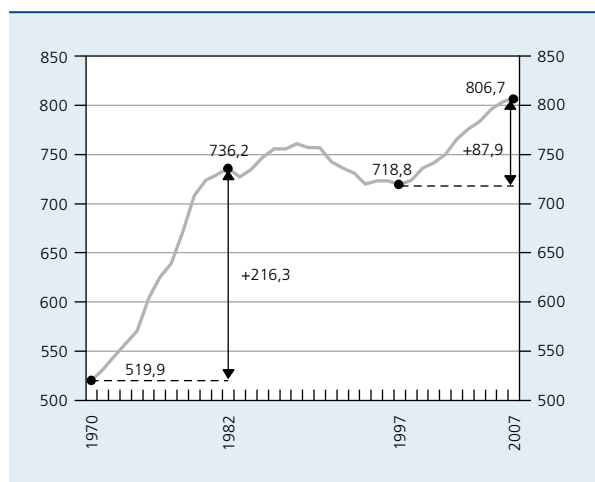
2.1 Tendances à long terme

En Belgique, l'emploi dans le secteur des administrations publiques a accusé une tendance à la hausse manifeste à partir de 1970. Trois phases peuvent être distinguées autour de cette tendance, qui correspondent aux principales inflexions de la politique budgétaire.

De 1970 à 1982, plus de 200.000 emplois publics ont été créés. À cette époque, fonctionnaires et professeurs ont été embauchés massivement pour contrer les pertes d'emplois dans le secteur privé occasionnées par la crise économique et la perte de compétitivité structurelle. L'orientation de la politique budgétaire était alors expansionniste.

À partir de 1982, l'assainissement des finances publiques a été la priorité des gouvernements successifs. Cette orientation restrictive de la politique budgétaire a été renforcée pendant les années 1990, lorsque la Belgique a cherché à satisfaire aux critères de convergence posés pour pouvoir faire partie de la zone euro dès son lancement. Dans ce contexte, le nombre de travailleurs occupés dans les administrations publiques s'est d'abord stabilisé, avant de régresser. Il a atteint un point bas en 1997, en raison

GRAPHIQUE 3 EMPLOI DANS LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN BELGIQUE
(milliers de personnes)



Sources : OCDE, ICN, BNB.

l'orientation de la politique budgétaire est redevenue expansionniste, le surplus primaire de l'ensemble des pouvoirs publics belges s'amenuisant au fil des ans.

Dans la suite de l'article, l'analyse porte sur la période 1995-2007, soit la période couverte par les données publiées par l'ICN. Deux corrections ont été opérées afin d'éviter les ruptures de série consécutives à la reclassification, en 2002, des entreprises publiques de radiotélévision du secteur des sociétés non financières dans celui des administrations publiques et, en 2005, d'Aquafin, une entreprise active dans l'assainissement de l'eau en Région flamande, du secteur des administrations publiques dans celui des sociétés non financières. Au moment de leur reclassification, la VRT, la RTBF et la BRFB employaient quelque 5.700 personnes et Aquafin environ 700. Compte non tenu de ces quatre sociétés, les administrations publiques occupaient 801.100 travailleurs en 2007, soit 78.200 de plus qu'en 1995. La hausse de l'emploi public sur l'ensemble de la période considérée a donc été de 10,8 p.c.

également de la suspension du service militaire entrée en vigueur en 1994. En l'espace de quelques années, les quelques 30.000 miliciens ont ainsi disparu des statistiques des travailleurs du secteur des administrations publiques.

Enfin, entre 1997 et 2007, le volume de l'emploi public a augmenté de 87.900 postes. Au cours de cette période,

2.2 Évolution par branche d'activité

Entre 1995 et 2007, l'emploi dans le secteur des administrations publiques a surtout progressé dans la branche de l'administration. Le nombre d'emplois dédiés à cette large fonction a augmenté, sur l'ensemble de la période, de plus de 60.000, soit 18,6 p.c.

TABEAU 2 EMPLOI DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾
(milliers de personnes, sauf mention contraire)

	1995	2007	Pourcentages de variation 1995-2007
Par branche d'activité			
Administration ⁽²⁾	323,2	383,3	18,6
Éducation	310,3	331,2	6,8
Transports	40,0	44,4	11,0
Défense	49,5	42,1	-14,8
Par sous-secteur			
Pouvoir fédéral et sécurité sociale ⁽³⁾	173,5	180,1	3,8
Communautés et régions	320,4	343,1	7,1
Pouvoirs locaux ⁽³⁾	229,1	278,0	21,4
Total	723,0	801,1	10,8

Sources : ICN, BNB.

(1) Afin d'éviter une rupture de série due à des reclassements statistiques, les entreprises publiques de radiotélévision et Aquafin ont été retirées des données.

(2) Au niveau fédéral, ce qui relève de l'éducation et de l'édition a été reclassé dans l'administration.

(3) Données corrigées du transfert, en 2002, de 8.500 anciens gendarmes du pouvoir fédéral vers les zones de police reprises dans les pouvoirs locaux. Sans cette correction, la variation de l'emploi aux niveaux du pouvoir fédéral, en ce compris la sécurité sociale, et des pouvoirs locaux est de, respectivement, -1,1 et 25,1 p.c.

Dans la branche de l'éducation, la croissance a été plus modérée que dans l'ensemble du secteur des administrations publiques. Ce n'est d'ailleurs que depuis 2001 qu'une augmentation de l'emploi s'est à nouveau produite dans cette branche. Au total, la hausse a néanmoins concerné 21.000 personnes entre 1995 et 2007. Elle a principalement été observée en Région flamande⁽¹⁾.

L'emploi dans les branches liées aux transports, regroupant principalement les sociétés régionales de transport en commun et les services auxiliaires des transports, a également enregistré une vive progression depuis 1995, de 11 p.c. au total. Cela ne représente toutefois que 4.400 personnes supplémentaires.

Au sein du secteur des administrations publiques, la défense est la seule branche d'activité qui a accusé une diminution de l'emploi depuis 1995. Les effectifs de l'armée ont reculé de 7.300, soit 14,8 p.c.

2.3 Évolution par sous-secteur des administrations publiques

2.3.1 Aperçu général

Entre 1995 et 2007, l'emploi a augmenté au sein de chaque sous-secteur des administrations publiques, quoique dans des proportions très différentes. C'est au niveau des pouvoirs locaux que l'emploi s'est le plus accru. Le transfert d'environ 8.500 gendarmes du pouvoir fédéral vers les pouvoirs locaux en 2002 ne constitue qu'un élément mineur de cette hausse⁽²⁾. En effet, abstraction faite de ce transfert, l'emploi public local a

progressé de plus d'un cinquième sur l'ensemble de la période, soit de 48.900 postes. La croissance de l'emploi a été moindre dans les communautés et régions, où elle a atteint 22.700 postes ou 7,1 p.c. Enfin, l'emploi au niveau du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale s'est également orienté à la hausse, mais cette dernière a été limitée à 6.600 unités ou 3,8 p.c. entre 1995 et 2007.

L'augmentation de l'emploi dans le secteur des administrations publiques entre 1995 et 2007 s'explique à hauteur des trois quarts par celle enregistrée dans l'administration. Au sein de cette branche d'activité, la progression a été considérable dans chacun des sous-secteurs, en particulier dans les pouvoirs locaux. L'éducation a également contribué à la croissance de l'emploi public, et ce tant dans l'enseignement communal et provincial que dans l'ensemble constitué par les écoles libres et l'enseignement organisé par les communautés.

2.3.2 Pouvoir fédéral et sécurité sociale

Au sein du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale, l'emploi public s'est inscrit en hausse dans l'administration entre 1995 et 2007, alors qu'il a reculé à la défense.

Sur la base de données rendues publiques par le SPF Personnel et Organisation, portant sur un sous-ensemble⁽¹⁾ de la branche de l'administration au niveau du pouvoir

(1) En considérant l'ensemble de la branche de l'éducation, en ce compris les quelques emplois relevant d'autres secteurs institutionnels, notamment les auto-écoles, l'emploi salarié a augmenté, entre 1995 et 2006, de 20.316 personnes en Région flamande (+12,4 p.c.) et de 1.492 personnes dans la Région de Bruxelles-Capitale (+3,3 p.c.), tandis qu'il s'est replié de 214 personnes en Région wallonne (-0,2 p.c.).

(2) Dans la suite de l'article, sauf mention contraire, les analyses au niveau des sous-secteurs font abstraction de ce transfert.

TABLEAU 3 CONTRIBUTION DES SOUS-SECTEURS ET DES BRANCHES D'ACTIVITÉ À LA HAUSSE DE L'EMPLOI DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ENTRE 1995 ET 2007⁽¹⁾

(milliers de personnes)

	Pouvoir fédéral et sécurité sociale	Communautés et régions	Pouvoirs locaux	Total
Administration	16,2 ⁽²⁾	12,7	33,5	60,1
Éducation	- ⁽²⁾	6,8	14,2	21,0
Transports ⁽³⁾	-	3,2	1,2	4,4
Défense	-7,3	-	-	-7,3
Total	6,6	22,7	48,9	78,2

Sources: ICN, BNB.

(1) Compte non tenu des entreprises publiques de radiotélévision, d'Aquafin et du transfert, en 2002, de 8.500 anciens gendarmes du niveau fédéral vers les zones de police.

(2) Au niveau fédéral, ce qui relève de l'éducation et de l'édition a été reclassé dans l'administration.

(3) Sociétés régionales de transport en commun et services auxiliaires des transports.

fédéral et de la sécurité sociale, l'évolution de l'emploi entre 2004 et 2008 présente des différences significatives entre les fonctions. Le nombre d'agents fédéraux est tiré à la hausse principalement par les activités qui relèvent de la justice, où plus de 2.800 emplois ont été créés à l'administration centrale, dans les établissements pénitentiaires et dans les maisons de justice, soit une expansion de 31,8 p.c. en quatre ans. D'autres fonctions ont également vu leur effectif renforcé. C'est le cas notamment de la santé, pôle regroupant le SPF Santé publique et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. Dans le même temps, d'autres départements ont réduit la taille de leur personnel, tel en particulier le SPF Finances. Ce dernier s'est séparé de près de 2.000 agents, soit un recul de 6 p.c. en quatre ans, une évolution à mettre en rapport notamment avec l'informatisation.

2.3.3 Communautés et régions

Au sein des communautés et régions, l'emploi a augmenté entre 1995 et 2007 dans les trois principales branches d'activité considérées : l'éducation, l'administration et les transports.

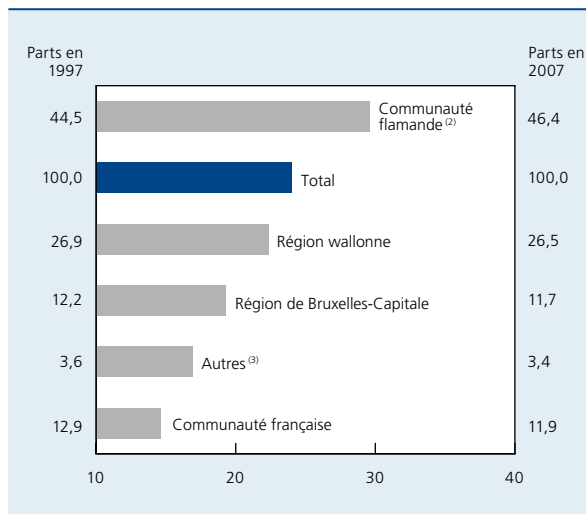
Une étude spécifique a été réalisée afin d'estimer l'évolution, par entité, du nombre de personnes actives dans l'administration. Des données détaillées fiables n'ont pu être recueillies que pour la période 1997-2007. Il en résulte que l'emploi s'est inscrit en hausse dans chacune des entités fédérées, mais à des rythmes différents. La progression a été la plus vive en Communauté flamande, de sorte qu'en fin de période, près de la moitié des travailleurs des entités fédérées affectés à l'administration y étaient occupés. Le personnel de la Région wallonne représentait en 2007 un peu plus d'un quart de l'ensemble des emplois administratifs des entités fédérées, soit une part quasi inchangée par rapport à 1997. C'est en Communauté française que le nombre d'agents a le moins progressé.

2.3.4 Pouvoirs locaux

Pour ce qui est des pouvoirs locaux, il est possible d'apporter des éléments d'explication à la hausse importante de l'emploi dans la branche de l'administration à partir de données détaillées fournies par l'ONSSAPL et adaptées afin de se rapprocher des définitions de l'ICN. Des données fiables n'ont toutefois pu être recueillies que pour la période 1997-2007. Selon ces données, le nombre d'emplois dans la branche de l'administration au niveau local a progressé de 34.900, soit 19,2 p.c.

GRAPHIQUE 4 EMPLOI DANS LA BRANCHE DE L'ADMINISTRATION AU NIVEAU DES ENTITÉS FÉDÉRÉES EN BELGIQUE⁽¹⁾

(pourcentages de variation totaux de 1997 à 2007, sauf mention contraire)



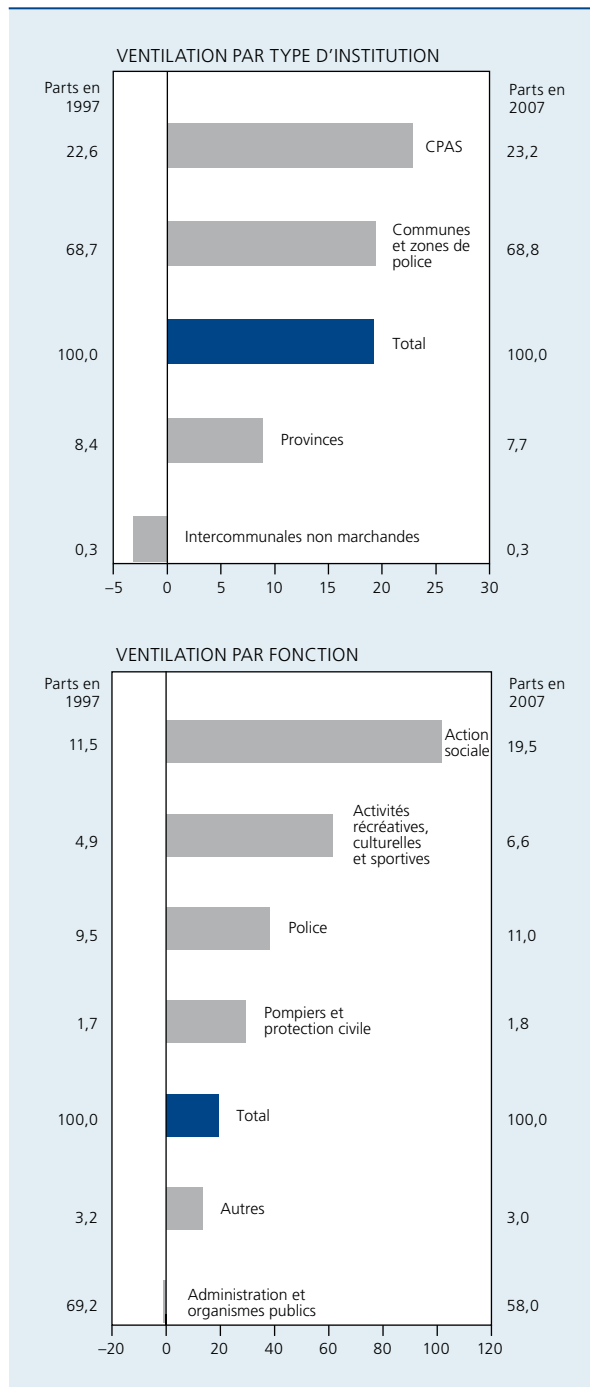
Sources : ICN, ONSS, ONSSAPL, BNB.

- (1) Les données de l'ONSS et de l'ONSSAPL ont été adaptées pour se rapprocher de la définition de l'ICN de l'emploi dans la branche de l'administration au niveau du sous-secteur des communautés et régions. L'enseignement, en ce compris les centres PMS et les internats, les sociétés de transport en commun, ainsi que les entreprises publiques de radiotélévision ont donc été exclus de l'analyse. Par ailleurs, la formation professionnelle et la recherche universitaire n'ont pas non plus été prises en compte. L'emploi dans les services auxiliaires des transports n'a pu être isolé et est dès lors repris.
- (2) En ce compris les matières relevant de la compétence de la Région flamande.
- (3) Commissions communautaires (Cocof, VGC et Cocom) et Communauté germanophone.

L'augmentation de l'emploi a été la plus rapide dans les CPAS. Ceux-ci employaient un peu plus de 50.000 personnes en 2007, soit 9.400 de plus qu'en 1997, ce qui correspond à une augmentation de 22,9 p.c. Les communes et les zones de police, considérées globalement pour éviter une rupture de série liée à la création des zones de police en 2002, se taillaient toujours la part du lion dans l'emploi local, avec 149.000 postes à la fin de la période considérée. Avec environ 24.000 nouveaux emplois, le personnel des communes et des zones de police a augmenté de 19,4 p.c. depuis 1997. Les provinces occupaient 16.700 personnes en juin 2007, soit 1.400 de plus que dix ans auparavant. La hausse de l'emploi y a ainsi été limitée à 8,9 p.c. À peine 600 personnes travaillaient dans des intercommunales non marchandes, et l'emploi y a régressé quelque peu sur la période considérée.

- (1) Le sous-ensemble porte sur environ 82.000 personnes parmi les 129.200 actives dans la branche de l'administration au niveau du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale. Contrairement à l'ICN, les données du SPF Personnel et Organisation (pdota) ne tiennent compte ni des mutualités ni des corps spéciaux (magistrature civile et personnel administratif des tribunaux civils, police fédérale, Conseil d'Etat et Inspection des finances).

GRAPHIQUE 5 EMPLOI DANS LA BRANCHE DE L'ADMINISTRATION AU NIVEAU DES POUVOIRS LOCAUX ^{(1) (2)}

 (pourcentage de variation totaux de 1997 à 2007 ⁽³⁾, sauf mention contraire)


Sources : ICN, ONSSAPL, BNB.

(1) Les données de l'ONSSAPL ont été corrigées afin de se rapprocher au maximum de la définition de l'ICN de l'emploi dans la branche de l'administration au sein du sous-secteur des pouvoirs locaux. Les activités hospitalières, les maisons de repos, l'enseignement, les transports et les intercommunales marchandes ont notamment été exclus.

(2) Compte non tenu du transfert, en 2002, de 8.500 anciens gendarmes vers les pouvoirs locaux.

(3) Données au 30 juin pour chacune des années considérées.

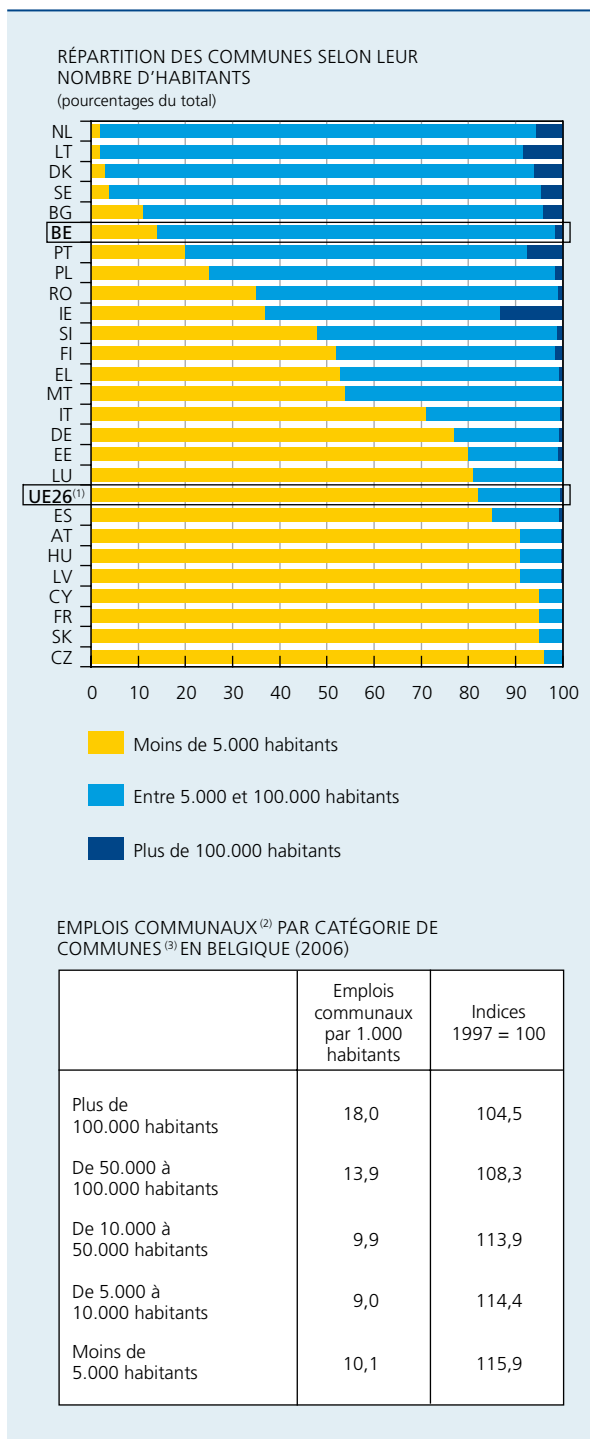
S'agissant des CPAS, de nombreux facteurs ont concouru à la dynamique de l'emploi. Tout d'abord, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale a augmenté, nécessitant un nombre accru de personnes pour s'en occuper. Ensuite, les missions des CPAS ont été élargies et diversifiées, intégrant la médiation de dettes ou l'octroi de chèques-mazout, par exemple. Enfin, et surtout, le bond en avant à la fin des années 1990 résulte d'adaptations de la législation et d'une volonté des CPAS de donner la priorité à l'insertion socioprofessionnelle plutôt qu'à l'octroi de revenus. Le nombre de personnes remises au travail a considérablement progressé à partir de 1997. Or, dans les statistiques, ces personnes sont considérées comme des travailleurs des CPAS. Parmi elles, la hausse est liée, avant tout, à l'essor du nombre de personnes employées selon les modalités de l'article 60 de la loi sur les CPAS ⁽¹⁾. Ces personnes peuvent être soit affectées aux besoins internes des CPAS, soit mises à la disposition de tiers. Des modifications législatives apportées à la fin des années 1990 ont autorisé cette dernière possibilité, qui a généré plus de 5.000 emplois.

De la décomposition de l'emploi public local selon les principales fonctions exercées par les agents, il faut surtout retenir que ce n'est pas dans les fonctions administratives que se situe la progression. En effet, dans cette catégorie rassemblant 126.000 personnes, l'emploi aurait quasiment stagné sur l'ensemble de la période. Parmi les 34.900 emplois créés dans les pouvoirs locaux, 21.300 l'auraient été dans l'action sociale. Parmi ceux-ci, 5.300 emplois nouveaux se sont situés dans les crèches et garderies d'enfants ⁽²⁾, que ce soit à l'initiative de communes, de CPAS ou de provinces, et 15.000 autres emplois ont été créés aux fins de l'action sociale dans les CPAS. Environ 5.500 personnes ont été recrutées entre 1997 et 2007 par les communes et les provinces dans le cadre d'activités récréatives, culturelles et sportives, notamment les centres culturels et sportifs. Au-delà de 900 nouveaux pompiers et membres de la protection civile, les communes et zones de police ont embauché 6.000 travailleurs pour la police, hors transfert de 8.500 anciens gendarmes du niveau fédéral vers le niveau local. Ce transfert a eu lieu en 2002 dans le cadre de la création des zones de police associant, le plus souvent, plusieurs communes. La hausse du nombre de policiers semble refléter une volonté politique de renforcer la sécurité publique.

(1) Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

(2) Parmi les crèches et garderies dont l'employeur est un pouvoir local, deux cas doivent être distingués. Si la structure est autonome et identifiée par l'ICN, alors elle est reclassée au sein des sociétés non financières. Si la structure n'est pas autonome, alors elle reste dans les administrations publiques.

GRAPHIQUE 6 INFLUENCE DE LA TAILLE DES COMMUNES SUR L'EMPLOI COMMUNAL



Sources : Dexia, DGSIE, ONSSAPL, BNB.

- (1) UE hors Royaume-Uni.
 (2) Pour se rapprocher de la définition de l'emploi dans la branche de l'administration, le personnel de l'enseignement communal n'a pas été pris en compte. Afin d'éviter les problèmes de cohérence temporelle liés à la création des zones de police, le personnel de la police a également été exclu de l'analyse.
 (3) Catégories de communes établies sur la base de leur population au 1^{er} janvier 2007.

D'une analyse plus détaillée des données sur les communes, il ressort qu'une fusion généralisée de celles-ci ne devrait pas réduire drastiquement le volume de l'emploi public local. D'une part, la taille des communes belges est parmi les plus élevées au sein de l'UE. Seuls cinq pays comptent une proportion moindre de communes de petite taille (moins de 5.000 habitants). D'autre part, en Belgique, plus la commune est petite, plus le volume d'emploi communal par habitant est faible, sauf pour ce qui est des communes de moins de 5.000 habitants. Le volume de l'emploi communal plus élevé dans les grandes communes peut s'expliquer notamment par des besoins spécifiques, par exemple en matière de sécurité et de politique des grandes villes, et par la gestion en interne de certaines activités pour lesquelles les petites communes recourent à des intercommunales. Entre 1997 et 2006, l'augmentation du nombre d'agents communaux par habitant a été d'autant plus lente que la taille des communes était élevée. Cette évolution moins rapide de l'emploi dans les grandes communes est sans doute en partie liée aux plans de gestion auxquels nombre d'entre elles sont soumises par les autorités de tutelle, plans qui peuvent comporter des limitations de la croissance de la masse salariale.

3. Caractéristiques de l'emploi dans le secteur des administrations publiques

Parmi les caractéristiques de l'emploi public, le statut, le genre et le niveau de qualification des travailleurs sont successivement considérés. Ensuite, la question de la pyramide des âges des travailleurs du secteur des administrations publiques est examinée de façon approfondie. L'ICN ne disposant pas de données sur les caractéristiques des travailleurs, l'analyse a été effectuée sur la base de données primaires de l'ONSS et de l'ONSSAPL. Aussi, les périmètres du secteur des administrations publiques utilisés dans cette section diffèrent de celui retenu par l'ICN⁽¹⁾. Les résultats présentés constituent néanmoins une bonne approximation des tendances à l'œuvre dans le secteur des administrations publiques au sens de l'ICN.

3.1 Statut

Les agents du secteur des administrations publiques sont de moins en moins nombreux à bénéficier du statut de fonctionnaires. Ces derniers ne sont plus que légèrement

(1) La taille du secteur des administrations publiques selon l'ICN est plus petite que celle obtenue en cumulant les données de l'ONSS et de l'ONSSAPL, où le statut juridique des organismes prime. Les principales différences se situent aux niveaux des entreprises publiques, des hôpitaux, des maisons de repos et des intercommunales marchandes, qui, dans les comptes nationaux, ne sont pas repris dans le secteur des administrations publiques.

majoritaires. Au 30 juin 2006, ils représentaient 54,3 p.c. – en net recul par rapport aux 59,8 p.c. de travailleurs statutaires que le secteur comptait encore au 30 juin 1997. Les évolutions sont relativement lentes, la diminution du nombre de statutaires se produisant principalement lors des départs à la retraite.

Dans l'enseignement, le personnel est toujours largement statutaire, représentant près de 60 p.c. des travailleurs. Une forte réduction de cette proportion est toutefois enregistrée depuis 1997, année où celle-ci atteignait encore 68,2 p.c. Dans le reste du secteur des administrations publiques, la proportion d'agents statutaires diffère considérablement selon les niveaux de pouvoir. Ainsi, elle variait en juin 2006 de 39,4 p.c. dans les communautés et régions à 72,7 p.c. au niveau du pouvoir fédéral, en ce compris la sécurité sociale et l'armée. Dans les pouvoirs locaux considérés globalement, l'emploi statutaire se limite également à environ 40 p.c. des travailleurs. Au sein de ce sous-secteur, des différences substantielles entre les types d'institution sont aussi observables: en 2006, 94,6 p.c. des travailleurs des zones de police et 59,1 p.c. du personnel provincial étaient statutaires, tandis que leur

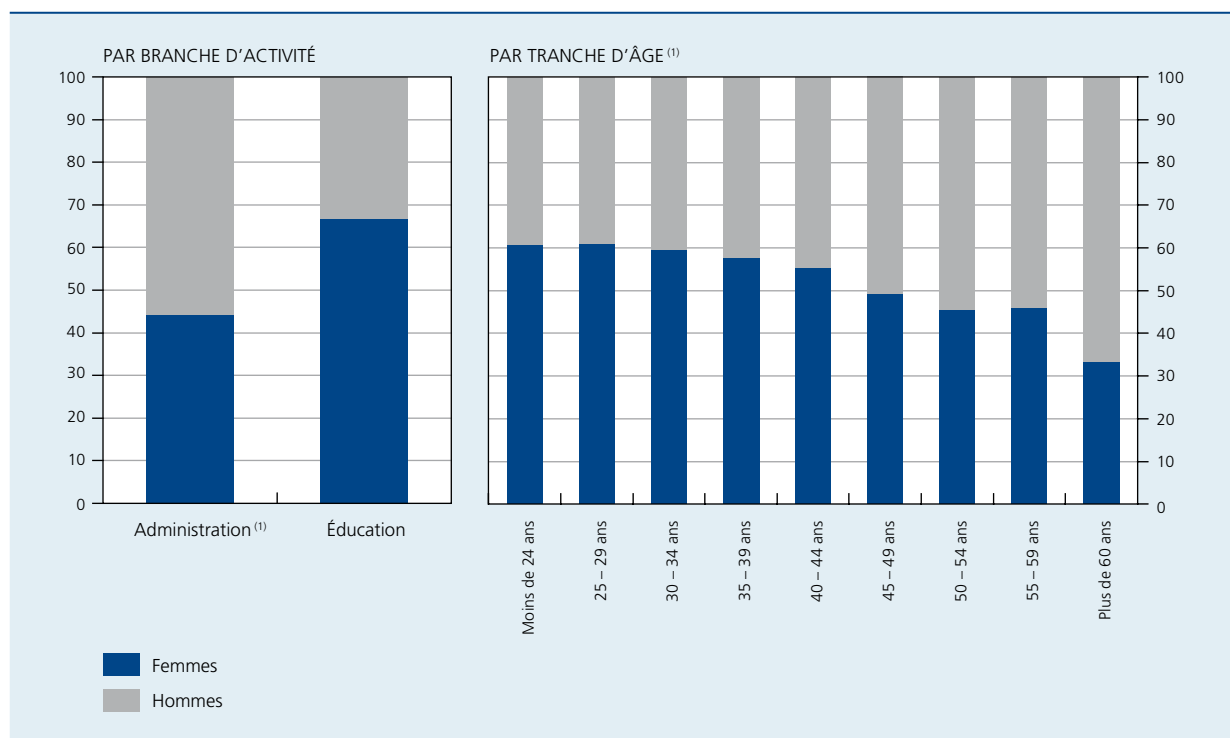
part était la plus faible dans les CPAS (30,1 p.c.) et dans les communes (37,9 p.c.).

3.2 Genre

La féminisation du personnel de la fonction publique est plus avancée que dans le reste de l'économie. Ainsi, au 31 décembre 2007, les femmes étaient majoritaires dans le secteur des administrations publiques, alors que les hommes occupaient toujours plus de la moitié des emplois salariés dans le secteur privé. La prépondérance des femmes est particulièrement marquée dans l'éducation et dans les administrations locales. En revanche, les hommes étaient encore majoritaires dans le reste de l'administration, en ce compris la défense.

Une majorité des emplois statutaires sont exercés par des hommes, tandis que les femmes sont plus présentes dans les emplois contractuels. Au 31 décembre 2007, la part des hommes dans les emplois statutaires s'élevait à 53 p.c. et celle des femmes dans les emplois contractuels à 63,9 p.c.

GRAPHIQUE 7 RÉPARTITION PAR GENRE DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
(pourcentages, au 31 décembre 2007)



Sources : ONSS, ONSSAPL, BNB.

(1) Pour la répartition par tranche d'âge, les travailleurs assujettis à l'ONSSAPL ne sont pas repris.

(2) En ce compris la défense.

La féminisation de la fonction publique est en outre croissante. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes pour les tranches d'âge inférieures à 45 ans, leur proportion dépassant même 60 p.c. parmi les jeunes de moins de 30 ans. En revanche, les hommes devancent les femmes dans les tranches d'âge quinquennales supérieures.

3.3 Niveau de qualification

Le personnel du secteur des administrations publiques est de plus en plus qualifié. Dans la branche de l'administration, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée d'un quart à un tiers entre 1995 et 2007. Sur la même période, la proportion des travailleurs faiblement qualifiés, n'ayant obtenu au mieux qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, a reculé d'un tiers à moins d'un quart, tandis que celle des travailleurs moyennement qualifiés, ayant décroché au plus un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, est restée plutôt stable, aux alentours de 40 p.c.

Toutefois, les administrations publiques constituent, encore et toujours, un débouché pour de nombreuses personnes peu qualifiées. À titre d'exemple, dans l'administration fédérale, 60 p.c. du personnel est porteur

au mieux d'un certificat de l'enseignement secondaire (niveaux C et D), et la part de ces personnes avoisine – ou dépasse – les 50 p.c. pour toutes les tranches d'âge⁽¹⁾. La proportion de niveaux A et B (diplômés de l'enseignement supérieur) se renforce néanmoins dans les tranches d'âge les plus jeunes, surtout chez les personnes de 25 à 35 ans.

3.4 Pyramide des âges

Au sein du secteur des administrations publiques, la pyramide des âges des travailleurs diffère de manière significative selon les branches d'activité.

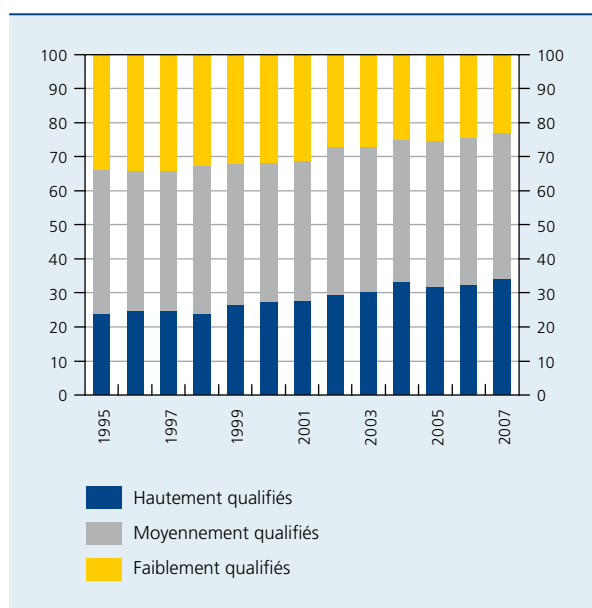
La pyramide la plus singulière est celle du personnel de la défense. Ce dernier part à la retraite plus tôt que celui des autres branches. Ainsi, la part des 60-64 ans y est négligeable et la part des 55-59 ans y est bien plus faible que dans les autres branches d'activité. Près de 45 p.c. des effectifs relèvent de la tranche d'âge des 40-49 ans. À âge de départ à la retraite inchangé, l'armée belge sera dès lors confrontée à des départs massifs d'ici quelques années.

La pyramide des âges est, dans l'ensemble, assez plate dans la branche de l'éducation, de sorte que cette dernière ne devrait, globalement, guère enregistrer de sorties massives et que le renouvellement du personnel semble, jusqu'ici, s'être fait par l'engagement régulier de jeunes travailleurs.

La pyramide des âges est plus marquée dans la branche de l'administration. Ainsi, en considérant l'ensemble des niveaux de pouvoir, on observe un pic pour la tranche d'âge des 45-49 ans et les tranches d'âge adjacentes, les jeunes étant moins représentés⁽²⁾. Cet élément doit être pris en compte dans une perspective de gestion dynamique du personnel de la fonction publique.

D'aucuns ont évoqué l'opportunité spécifique en matière de renouvellement du personnel que pourraient offrir les cinq ou dix prochaines années. L'argument avancé est que le personnel des administrations publiques étant relativement âgé, une proportion importante de celui-ci devrait prochainement partir à la retraite. Il serait ainsi possible de réduire le nombre de travailleurs du secteur public en ne procédant pas à un remplacement intégral.

GRAPHIQUE 8 VENTILATION DES TRAVAILLEURS DE LA BRANCHE DE L'ADMINISTRATION⁽¹⁾ ÂGÉS DE 25 À 64 ANS PAR NIVEAU DE DIPLOME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU (pourcentages du total de la branche)



Source : DGSIE (Enquête sur les forces de travail).

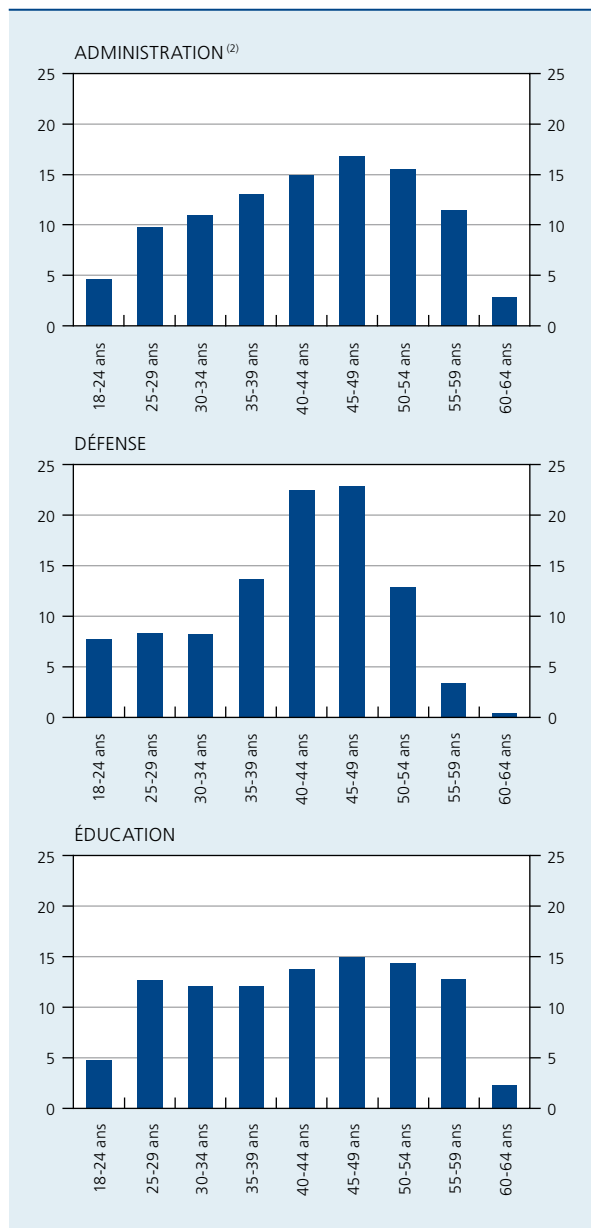
(1) En ce compris la défense.

(1) Selon des données du SPF Personnel et Organisation (pdata) au 30 juin 2008.

(2) La pyramide des âges diffère considérablement selon les sous-secteurs ou les institutions locales. Elle est ainsi plus plate dans les communautés et régions et plus prononcée au niveau fédéral, notamment pour ce qui est de la sécurité sociale. Sur le plan local, la répartition par âge du personnel des zones de police est assez linéaire, tandis que la pyramide des âges est davantage marquée dans les provinces, les communes et les CPAS.

GRAPHIQUE 9 VENTILATION PAR ÂGE ET PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾

(pourcentages du total de la branche d'activité, 30 juin 2007)



Sources : ONSS, ONSSAPL, BNB.

(1) Les données de l'ONSS et de l'ONSSAPL ont été adaptées afin de se rapprocher de la définition de l'ICN du secteur des administrations publiques et des branches illustrées. À titre d'exemple, des travailleurs comptabilisés par l'ONSS dans diverses branches d'activité ont été reclassés dans la branche de l'administration. Au sein de la sécurité sociale obligatoire, le personnel des mutualités a été pris en considération, alors que l'ONSS considère celui-ci comme relevant du secteur privé.

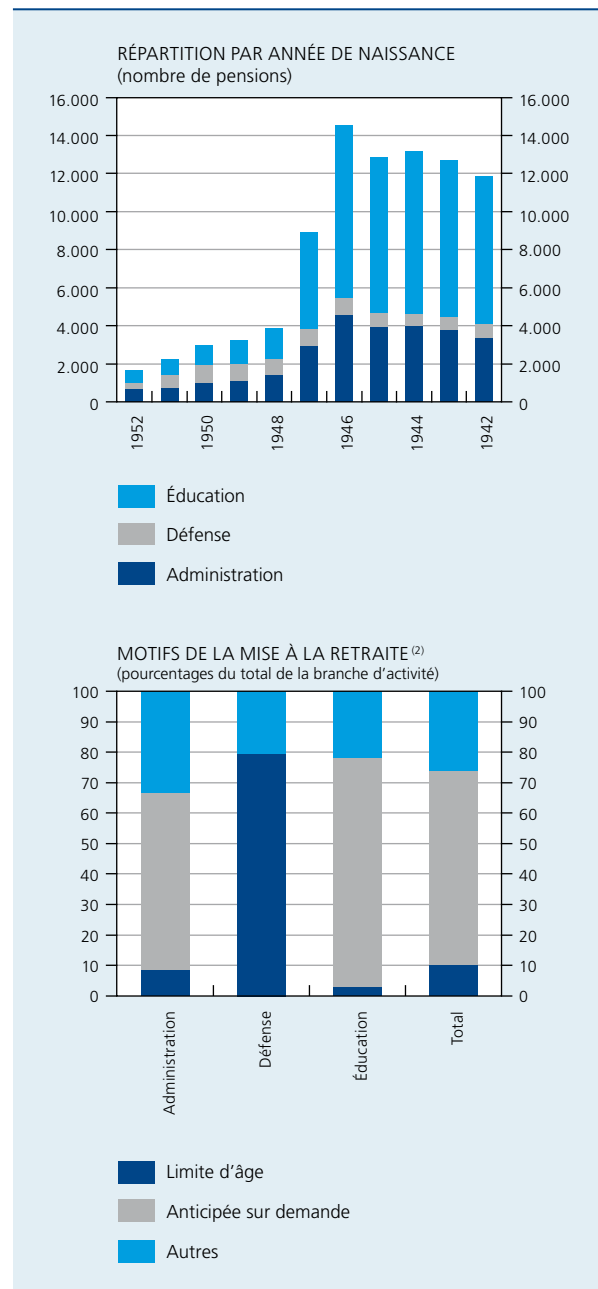
(2) L'ensemble des travailleurs cotisant à l'ONSSAPL a été affecté à la branche de l'administration, même si certains d'entre eux ne relèvent pas du secteur des administrations publiques.

À cet égard, il convient de constater que, dans chacune des branches considérées, la part du personnel encore en activité au-delà de 60 ans est faible, voire marginale dans le cas de la défense. En effet, la plupart des travailleurs

du secteur des administrations publiques prennent leur pension avant la limite maximale qui est fixée, le plus souvent, à 65 ans. Le nombre de pensions de retraite demandées dès l'âge de 60 ans est considérable dans l'ensemble des administrations publiques, tant dans la

GRAPHIQUE 10 PENSIONS DE RETRAITE DANS LE SECTEUR PUBLIC ⁽¹⁾

(données au 1^{er} juillet 2007)



Sources : SDPSP, BNB.

(1) Les données sur les pensions publiques ont été retravaillées afin de se rapprocher de la définition de l'ICN du secteur des administrations publiques et des branches illustrées. Le périmètre utilisé ici correspond à celui retenu dans les statistiques des pensions du secteur public, duquel ont été retirées les pensions de retraite versées au personnel des entreprises publiques autonomes et des intercommunales, ainsi que celles payées aux ministres du culte.

(2) Sur la base de l'ensemble des nouveaux dossiers introduits entre 2002 et 2005.

branche de l'éducation que dans celle de l'administration. En général, le personnel de la défense part à la retraite encore plus tôt, souvent dès 56 ans. Au sein de la branche de l'administration, des départs en nombre avant 60 ans sont également observés dans la police.

Seuls 10 p.c. des travailleurs du secteur des administrations publiques partis à la retraite entre 2002 et 2005 avaient atteint la limite d'âge. Dans la majorité des cas, il s'agissait de militaires, pour lesquels cette limite est considérablement plus basse que pour le reste du personnel des administrations publiques⁽¹⁾. Dans les branches de l'administration et de l'éducation, la plupart des départs à la retraite ont eu lieu, durant cette même période, par le truchement de la pension anticipée immédiate. Par ce mécanisme, les membres du personnel qui sont encore en service peuvent obtenir leur pension dès l'âge de 60 ans dès lors qu'ils comptent au moins cinq années de service.

En posant l'hypothèse d'une proportion constante de travailleurs âgés de plus de 60 ans, l'importance des mises à la retraite au cours des cinq prochaines années peut être évaluée sur la base du nombre de personnes âgées de 55 à 59 ans en 2009. Les départs au cours des cinq années suivantes peuvent être estimés à partir du nombre de personnes âgées de 50 à 54 ans à la même date.

Quelque 65.000 personnes, soit seulement 12 p.c. du personnel de la branche de l'administration, partiraient à la retraite durant les cinq prochaines années. Au cours des cinq années suivantes, 85.000 personnes les rejoindraient, soit 16 p.c. des effectifs de cette branche. Sur une période de dix ans, les départs s'élèveraient donc à

150.000, ou 28 p.c. du personnel. Ce pourcentage n'est guère surprenant, considérant qu'une carrière moyenne dure environ 35 années. Il ne faut donc pas s'attendre à des départs massifs à la retraite dans les cinq ou dix prochaines années. Les départs devraient même être plus nombreux durant les dix années suivantes, puisque 30 p.c. des effectifs de l'administration seraient âgés de 40 à 49 ans en 2009.

Au cours des dix prochaines années, les sorties les plus importantes en termes absolus devraient avoir lieu au niveau des pouvoirs locaux, avec 96.000 travailleurs. Toutefois, la proportion de départs devrait être plus élevée dans l'administration fédérale (en ce compris la sécurité sociale), dans la mesure où 30 p.c. des effectifs y seraient âgés de 50 à 59 ans en 2009.

Il existe de larges différences selon les institutions ou les départements. Ainsi, au niveau fédéral, plus de 40 p.c. des agents du SPF Finances ont entre 50 et 60 ans, alors que moins de 25 p.c. des agents qui dépendent du SPF Justice appartiennent à cette tranche d'âge. Au niveau des pouvoirs locaux, la part du personnel âgé de 51 à 60 ans est plus élevée dans les provinces que dans les communes et les CPAS. La gestion, notamment de ces différences de structures d'âge entre institutions et départements, représente dès lors un défi majeur pour la gestion des ressources humaines dans l'ensemble du secteur des administrations publiques.

(1) Pour les militaires, la limite d'âge pour le départ à la retraite varie, selon le grade et l'affectation, entre 45 et 61 ans (Kluwer, 2008, Mémento des pensions). Dans la plupart des cas, l'âge limite est inférieur ou égal à 56 ans. D'autres catégories du personnel du secteur public bénéficient également d'une limite d'âge inférieure à 65 ans. C'est notamment le cas de la police.

TABLEAU 4 NOMBRE DE TRAVAILLEURS DE LA BRANCHE DE L'ADMINISTRATION QUI ATTEINDRONT 60 ANS ENTRE 2010 ET 2019
(estimation de la situation en 2009 sur la base de données au 30 juin 2007)

	Nombre de travailleurs (milliers de personnes)		Part de l'effectif (pourcentages)	
	50-54 ans	55-59 ans	50-54 ans	55-59 ans
Pouvoir fédéral et sécurité sociale	22	15	18	12
Communautés et régions	4	3	14	12
Pouvoirs locaux ⁽¹⁾	54	42	16	12
Travailleurs non attribuables à un sous-secteur ⁽²⁾	5	4	14	12
Total	85	65	16	12

Sources: ONSS, ONSSAPL, BNB.

(1) Ensemble des travailleurs cotisant à l'ONSSAPL, même si certains d'entre eux ne ressortissent pas au secteur des administrations publiques (par exemple, intercommunales marchandes), au sous-secteur des pouvoirs locaux (par exemple, Cocof et VGC) ou à la branche de l'administration (par exemple, certains membres du personnel de l'enseignement communal et provincial). Ne disposant pas de données par âge, une approximation a été réalisée en supposant une distribution uniforme par année sur les tranches d'âge quinquennales (45-49 ans, 50-54 ans et 55-59 ans).

(2) Travailleurs cotisant à l'ONSS dont on ne peut déterminer s'ils dépendent du pouvoir fédéral ou des communautés et régions.

Conclusions

En Belgique, le secteur des administrations publiques défini selon les préceptes des comptes nationaux occupe un peu plus de 800.000 travailleurs. Les principaux employeurs du secteur sont les communautés et régions et les pouvoirs locaux, tandis que le pouvoir fédéral et la sécurité sociale ne comptent ensemble que pour un cinquième d'entre eux. En recourant à un concept plus large que celui des administrations publiques, incluant aussi les entreprises publiques, les intercommunales marchandes et les emplois largement subsidiés (santé, action sociale, ou encore titres-services), l'emploi public peut atteindre 1,4 million de postes.

Sur le long terme, les évolutions de l'emploi public correspondent aux inflexions majeures de la politique budgétaire. La croissance de l'emploi dans le secteur des administrations publiques a été particulièrement vive dans les années 1970. Après une période de quasi-stabilisation à partir de 1982, l'emploi dans le secteur s'est à nouveau inscrit en hausse entre 1997 et 2007. L'analyse a mis en évidence que cette dernière évolution ne s'est pas faite uniformément d'une branche d'activité à l'autre. Durant la période récente, l'emploi a diminué au niveau de la défense ainsi que dans certains départements de l'administration fédérale, tels que le SPF Finances. À l'inverse, la croissance a été particulièrement prononcée dans les transports ainsi que dans l'administration, surtout au sein de celle dépendant des pouvoirs locaux ou de certains départements fédéraux tels que la justice. Dans un contexte plus large, l'emploi dans les entreprises publiques s'est nettement réduit, tandis que les emplois subsidiés ont largement progressé, que ce soit dans la santé et l'action sociale ou au niveau des titres-services.

Tous les sous-secteurs des administrations publiques ont participé à la croissance de l'emploi enregistrée depuis 1995: les communautés et régions à hauteur de près de 30 p.c., et le niveau fédéral, en ce compris la sécurité sociale, pour 10 p.c. La plus forte contribution provient des pouvoirs locaux, pour plus de 60 p.c. Au sein de ceux-ci, l'augmentation dans la branche de l'administration n'a pas concerné les fonctions administratives, mais bien l'action sociale, la police, ainsi que les fonctions culturelles et sportives.

Les agents sont proportionnellement de moins en moins nombreux à bénéficier du statut de fonctionnaires, et les femmes sont toujours plus majoritaires. Par ailleurs, le personnel du secteur public est de plus en plus qualifié.

Compte tenu de la pyramide des âges et des comportements actuels d'admission à la retraite et à la préretraite,

les départs devraient s'étaler dans le temps sans être disproportionnés au cours des cinq ou dix prochaines années. Des départs plus nombreux sont toutefois attendus dans certaines branches, certains départements et certaines institutions.

Toute discussion portant sur l'éventuelle diminution du personnel des administrations publiques doit s'inscrire dans un débat plus large, où efficacité et performances doivent être prises en compte. Ainsi, pour faire le pendant de l'accroissement des tâches dévolues aux administrations publiques observé ces dernières années, il conviendrait de passer en revue l'utilité sociale de fonctions plus anciennes peut-être devenues obsolètes. Les adaptations qui résulteraient d'une telle analyse exigeraient une politique active de mobilité menée par la gestion des ressources humaines. Cette mobilité est également nécessaire pour faire face aux départs réguliers à la retraite ou à la préretraite de cohortes d'agents des administrations publiques.

Annexe

EMPLOI DANS LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾

(nombre de personnes, données corrigées des ruptures de série⁽²⁾)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pouvoir fédéral et sécurité sociale	173.503	172.042	173.108	174.512	177.269	179.237	180.815	182.599	181.685	179.135	180.682	179.567	180.095
Administration ⁽²⁾	124.043	124.326	126.492	127.709	130.837	132.598	135.142	137.746	136.792	135.135	136.422	136.521	137.977
Défense	49.460	47.716	46.616	46.803	46.432	46.639	45.673	44.853	44.893	44.000	44.260	43.046	42.118
Communautés et régions	320.398	313.951	312.036	314.232	318.254	316.292	316.893	321.477	327.936	334.071	338.515	341.807	343.081
Éducation	256.404	248.302	244.223	245.081	247.091	245.514	245.453	247.901	251.962	256.432	260.421	262.766	263.196
Administration	43.199	44.326	45.932	46.214	47.778	47.420	47.935	48.632	49.989	53.692	55.035	55.738	55.910
Transports ⁽³⁾	20.795	21.323	21.881	22.937	23.385	23.358	23.505	24.944	25.985	23.947	23.059	23.303	23.975
Pouvoirs locaux	229.057	236.872	233.070	234.930	239.997	245.098	250.790	255.484	259.572	264.328	271.250	276.267	277.969
Administration	155.959	158.328	154.616	155.735	160.596	164.736	167.398	172.460	177.153	179.668	184.809	188.081	189.461
Éducation	53.854	58.632	59.186	60.193	60.434	60.796	63.633	64.964	63.811	65.030	67.075	68.035	68.041
Transports ⁽³⁾	19.244	19.912	19.268	19.002	18.967	19.566	19.759	18.060	18.608	19.630	19.366	20.151	20.167
Ensemble du secteur	722.958	722.865	718.214	723.674	735.520	740.627	748.498	759.560	769.193	777.534	790.447	797.641	801.145
des administrations publiques	723.396	723.359	718.755	724.262	736.142	741.274	749.169	765.987	775.641	783.947	796.144	803.301	806.689
<i>p.m. Idem, non corrigé des ruptures de série</i> ...													

Sources: ICN, BNB pour la répartition par sous-secteur et par branche d'activité.

(1) Afin d'éviter des ruptures de série dues à des reclassements statistiques, les entreprises publiques de radiotélévision et Aqualin ont été retirées des données. Celles-ci ont aussi été corrigées pour neutraliser l'incidence du transfert, en 2002, de 8.500 anciens gendarmes du pouvoir fédéral vers les pouvoirs locaux.

(2) Au niveau fédéral, ce qui relève de l'éducation et de l'édition a été reclassé dans la branche de l'administration.

(3) Transports réguliers de voyageurs (uniquement pour les régions) et services auxiliaires des transports.

La migration belge vers l'espace unique de paiement en euros : SEPA (Single Euro Payments Area)

J. Vermeulen

A. Waterkeyn

1. Introduction

Il y a plus d'un an qu'a été donné le coup d'envoi opérationnel du SEPA, le « Single Euro Payments Area » ou espace unique de paiement en euros. Depuis le 28 janvier 2008, il est en effet possible d'utiliser le virement européen pour effectuer un paiement dans toute la zone SEPA.

L'objectif principal du SEPA est de faire progresser l'intégration financière en Europe, plus particulièrement dans le domaine des services de paiement scripturaux et des systèmes de paiement. Les objectifs du SEPA et ses principaux acteurs ont été décrits en détail dans l'article « L'espace unique de paiement en euros: SEPA (Single Euro Payments Area) publié dans le numéro de septembre 2007 de la Revue économique. Le présent article décrit les progrès qui ont été accomplis depuis lors dans le cadre du projet SEPA. La finalité du SEPA tient dans la possibilité,

pour l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, consommateurs et administrations publiques), d'effectuer des paiements dans toute la zone SEPA⁽¹⁾, aussi facilement, sûrement et efficacement que s'il s'agissait de paiements nationaux. De plus, ces paiements doivent pouvoir être exécutés conformément à un cadre réglementaire unique au sein duquel tous les acteurs ont les mêmes droits et obligations. À cette fin, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une directive sur les services de paiement dans le marché intérieur (ci-après dénommée « la directive »), qui devra être transposée dans les législations nationales pour le 1^{er} novembre 2009⁽²⁾.

La migration vers le SEPA est un processus par lequel les instruments de paiement nationaux actuels sont progressivement remplacés par des instruments européens standardisés.

Des instruments européens ont été développés pour les virements et les domiciliations, tandis qu'un cadre général a été mis en place pour les cartes de paiement. Le développement de standards pour ces instruments de paiement et l'organisation de la migration vers le SEPA ont été en grande partie décidés par le secteur bancaire. À cette fin, des organes de concertation interbancaire ont été institués aux niveaux national et européen, et des structures spécifiques ont été érigées afin de favoriser le dialogue sociétal relatif au SEPA et à la mise en œuvre de ce dernier. En Belgique, les structures organisationnelles sous-jacentes à la migration vers le SEPA sont le « Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement » et le SEPA Forum interbancaire⁽³⁾.

(1) Appartiennent à la zone SEPA, les pays de l'Union européenne (UE) plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Un certain nombre de territoires sont considérés comme faisant partie de l'UE (en vertu de l'article 299 du traité de Rome). Il s'agit des départements français d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion), de Gibraltar (Royaume-Uni), des Açores et Madère (Portugal), des îles Canaries (Espagne) et des îles Åland (Finlande). Cinq de ces territoires possèdent un code pays ISO propre. Au total, 36 codes pays ISO sont donc possibles au sein de la zone SEPA. Une transaction n'est considérée comme une transaction SEPA que si elle intervient entre deux banques dont le Bank Identifier Code (BIC) contient un de ces 36 codes pays ISO.

(2) Directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 sur les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 97/7/CE, 2002/65/CE, 2005/60/CE et 2006/48/CE et abrogeant la directive 97/5/CE.

(3) Dans le cadre de sa mission de suivi et d'accompagnement des acteurs économiques dans leur transition vers le SEPA, le Steering Committee publie à intervalles réguliers un rapport d'avancement. Le présent article est basé sur le « Deuxième rapport d'avancement sur la migration vers le SEPA en Belgique », publié début mars 2009, sous les auspices du « Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement ». Deuxième rapport d'avancement sur la migration vers le SEPA en Belgique, mars 2009, http://www.nbb.be/doc/ts/Products/PaymentSystems/SEPA/FR_MoBmars2009.pdf.

Le Steering Committee rassemble tous les acteurs économiques (secteur bancaire, entreprises, associations de consommateurs et administrations publiques). Présidé par le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, il a pour mission d'organiser de la meilleure manière possible la transition vers le SEPA en Belgique. Le SEPA Forum interbancaire organise, quant à lui, la transition vers le SEPA au sein du secteur bancaire, qui joue un rôle prépondérant dans la mise en place des nouveaux instruments de paiement.

L'introduction du virement européen, entamée l'année dernière, s'est déroulée de manière très progressive. Il s'agit d'un choix délibéré, afin d'assurer, entre autres, une migration technique sans faille.

Aucune obligation d'utiliser les nouveaux bulletins de virement n'étant encore imposée aux acteurs économiques, cette première phase est restée pratiquement invisible pour les utilisateurs finaux. Le processus de migration vers le SEPA sera davantage développé en 2009, comme l'explique le présent article.

Le premier chapitre décrit le lancement du SEPA début 2008 et le calendrier envisagé pour les différents instruments de paiement européens. Le deuxième chapitre traite de la mise en œuvre du SEPA au niveau interbancaire, tandis que les chapitres suivants en dressent le bilan pour les autres acteurs importants. Ainsi, le troisième chapitre présente l'état d'avancement dans les services publics, qui ont été les premiers à débiter la migration vers le SEPA en introduisant le virement européen dans leurs systèmes de paiement. Le quatrième chapitre examine la situation et le calendrier afférents aux entreprises. Enfin, les deux derniers chapitres exposent respectivement la situation des consommateurs et la communication relative au SEPA.

2. Le lancement opérationnel du SEPA en Belgique

2.1 L'introduction du virement européen (SEPA Credit Transfer ou SCT)

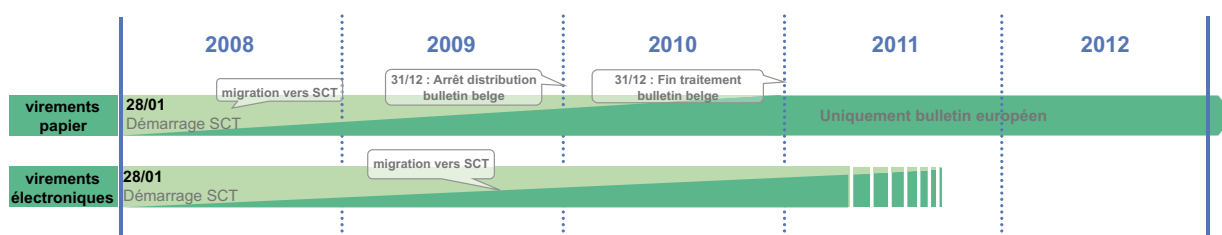
Comme prévu, le SEPA a été introduit le 28 janvier 2008 dans les pays SEPA, c'est-à-dire dans les 27 pays de l'Union européenne (UE) plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Le premier instrument de paiement répondant aux normes SEPA est le virement; le virement SEPA a été baptisé plus simplement « virement européen » en Belgique. Depuis lors, en Belgique, les clients peuvent faire exécuter des virements européens par leur banque, en recourant aux différents canaux traditionnels pour leur remise. Il n'y a donc plus aucune différence entre un virement national (entre une personne résidant à Anvers et une autre résidant à Liège, par exemple) et un virement transfrontalier en euros dans la zone SEPA (entre un résident belge et un résident d'un des 30 autres pays de la zone SEPA).

Ceci signifie également que, depuis le 28 janvier 2008, la dénomination « virement international » est exclusivement réservée aux virements effectués par un résident belge vers un pays hors zone SEPA (c'est-à-dire en dehors des 31 pays).

Aucun problème n'a été constaté lors de la phase d'introduction; les virements européens présentés ont été traités correctement par les banques et les systèmes interbancaires.

Le plan de migration bancaire prévoit une période de transition de trois ans, pendant laquelle les virements nationaux actuels devront, autant que possible, être remplacés par des virements européens. En vue d'atteindre cet objectif, l'actuel bulletin de virement national papier ne sera plus distribué par les banques à partir du début de 2010, et il disparaîtra complètement à la fin de cette même année.

Le plan tient compte du fait que tous les clients devront avoir adopté la variante européenne du virement au cours d'une période de trois ans commençant à la



date de lancement du SEPA, soit au plus tard pour le 31 décembre 2010 (cf. schéma). Pour les virements papier, la période de transition devrait être plus courte; l'utilisation des nouveaux bulletins devra être effective à la fin de 2009. Les banques ne fourniront plus de bulletins de virement belges à leurs clients à partir de janvier 2010, mais ces bulletins seront toutefois encore acceptés et traités par les banques jusqu'à la fin de cette même année.

Les différences entre les bulletins de virement belges à usage national et les bulletins de virement européens se limitent aux points suivants:

- les données du donneur d'ordre et du bénéficiaire ne figurent plus les unes à côté des autres mais les unes au-dessus des autres;
- il est obligatoire de mentionner le numéro du compte bancaire international (IBAN⁽¹⁾ – International Bank Account Number) aussi bien du donneur d'ordre que du bénéficiaire;
- il est obligatoire de mentionner le nom du bénéficiaire;
- la couleur du formulaire tire plus sur le rouge.

Pour le citoyen, la différence essentielle entre le virement européen et le virement belge réside dans l'utilisation du numéro de compte IBAN.

Dans la plupart des cas, le citoyen remarquera que le formulaire de virement a déjà été rempli par le créancier et que, de ce fait, le nom du bénéficiaire étant déjà repris sur le virement, cette mention supplémentaire obligatoire ne constituera pas un souci pour le payeur. La principale nouveauté pour le citoyen réside dans le fait qu'il doit indiquer son propre numéro de compte bancaire en utilisant le format IBAN dans la zone prévue pour le donneur d'ordre. En ce qui concerne la banque à domicile (« Home banking »), la mention du numéro de compte du donneur d'ordre est superflue; seul le numéro de compte du bénéficiaire en format IBAN doit être inscrit.

La migration du virement national vers le standard unique européen a démarré de manière très progressive.

En janvier 2008, le volume de virements européens se situait à un niveau très bas, et il a lentement évolué au cours des mois qui ont suivi. En un an, le volume de virements européens traités en Belgique est passé de 0,4 à 2,3 p.c. du total des virements. Cette tendance correspond

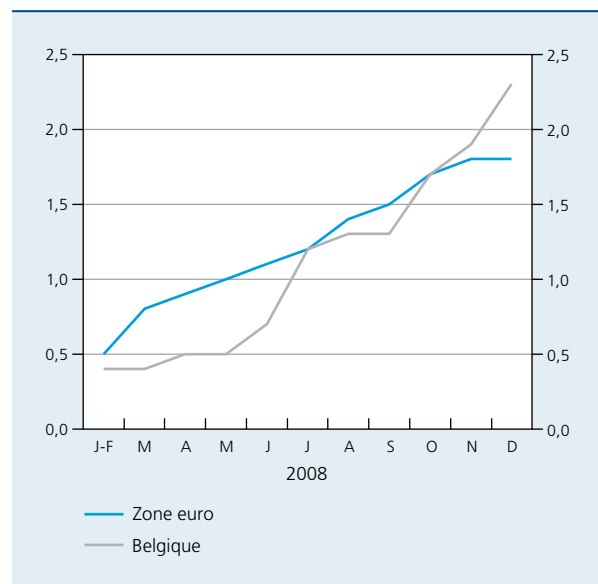
à celle observée dans les autres pays. L'introduction s'est faite volontairement de manière lente et graduelle, en permettant aux clients des banques de choisir eux-mêmes le moment auquel ils désiraient opter pour le virement européen. De faibles volumes de départ limitent en effet les risques de ruptures dans les systèmes bancaires, les entreprises et les services publics étant en mesure d'adapter progressivement leurs systèmes aux nouveaux standards SEPA.

Le graphique 1 compare les volumes de virements européens traités par le système de paiement de détail belge (Centre d'échange et de compensation – CEC) avec les volumes agrégés traités par les principaux systèmes européens de paiement de détail au sein de la zone euro.

En Belgique comme dans le reste de l'Europe, l'utilisation du virement européen a démarré faiblement et n'a évolué que très lentement au cours des mois qui ont suivi. La hausse relativement forte observée en Belgique en décembre 2008 fait suite au lancement du virement européen par les administrations publiques au cours du dernier trimestre de 2008 (cf. chapitre 4).

Depuis le 2 février 2009, une version légèrement modifiée du virement européen est d'application, mais cela ne devrait avoir aucun impact sur les volumes traités.

GRAPHIQUE 1 TRANSACTIONS AU FORMAT SEPA (2008)
(pourcentages du volume total de virements)



Sources: Banque centrale européenne (BCE) et Centre d'échange et de compensation (CEC).

(1) En Belgique, l'« International Bank Account Number » est constitué du code BE (code pays) suivi par une clé de contrôle numérique à deux chiffres et complété par le numéro de compte bancaire traditionnel. Le numéro de compte IBAN est donc plus long de quatre positions et figure sur tous les extraits de compte bancaire ou postal. Il est exprimé sous la forme structurée de 4 x 4 positions. Pour toute question relative au numéro de compte IBAN, le citoyen peut s'adresser directement à sa banque ou à son bureau de poste.

Les différences par rapport à la première version du SCT sont limitées et résident dans l'ajout d'un nouveau champ optionnel pour le payeur et le bénéficiaire, dans le cas où ils ne sont pas les titulaires des comptes repris sur le bulletin de virement. Le citoyen, en tant que donneur d'ordre, et les entreprises ou administrations publiques, en tant que bénéficiaires, auront dès lors la possibilité de remplir ces champs supplémentaires. Ces champs optionnels ne seront disponibles que sur certaines versions électroniques du virement européen. Le bulletin de virement papier ne sera en effet pas adapté.

2.2 L'introduction de la domiciliation européenne (SEPA Direct Debit ou SDD)

Contrairement au virement, la domiciliation européenne (SEPA Direct Debit ou SDD) n'est pas encore une réalité.

La date de lancement de la domiciliation européenne a été fixée au niveau européen par le secteur bancaire : elle coïncidera avec la date à laquelle la directive sur les services de paiement doit être transposée dans les législations nationales, soit le 1^{er} novembre 2009. Cette directive crée un cadre juridique unifié au sein de l'Europe. Elle a des répercussions importantes sur les domiciliations, étant donné que ce moyen de paiement se différencie fondamentalement des virements par exemple, en ce qui concerne notamment les droits et obligations des parties impliquées (banques, créanciers et débiteurs). La directive européenne a été approuvée le 24 avril 2007 par le Parlement européen ; elle doit être transposée dans la législation nationale de chaque État membre au plus tard le 1^{er} novembre 2009.

Le succès du lancement de la domiciliation européenne au 1^{er} novembre 2009 dépendra essentiellement d'un certain nombre d'aspects juridiques, de son acceptation par le marché et du temps que prendra la phase de mise en œuvre auprès des banques et des entreprises.

2.2.1 Aspects juridiques

2.2.1.1 La directive sur les services de paiement

Au moment de la publication du présent article, il subsiste encore un certain nombre d'incertitudes de nature juridique concernant la migration vers la domiciliation européenne.

En effet, le processus de transposition de la directive en droit national est en cours (cf. également point 4.5), et la domiciliation européenne ne pourra être lancée que lorsque la directive aura été transposée dans les législations

nationales de tous les pays constituant l'Union européenne (et l'EEE), soit à partir du 1^{er} novembre 2009. Selon les dernières informations disponibles, la transposition de la directive en droit belge sera réalisée pour cette date.

Sur le plan du contenu, la directive offre aux États membres un éventail d'options leur permettant certaines adaptations en fonction du contexte national. Ainsi, il revient à chaque État membre de décider si les « micro-entreprises » tomberont ou non sous le statut de « consommateur ». Si les « micro-entreprises » étaient considérées comme des « entreprises », elles auraient la possibilité de participer au schéma « business-to-business » (cf. point 2.2.3) offert aux entreprises pour exécuter de manière efficace l'encaissement et le paiement de leurs factures. Pour leur part, les consommateurs bénéficient, en vertu de la directive, d'une meilleure protection, étant donné qu'ils peuvent contester plus facilement une domiciliation.

Les consommateurs ont la possibilité, pendant les huit semaines qui suivent un paiement effectué par domiciliation, d'en demander le remboursement (sauf s'il en est stipulé autrement dans le contrat-cadre entre le consommateur et son prestataire de services de paiement). Les entreprises ont, quant à elles, moins besoin d'une telle protection, compte tenu de la relation contractuelle qui les unit à leur fournisseur de services financiers. Il est donc important d'arrêter une définition précise de la notion de « consommateur ». Si, par exemple, des indépendants ou d'autres petites entreprises étaient qualifiés d'entreprises plutôt que de consommateurs, ils ne pourraient pas bénéficier du droit d'exiger le remboursement d'un paiement fait par domiciliation pendant ce délai de huit semaines.

Un deuxième exemple concerne les mandats liés aux domiciliations. Dans le système belge de domiciliations, un mandat de domiciliation est une autorisation donnée par un débiteur à sa banque de débiter son compte sur la base d'une instruction de paiement présentée par le créancier, par l'intermédiaire de la banque de celui-ci. La question de savoir comment et à qui le mandat doit être remis doit encore être examinée, de même que la procédure de révocation ou d'annulation d'une domiciliation.

Un certain nombre de pays se trouvent dans l'incertitude quant à la pérennité de la validité juridique des mandats de domiciliation locaux dans le cadre de la migration vers le futur schéma du SEPA Direct Debit (SDD). Sont surtout concernés, les pays comme la Belgique, où le système national de domiciliation prévoit que le mandat est conservé auprès de la banque du débiteur. Ce système pourrait se heurter à des restrictions juridiques liées au fait que le mandat devra être conservé par le créancier après la migration vers le schéma SDD. En Belgique, il

est prévu d'inscrire le principe de continuité de la validité des mandats de domiciliation dans la loi. Cela permettra d'éviter une lourde opération administrative et technique qui consisterait à devoir remplacer tous les mandats de domiciliation belges existants (quelque 30 millions) par des mandats SDD et de demander aux particuliers de signer ces mandats SDD sans que cela n'apporte de valeur ajoutée à aucune des parties⁽¹⁾.

Un des objectifs de la directive est d'harmoniser les règles applicables à l'ensemble des instruments de paiement.

Seuls certains instruments de paiement papier tombant en désuétude, tels que le chèque, la lettre de change et le chèque de voyage, sont en dehors du champ d'application de la directive. En Belgique, les répercussions les plus importantes de la directive concerneront les domiciliations. Le principal changement réside dans une protection accrue du consommateur/payeur (cf. ci-dessus), puisque celui-ci aura la possibilité de réclamer, pendant huit semaines, le remboursement d'un paiement déjà exécuté. Pour ce faire, deux conditions doivent être remplies: le montant ne peut pas être fixe et il doit être supérieur à celui auquel le payeur pouvait raisonnablement s'attendre. Il appartient aux banques de décider de tenir compte ou non de ces conditions. La directive leur permet en effet de prévoir dans le contrat-cadre conclu avec le payeur que ce dernier peut prétendre au remboursement même si les deux conditions susmentionnées ne sont pas remplies. La banque du payeur devra effectuer le remboursement dans les dix jours qui suivent l'introduction de la demande.

Inversement, les banques peuvent prévoir, dans le contrat-cadre conclu avec leurs clients, qu'il n'y aura pas de remboursement possible, à moins que deux autres conditions ne soient remplies. D'une part, le mandat de domiciliation devra avoir été donné directement à la banque du payeur et, d'autre part, les informations relatives à la future opération de paiement (le montant, entre autres) devront avoir été communiquées au payeur au minimum quatre semaines avant l'échéance.

La directive prévoit également des clauses sur les délais d'exécution et sur les dates valeur. La banque du débiteur doit s'assurer que la banque du bénéficiaire sera créditée du montant dû le premier jour ouvrable suivant. Ce délai pourra être de trois jours ouvrables jusqu'au 31 décembre 2011. Toutefois, dans la mesure où la législation belge existante tient déjà compte d'un délai d'un seul jour, cette faculté ne sera pas d'application pour les virements, sauf en ce qui concerne les paiements transfrontaliers.

À partir du 1^{er} janvier 2012, toutes les instructions de paiement (en euros) qui seront effectuées par virement, domiciliation ou carte seront exécutées dans un délai de maximum un jour. Les transactions sur papier pourront prendre un jour supplémentaire. La banque du bénéficiaire devra appliquer la date valeur et mettre le montant à disposition sur le compte du bénéficiaire (le créancier) dès qu'elle l'aura reçu. La banque du payeur ne pourra pas appliquer de date valeur antérieure au jour du débit du compte du client.

2.2.1.2 Révision ou remplacement du règlement (CE) n° 2560/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 sur les paiements transfrontaliers en euros (ci-après dénommé « le règlement »)

Le règlement a pour objectif d'aligner les frais facturés pour les paiements transfrontaliers en euros au sein de l'UE sur ceux facturés pour les paiements nationaux.

Les banques ne peuvent pas, sauf sous certaines conditions, comptabiliser de frais supplémentaires pour les transactions transfrontalières (virements et paiements par carte) effectuées en euros au sein de la Communauté européenne (d'un montant maximum de 50.000 euros) par rapport à ceux facturés pour les transactions nationales. Des travaux de révision du règlement sont actuellement en cours au niveau européen. La proposition de modification la plus importante concerne l'élargissement aux domiciliations du principe de base de l'égalité des frais entre paiements nationaux et transfrontaliers. Cela signifie que les banques ne peuvent pas appliquer de tarifs plus élevés aux domiciliations transfrontalières qu'aux domiciliations nationales.

Dans ce contexte, le Multilateral Balancing Payment (MBP) ou Multilateral Interchange Fee (MIF) prend toute son importance. Il s'agit d'une commission versée par une banque à une autre banque pour permettre à cette dernière d'exécuter des débits sur les comptes de clients. Si de telles commissions d'interchange n'existaient pas, les banques (et a fortiori les banques qui n'ont pas de créanciers parmi leurs clients et qui n'encaissent pas de domiciliations de clients d'autres banques) seraient plus réticentes à participer aux schémas de domiciliation qui permettent aux banques des créanciers d'exécuter des débits directement sur les comptes de leurs propres clients. Un compromis est actuellement à l'étude au niveau européen, afin de pouvoir imputer ce MIF/MBP aux domiciliations transfrontalières et de permettre la mise en route de ce nouvel instrument de paiement européen. Au terme d'une période de mise en œuvre, les MIF/MBP devraient disparaître, tant au niveau national qu'international.

(1) Par contre, étant donné que le schéma B2B est une forme de recouvrement complètement nouvelle, il requiert la signature de nouveaux mandats.

2.2.2 Adoption par le marché

Au vu des incertitudes, notamment juridiques, les entreprises hésitent à adopter la nouvelle domiciliation.

Tant que l'ensemble des éléments susceptibles d'avoir un impact sur leurs processus de production ne sont pas connus, les entreprises vont hésiter à entreprendre les développements nécessaires au passage à la domiciliation européenne. Il ressort des projets juridiques, abordés ci-dessus, que la discussion relative au droit au remboursement constitue la principale pierre d'achoppement pour un certain nombre d'entre elles. Concrètement, cette règle a pour conséquence que les entreprises restent dans l'incertitude quant aux liquidités entrantes pendant les huit semaines au cours desquelles une demande de remboursement peut être introduite.

Les entreprises doivent également se préparer au niveau technique. Le nouveau modèle d'entreprise des domiciliations a été défini par l'« European Payments Council » (EPC) et est, pour la Belgique, fondamentalement différent du schéma national DOM80. Les entreprises, en tant que créanciers, devront dorénavant conserver et gérer les données des mandats de domiciliation de leurs clients afin de les envoyer à leur banque chaque fois qu'elles leur demanderont d'exécuter une opération de domiciliation. Jusqu'à présent, ces données étaient gérées et conservées par la banque du débiteur.

La manière dont les entreprises vont réagir à cette nouvelle domiciliation européenne est donc encore incertaine.

2.2.3 Calendrier de la phase de mise en œuvre

Les banques ont prévu de mettre le produit SEPA Direct Debit à disposition le 1^{er} novembre 2009 sous deux versions: le schéma de base et le schéma Business-to-Business (B2B).

Le schéma de base est une variante du schéma national de domiciliation utilisé pour l'encaissement de factures émises par les entreprises envers les particuliers. Pratiquement toutes les banques participeront à ce schéma. Le schéma B2B est destiné aux encaissements automatisés de factures interentreprises et sera proposé en option par les banques.

Pour que la mise en œuvre du SEPA Direct Debit soit effective, ces deux schémas seront complétés par un circuit électronique. Le mandat par lequel un débiteur donne préalablement à sa banque l'autorisation de débiter son compte sur instruction du créancier lors de la présentation d'une facture sera organisé de manière électronique (« e-mandate »). À cette fin, un débiteur devra pouvoir signer et transmettre un mandat électronique à partir du site internet du créancier.

Toutes les adaptations à apporter par les banques et les entreprises devront être opérationnelles le 1^{er} novembre 2009, ce qui représente un délai relativement court étant donné l'importance de ces modifications.

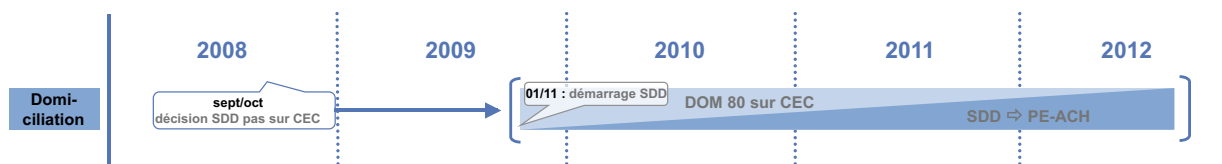
On peut donc douter de l'entrée en vigueur de la domiciliation européenne le 1^{er} novembre 2009. Si les banques mettent réellement tout en œuvre pour être opérationnelles à cette date, elles devront cependant attendre le texte de loi belge définitif pour pouvoir entamer la dernière phase d'implémentation (cf. plus haut). Par la suite, les entreprises devront encore procéder aux modifications nécessaires à l'automatisation de l'encaissement des factures.

Il était initialement prévu de mettre un terme à l'utilisation du système belge DOM80 à la même date que celle retenue pour les virements, à savoir le 31 décembre 2010. La période de transition serait dès lors bien plus courte pour les domiciliations (13 mois) que pour les virements européens. Cette période a été estimée insuffisante pour organiser le passage des domiciliations belges aux domiciliations européennes.

Par conséquent, il a été décidé, par analogie avec les virements européens, qu'il y aurait également une période de transition de trois ans (cf. schéma ci-dessous). On notera toutefois qu'il n'y a pas encore de décision officielle du secteur bancaire à ce propos.

2.3 La carte de paiement européenne (SEPA Card)

Le SEPA Card Framework est prêt et est d'application depuis le 1^{er} janvier 2008, mais cela n'a que peu ou pas d'incidence concrète sur le marché belge des cartes bancaires.



Le plan initialement prévu, qui consistait à remplacer en une fois le schéma belge des cartes de paiement « Bancontact/Mister Cash » par Maestro (un produit Mastercard), n'a pas été réalisé. Ce plan n'a reçu que peu d'appui de la part des différents acteurs du marché, principalement les commerçants, le secteur de la distribution et les associations de consommateurs. Certains utilisateurs de services de paiement s'y sont violemment opposés, craignant entre autres la forte augmentation des coûts qui en aurait découlé.

Bien que le plan initial de passage à un nouveau schéma de cartes de paiement en une opération unique ait été abandonné, le marché belge est techniquement prêt pour l'introduction de nouveaux schémas de cartes de paiement.

Les terminaux de paiement et de retrait d'argent ont été adaptés techniquement et peuvent accepter d'autres schémas de cartes de paiement que Bancontact/Mister Cash pour des opérations nationales. Avant 2008, les schémas tels que Maestro pouvaient uniquement être utilisés par des Belges à l'étranger ou par des étrangers sur des terminaux belges. Grâce à ces adaptations, le marché belge des cartes de paiement est considéré comme prêt pour le SEPA.

À l'heure actuelle, aucun nouveau schéma de cartes de paiement assorti d'une offre plus avantageuse pour les banques et les commerçants n'a encore été proposé. Concrètement, la situation actuelle est inchangée (utilisation de Bancontact/Mister Cash), si ce n'est qu'il est désormais possible d'utiliser Maestro pour les paiements nationaux. Cette possibilité supplémentaire n'est en fait que rarement utilisée car elle n'offre pour l'instant aucun avantage supplémentaire aux utilisateurs de services de paiement⁽¹⁾.

Les points les plus sensibles concernant les cartes de paiement sont l'insuffisance des processus de standardisation, les nouvelles initiatives en vue d'une carte de paiement européenne qui restent à l'état embryonnaire et l'incertitude qui plane sur les commissions d'interchange (« interchange fees »).

Dans le futur, des modifications seront effectivement apportées sur le plan des cartes de paiement, mais le moment où les commerçants belges en ressentiront les effets concrets n'est pas encore établi. Les évolutions les plus importantes sont reprises ci-dessous.

- Les discussions portent actuellement sur les exigences et standards fonctionnels et techniques auxquels devront répondre, à terme, tous les terminaux et cartes dans la zone SEPA. Les parties concernées (commerçants, vendeurs de terminaux, émetteurs et processeurs de cartes, etc.) doivent encore se concerter à ce propos. On ne peut pas encore dire à quel moment les conséquences pour les commerçants se feront ressentir.
- Les autorités européennes (Banque centrale européenne (BCE) et Commission européenne) insistent sur l'établissement d'au moins un schéma européen de cartes de paiement, afin d'assurer une alternative qui soit compétitive avec la solution offerte par les deux seules institutions qui proposent actuellement des schémas de cartes de débit en Europe, à savoir Mastercard et Visa. Quelques initiatives à ce propos ont vu le jour, mais il est difficile de savoir à ce stade si elles déboucheront finalement sur de nouveaux schémas de cartes de paiement opérationnels sur le marché. En Belgique, entre autres, une initiative a été lancée en vue de créer un nouveau schéma européen de cartes de paiement conçu du point de vue du secteur de la distribution et des commerçants (PayFair)⁽²⁾. Ce projet évolue, et un premier test devrait démarrer en mai 2009, en collaboration avec un grand distributeur belge.
- Des doutes subsistent encore concernant les « interchange fees » (coûts fixes qui sont appliqués en compensation des coûts existant dans la relation entre le prestataire de services de paiement du commerçant et la banque du détenteur de la carte). La Direction générale de la concurrence de la Commission européenne a condamné le système que Mastercard appliquait dans ce domaine, et une autre affaire est d'ailleurs toujours en cours contre VISA. L'incertitude quant à ce qui peut ou ne peut pas se faire en cette matière retient les acteurs du marché de développer leurs initiatives car il ne leur est pas encore possible de déterminer s'il existe une réelle opportunité dans le marché des cartes.

(1) On parle ici d'environ 1 million de transactions sur un total d'environ 900 millions en 2008.

(2) Les autres initiatives sont l'Euro Alliance of Payment Schemes (EAPS) et le Monnet Group. L'EAPS est une société coopérative dont l'ambition est de créer un schéma européen de cartes de paiement en reliant l'ensemble des systèmes de cartes de débit existants. Y participent, Multibanco (Portugal), PAGO/BANCOMAT (Italie), VocaLink (RoyaumeUni), EURO 6000 (Espagne), EC Electronic Cash (Allemagne) et EUFISERV (groupement européen de banques d'épargne). Le Monnet Group est un groupement de banques allemandes et françaises de premier plan dont l'objectif est de créer un nouveau schéma européen de cartes de paiement.

3. Le lancement du SEPA au sein des banques

3.1 Le volet « Customer-to-bank »

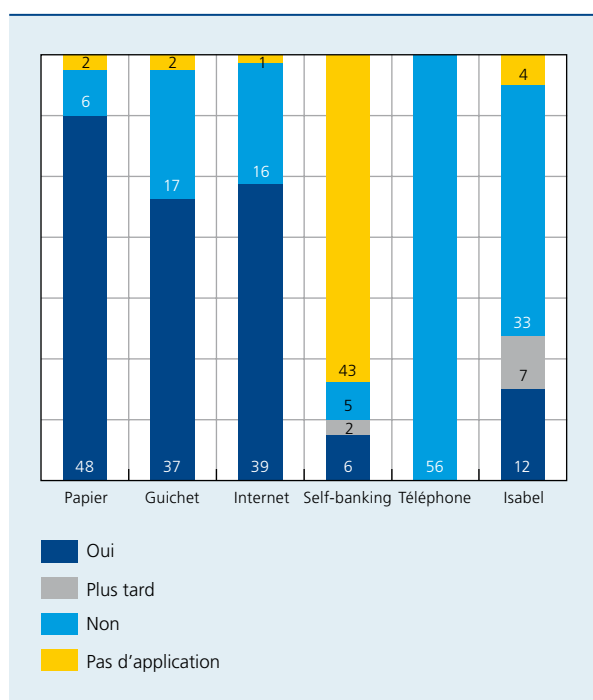
En Belgique, depuis janvier 2008, tout client peut remettre un virement européen à sa banque.

Les banques actives en Belgique se sont engagées à mettre à la disposition de leurs clients au moins un canal par lequel ils peuvent introduire un virement européen. Dans les faits, depuis le lancement, les clients de la plupart des banques disposent de plusieurs canaux leur permettant de remettre des virements au format européen.

Le graphique 2 montre le nombre de canaux mis à disposition par 56 banques actives en Belgique⁽¹⁾. Cet échantillon représente plus de 95 p.c. des volumes, en capitaux et en nombre de transactions, dans le domaine des échanges de paiements en Belgique. Les particuliers ont le choix entre quatre canaux pour remettre des virements européens à leur banque : le bulletin de virement européen, le guichet de leur agence bancaire, la banque sur internet et le terminal de « self-banking » situé dans les locaux de leur banque.

GRAPHIQUE 2 CANAUX BANCAIRES DISPONIBLES POUR LA REMISE DE VIREMENTS EUROPÉENS PAR LA CLIENTÈLE

(situation à la fin de septembre 2008 ; nombres ; enquête réalisée auprès de 56 banques actives en Belgique)



En Belgique, toutes les banques sont conformes au SEPA puisqu'elles ont mis au moins un canal à la disposition de leur clientèle pour que cette dernière puisse remettre ses virements européens. La majorité des banques offre même plusieurs canaux.

Les banques n'ont pas adapté le service bancaire par téléphone traditionnel car de plus en plus de clients abandonnent celui-ci pour le service bancaire sur internet.

De plus, il est techniquement compliqué d'introduire des lettres (nécessaires à l'introduction du numéro de compte IBAN qui commence par deux lettres, « BE » par exemple) au moyen d'un clavier de téléphone traditionnel.

Les utilisateurs professionnels de services de paiement (administrations publiques, entreprises, etc.) utilisent ISABEL 6, à savoir la nouvelle version SEPA des services ISABEL⁽²⁾, pour initier les paiements SEPA.

La diffusion généralisée de la plate-forme ISABEL est essentielle pour les institutions multibancaires, car il s'agit du seul canal qui permette la remise des virements (et d'autres informations) à différentes banques. Acteur très important sur le marché des services de paiement pour les entreprises et les administrations publiques, ISABEL se trouve actuellement dans la phase d'ouverture à une plus grande échelle de sa nouvelle plate-forme.

Les entreprises actives sur le marché de l'Enterprise Resource Planning (ERP) se préparent aussi à introduire les nouveaux standards XML des virements européens.

3.2 Le volet interbancaire

3.2.1 Le traitement interbancaire des virements européens

Les banques belges traitent la grande majorité des virements européens interbancaires par le biais du Centre d'échange et de compensation (CEC), le système de paiement de détail en Belgique, et par le système européen de paiement de l'Euro Banking Association (EBA), STEP2.

Le CEC traite les virements belges à usage national entre deux titulaires de comptes détenus auprès de banques établies en Belgique. Le CEC a également été adapté afin de pouvoir traiter les virements européens entre des

(1) Il convient d'interpréter les résultats de l'enquête avec prudence, en ce sens qu'une réponse négative peut aussi correspondre à une réponse « pas d'application ». Tel est notamment le cas des banques ayant répondu que les virements européens ne pouvaient pas être remis à leurs guichets, alors qu'il s'agit souvent de banques ne disposant que de peu de guichets, voire d'aucun, comme les banques sur internet.

(2) ISABEL est un fournisseur de services en télématique bancaire et facturation électronique. Elle offre une plate-forme multibancaire aux utilisateurs de services de paiement.

TABLEAU 1 MIGRATION DES VIREMENTS TRANSFRONTALIERS EUROPÉENS VERS LE FORMAT SEPA

(virements traités en Belgique via EBA/STEP2 par les banques établies en Belgique)
(nombres de transactions, données pour 2008)

	Total des transactions			Part en pourcentage		
	SEPA	Non-SEPA	Total	SEPA	Non-SEPA	Total
Janvier	n.	1.005.318		0	100	100
Février	170.449	811.448	981.897	17	83	100
Mars	430.344	551.213	981.557	44	56	100
Avril	590.790	480.207	1.070.997	55	45	100
Mai	551.993	446.795	998.788	55	45	100
Juin	522.550	516.136	1.038.686	50	50	100
Juillet	481.331	608.968	1.090.299	44	56	100
Août	407.404	497.524	904.928	45	55	100
Septembre	506.629	535.253	1.041.882	49	51	100
Octobre	576.263	563.483	1.139.746	51	49	100
Novembre	505.671	474.732	980.403	52	48	100
Décembre	689.072	507.032	1.196.104	58	42	100

Source: EBA.

titulaires de comptes détenus auprès de banques établies en Belgique. Pour les virements européens, les banques peuvent aussi faire appel à d'autres systèmes, en particulier au système européen EBA/STEP2. Un certain nombre de filiales belges de banques étrangères envoient et reçoivent des virements européens qu'elles échangent avec les autres banques belges dans EBA/STEP2. Les virements transfrontaliers pour lesquels l'une des parties est cliente auprès d'une banque établie dans un autre pays de la zone SEPA sont traités par EBA/STEP2.

La migration des formats actuels vers les formats SEPA s'est déroulée très rapidement pour les virements transfrontaliers.

Contrairement à la migration particulièrement lente des virements européens « nationaux », celle des virements transfrontaliers vers le format SEPA s'est déroulée de manière extrêmement rapide. Le tableau 1 présente le nombre de virements transfrontaliers que les banques ont traités par EBA/STEP2 en Belgique et témoigne de cette rapide migration. Sur un total d'environ 1 million de virements par mois, la majorité étaient déjà traités comme des virements européens après trois mois.

La migration du format actuel vers le format SEPA des virements européens « nationaux » s'est déroulée de manière nettement plus lente.

Durant les mois qui ont suivi le lancement du SEPA (mars-juin), les banques belges ont traité deux tiers des virements européens par EBA/STEP2 et un tiers par le CEC. Cette proportion a évolué après quelques mois et, depuis juillet 2008, le nombre de virements européens traités par le CEC est supérieur à celui des virements traités par EBA/STEP2.

En décembre 2008, environ 2,3 p.c. du nombre de virements traités par le CEC concernaient des virements au format SEPA, ce qui correspond à 55.000 virements européens par jour, sur un total de 2,4 millions. Au cours des derniers mois, des pics de 87.000 virements européens par jour ont été enregistrés. La part des transactions SEPA varie fortement d'une banque à l'autre. Une banque moyenne et deux petites ont par exemple atteint des chiffres significatifs de respectivement 36, 17 et 13 p.c. de virements européens dans leur trafic total.

Le tableau 2 présente les virements SEPA qui sont traités par les deux systèmes de paiement. Les virements européens qui sont traités par EBA/STEP2 sont transfrontaliers (entre un titulaire de compte en Belgique et un second dans un autre pays de la zone SEPA) ou nationaux (entre deux titulaires de compte en Belgique), alors que les virements européens traités par le CEC ne concernent que les virements européens « nationaux ».

TABLEAU 2 TRAITEMENT DES VIREMENTS EUROPÉENS PAR LES BANQUES EN BELGIQUE

(nombres de transactions, données pour 2008)

	EBA/STEP2	CEC
Février	170.449	181.525
Mars	430.344	192.289
Avril	590.790	230.816
Mai	551.993	207.885
Juin	522.550	321.278
Juillet	481.331	552.258
Août	407.404	513.039
Septembre	506.629	574.066
Octobre	576.263	796.220
Novembre	505.671	777.709
Décembre	689.072	1.157.756

Sources : EBA et CEC.

En 2007, le CEC avait déjà effectué les modifications qui devaient avoir été apportées pour le 28 janvier 2008 afin de permettre l'organisation de l'échange et de la compensation des virements européens SEPA entre les banques belges.

Les virements européens sont traités parallèlement aux « anciens » standards belges des virements, chèques, cartes de paiement et domiciliations. Comme on l'a déjà mentionné plus haut, l'objectif est de remplacer la quasitotalité des virements « belges » à usage national par des virements européens d'ici la fin de 2010. S'agissant des transactions intrabancaires, peu de données statistiques sont disponibles car les banques traitent les virements européens intrabancaires dans des applications internes. Cependant, sur la base de données partielles, on peut estimer que la proportion des transactions intrabancaires au format européen dans le nombre total de transactions intrabancaires correspond à la proportion des virements au format européen dans le trafic interbancaire.

3.2.2 La concertation au sein du SEPA Forum: le plan belge de migration bancaire

Le secteur bancaire belge met régulièrement les plans de migration à jour. Un certain nombre de modifications ont été apportées dans la version la plus récente, qui concernent, entre autres, la date de fin des standards belges et la domiciliation européenne.

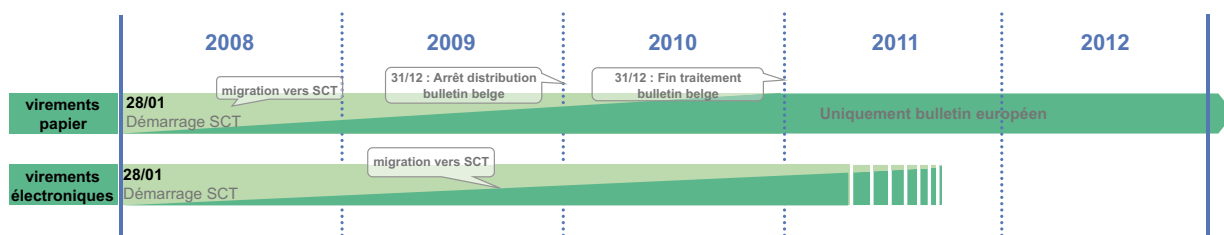
Entre-temps, le secteur bancaire belge travaille à la préparation de l'introduction des autres instruments de paiement européens et aux adaptations de l'infrastructure de paiement belge. Par rapport à la phase de planification précédente, les modifications suivantes ont été apportées :

- le changement de la date de fin des instruments de paiement belges ;
- la décision de prolonger le schéma de domiciliation belge (DOM80) au-delà du 1^{er} novembre 2009 et de l'adapter afin de satisfaire aux exigences de la nouvelle réglementation européenne (la directive) ;
- la décision de ne pas mettre en œuvre la domiciliation européenne (SEPA Direct Debit) dans le système de paiement belge (CEC). Le traitement technique de la domiciliation européenne qui sera employée par les utilisateurs de services de paiement belges ne se fera dès lors pas par les systèmes de paiement belges.

3.2.2.1 Date de fin des virements belges

L'intention n'est plus d'aboutir à la disparition complète des virements « belges » pour la fin de 2010, du moins en ce qui concerne les virements électroniques. Mais la fin de 2010 reste une date butoir pour atteindre une masse critique de virements européens électroniques. Les virements papier belges devront, quant à eux, avoir totalement disparu pour la fin de 2010.

Alors qu'auparavant la date du 31 décembre 2010 était considérée comme une date limite et absolue pour la fin des virements belges à usage national, elle est désormais de plus en plus nuancée. En ce qui concerne les virements papier, fin 2010 reste cependant la date de l'arrêt de leur traitement par les banques. Plus aucune banque ne distribuera de formulaires papier après 2009. Ceux qui seraient



toujours en circulation sur le marché seront encore acceptés par les banques en 2010. Ceci devrait permettre d'épuiser les réserves d'anciens formulaires.

Pour fixer une date butoir pour les autres standards belges, le secteur bancaire promet que les banques mettront tout en œuvre pour que, à la fin de 2010, une masse critique de virements au format européen soit atteinte. La définition de « masse critique » en termes de volume de transactions n'a pas encore été arrêtée. En pratique, la détermination d'une date d'arrêt pour les « anciens » produits peut difficilement faire l'objet d'une décision unilatérale des banques et doit, de plus, être replacée dans un contexte européen.

3.2.2.2 Maintien au 1^{er} novembre 2009 du schéma de domiciliation belge (DOM80) répondant aux modalités définies par la nouvelle directive

Le schéma actuel de domiciliation belge (DOM80) n'expirera pas au 1^{er} novembre 2009.

S'agissant du schéma national actuel de domiciliation, à savoir le DOM80, les banques ont décidé de l'adapter afin qu'il puisse continuer à être utilisé après le 1^{er} novembre 2009 (date de la transposition de la directive dans la législation belge). Les adaptations nécessaires sont actuellement en cours d'élaboration et résident, par exemple, dans l'ajout d'un canal pour le remboursement (« refund ») dans le système de domiciliation belge.

Elles permettront d'organiser une transition progressive vers la domiciliation européenne, parallèlement au maintien de la domiciliation belge. On peut en effet s'attendre, comme déjà mentionné au point 2.2, à une transition vers la domiciliation européenne très progressive. La conséquence en sera probablement une période de migration de 2 à 3 ans, durant laquelle les domiciliations belge et européenne coexisteront.

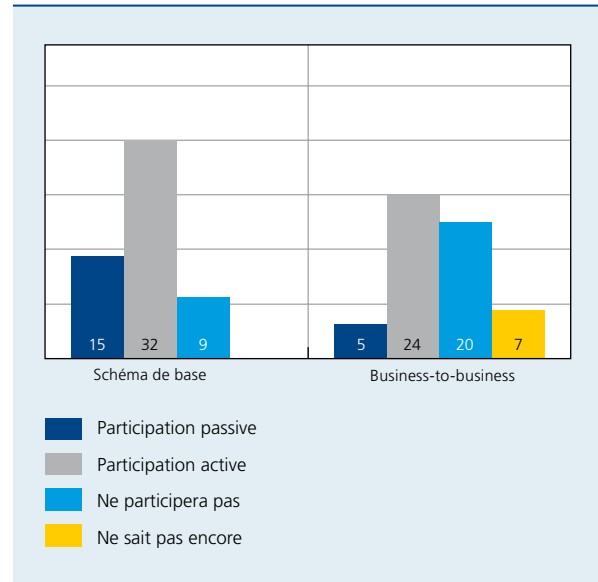
3.2.2.3 Traitement des domiciliations européennes sur une plateforme européenne

En Belgique, la plupart des banques ont l'intention de participer aux schémas européens de domiciliation, mais sans que ceux-ci ne soient installés sur la plate-forme technique du CEC.

En Belgique, les banques offriront la version européenne de la domiciliation à partir du 1^{er} novembre 2009. Elles se sont engagées à participer, au moins de manière passive, au schéma de domiciliation SEPA de base de l'European Payments Council (EPC). Ceci signifie qu'elles devront être en mesure de traiter les encaissements présentés par d'autres banques.

GRAPHIQUE 3 INTENTIONS DES BANQUES EN BELGIQUE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION AUX SCHÉMAS DE DOMICILIATION SEPA

(nombres ; enquête réalisée auprès de 56 banques actives en Belgique)



Afin de contrôler le respect de cette obligation nécessaire au schéma européen, il a été procédé à un tour d'horizon de la situation des banques (cf. graphique 3). La grande majorité d'entre elles (47 sur 56) se sont déclarées disposées à participer à ce schéma de base. Parmi ces banques, 32 y participeront de manière active, ce qui signifie qu'elles proposeront des domiciliations européennes aux entreprises afin que ces dernières puissent encaisser leurs factures de manière automatisée. Les 15 autres banques y participeront passivement et se limiteront à préparer les comptes de leurs clients pour les domiciliations entrantes. Les banques qui n'ont pas l'intention de participer sont, dans la plupart des cas, des banques qui n'offrent actuellement pas de produits de domiciliation à leurs clients et qui ne doivent donc pas migrer vers une variante européenne.

Outre un schéma de base, l'EPC a également développé un schéma de domiciliation optionnel réservé aux entreprises pour un usage entre elles. Il s'agit du modèle Business-to-Business (B2B). Selon l'enquête, environ la moitié des banques ont actuellement l'intention de participer à ce schéma optionnel.

Pour répondre aux exigences de l'EPC, les banques doivent au moins se connecter de manière passive (c'est-à-dire comme destinataires de transactions) à un Pan-European Automated Clearing House (PE-ACH) pour les domiciliations européennes du schéma de base. Le

système belge de paiement de détail CEC ne sera pas utilisé comme canal d'échange interbancaire de domiciliations européennes.

4. La migration vers le SEPA par les administrations publiques

En Belgique, les administrations publiques sont en pleine phase de conversion au SEPA et jouent parfaitement leur rôle d'exemple, comme il le leur a été demandé.

4.1 L'introduction des instruments de paiement européens par l'administration fédérale

L'administration fédérale belge a démarré la phase opérationnelle de migration en septembre 2008 et l'avait quasiment terminée le 1^{er} janvier 2009.

Le 27 juin 2008, le Conseil des ministres a approuvé la proposition prévoyant une introduction progressive des nouveaux bulletins de virement européens dans les services publics afin que ces derniers soient prêts à respecter le nouveau standard SEPA le 1^{er} janvier 2009. Il s'agit de la date cible la plus importante pour les services publics puisque tous les Services publics fédéraux (SPF) et Services publics de programmation (SPP) n'utiliseront plus alors que le nouveau bulletin de virement. En principe, tous les virements électroniques (entrants et sortants) seront également exécutés au format européen. Dans la mesure où l'année civile ne coïncide pas avec l'année fiscale, une seconde date cible a été arrêtée, à savoir le 1^{er} septembre 2008. Depuis cette date, l'extrait de rôle relatif à la taxe de circulation et l'avertissement-extrait de rôle de l'impôt des personnes physiques sont accompagnés d'un bulletin de virement européen. Environ 500.000 avis de paiement afférents à la taxe de circulation ont été envoyés chaque mois depuis septembre 2008. À la fin de 2008, de nouveaux bulletins de virement européens ont été joints à 3.350.000 invitations à payer.

Dans le cadre de cette initiative des administrations publiques, le citoyen contribuable a de facto été invité à effectuer le paiement selon le nouveau format européen. Concrètement, les citoyens qui, à la suite du calcul définitif de leur impôt sur le revenu, doivent s'acquitter d'un certain montant peuvent utiliser, pour ce faire, le nouveau bulletin de virement européen joint à l'avertissement-extrait de rôle. Les citoyens qui ont droit à un remboursement verront leur compte crédité au moyen d'un virement européen remis par l'administration. Le Service public fédéral Finances (SPF FIN) a été le premier à migrer vers le SEPA et était complètement préparé à cette

transition le 1^{er} janvier 2009. Beaucoup d'autres Services publics fédéraux ont également migré à cette date.

4.2 L'organisation au sein de l'administration fédérale

Le pouvoir fédéral a pris l'initiative dans le cadre de la migration vers le SEPA et a créé un « Steering Committee » comprenant un ensemble représentatif de Services publics fédéraux directement concernés par la migration vers le SEPA.

Le premier rapport d'avancement a présenté une vue d'ensemble de la structure organisationnelle de ce Steering Committee. Compte tenu de ses tâches de promotion et de soutien lors de la mise en place de systèmes de gestion dans les services publics et en tant que Service public fédéral « horizontal », le SPF Budget et Contrôle de la gestion a joué un rôle clé.

L'ensemble des Services publics fédéraux sont quasiment prêts à migrer vers le SEPA.

À l'initiative de la Commission européenne (CE), une enquête a été menée auprès des services publics dans les pays de l'UE, en vue de la rédaction d'un rapport sur l'état d'avancement de la migration vers le SEPA. En Belgique, cette enquête a été effectuée en octobre 2008 auprès de 37 Services publics fédéraux (SPF) et Services publics de programmation (SPP). Il en ressort que le pouvoir fédéral réalise une migration rapide et ponctuelle. Environ 10 p.c. du total des services publics ont déjà commencé le traitement ou l'envoi de virements européens en 2008. Il s'agit non seulement de l'utilisation des virements papier, mais également de l'emploi des nouveaux standards XML pour le traitement des virements électroniques.

Tous les autres services publics ont démarré le 1^{er} janvier 2009, ou peu après. Presque tous les services publics ont développé une stratégie de communication ou sont en train d'en élaborer une. L'un des moyens de communication les plus utilisés est un dépliant décrivant l'ensemble des nouveautés du bulletin de virement. Environ la moitié des services publics joindront ce dépliant SEPA standardisé lorsqu'ils enverront la première facture assortie d'un virement européen.

Le nombre total de transactions SEPA n'est pas connu pour 2008, mais les services publics dont les volumes de transactions sont les plus importants étaient prêts à migrer vers le SEPA le 1^{er} janvier 2009.

L'une des étapes les plus visibles du processus de migration des administrations publiques vers le SEPA est le basculement du SPF FIN. Le groupe cible de ce dernier est constitué de tous les citoyens, et la majorité des virements émis et reçus par l'État sont exécutés par le SPF FIN. Celui-ci a établi un plan de travail détaillé dans le cadre de son scénario de migration. Un comité de gestion central, chargé de l'introduction du SEPA et de la communication, a vu le jour en juin 2007. De plus, des groupes de travail distincts ont été créés dans les différentes entités par les membres du comité de gestion. Les services publics n'ont relevé aucun problème opérationnel notable lors du basculement.

4.3 La communication de l'État fédéral

Le SPF FIN a joué un rôle de pionnier dans le domaine de la communication et est le seul à avoir mené une campagne nationale en envoyant un dépliant SEPA à chaque citoyen.

En tant que Service public en contact avec tous les citoyens, le SPF FIN devait donner la priorité à la communication. La stratégie en la matière a été établie aussi bien en interne qu'en externe.

Concernant la stratégie interne, une première sensibilisation a tout d'abord été réalisée auprès du middle management, grâce à laquelle l'ensemble du personnel a été informé, notamment par l'ajout d'une rubrique SEPA sur le site intranet. Une formation plus spécifique a ensuite été organisée pour le personnel du centre de contact qui est chargé de répondre aux questions des entreprises et des citoyens, et une liste de questions les plus fréquemment posées a été dressée.

Un effort considérable a également été fourni dans le cadre de la communication externe. Au début de 2008, l'État a lancé la première et plus importante campagne de communication sur le SEPA. Environ 8 millions de dépliants SEPA ont été distribués: depuis avril 2008, une brochure SEPA est jointe à chaque déclaration fiscale envoyée aux citoyens. Des affiches ont aussi été imprimées et accrochées dans les locaux des services publics. Enfin, une rubrique SEPA a été insérée sur le site internet du SPF FIN, reprenant toutes les informations utiles sur le SEPA, des liens vers d'autres sites traitant du SEPA, une liste étoffée de questions les plus fréquemment posées (FAQ), ainsi qu'une procédure de conversion d'un numéro national de compte bancaire vers son numéro IBAN (<http://minfin.fgov.be/portail2/fr/sepa/index.htm>). Ce site est couramment visité.

L'expérience de l'administration fédérale montre que l'utilisation du virement européen ne pose que peu de problèmes, sauf dans un nombre limité de cas où le citoyen a rencontré des difficultés avec l'IBAN.

Après l'envoi des premiers bulletins de virement, le centre de contact du SPF FIN a enregistré durant quelques jours des pics d'appels téléphoniques concernant le SEPA. Ces pics ont toutefois rapidement disparu, et le nombre d'appels est à présent limité au regard du nombre de bulletins qui ont été envoyés.

4.4 L'introduction du virement européen par les autres administrations publiques

Les autres services publics préparent ou entament l'introduction du virement SEPA et, au niveau régional, certains d'entre eux sont déjà opérationnels et traitent les virements européens depuis quelques mois. Les administrations des Communautés française et flamande sont prêtes depuis le 1^{er} janvier 2009 et la Région de Bruxelles-Capitale depuis le 1^{er} février 2009. L'administration de la Région wallonne poursuit le travail de mise en œuvre du projet SEPA et a par ailleurs inséré une information sur son site intranet. Le ministère du Budget et des Finances de la Région flamande et celui de la Communauté française ont inséré une rubrique relative au SEPA sur leurs sites internet respectifs (<http://fin.vlaanderen.be/sepa> et <http://www.sepa.cfwb.be>).

4.5 Travaux législatifs

Le calendrier de la transposition de la directive sur les services de paiement est établi et les administrations publiques vont mettre en place un nouveau cadre juridique qui englobera les dispositions des lois actuelles sur les paiements et les services de paiement dans une structure globale.

La transposition en droit belge des titres I, III et IV de la directive sur les services de paiement est préparée par le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie (SPF ECO), dans le cadre de sa mission consistant à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. La transposition du titre II de la directive, ayant trait à l'accès à l'activité et à la supervision prudentielle des établissements de paiement, est assurée par la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA). Deux projets de loi différents seront donc soumis au législateur.

Le projet de loi, émanant du SPF ECO intégrera, dans la mesure du possible, les dispositions de la législation actuelle (paiements électroniques, dates valeur, etc.). Un calendrier de transposition a été établi et ces deux lois belges entrèrent en vigueur le 1^{er} novembre 2009.

5. Les entreprises

Après l'introduction du bulletin de virement européen par les administrations publiques, l'attention se porte maintenant principalement sur les entreprises ayant un volume important de virements. Un calendrier a été établi, comprenant le planning du lancement de l'envoi des factures assorties d'un bulletin de virement européen.

Après le secteur public, c'est à présent aux grandes entreprises d'envoyer leurs factures accompagnées du bulletin de virement européen.

Bien que seule une petite partie des citoyens complètent le bulletin de virement et le remettent à leur banque, une tranche plus large d'entre eux s'en servent comme modèle lors de l'introduction du virement au moyen des canaux informatiques fournis par les banques. Une approche coordonnée garantit une migration transparente et fluide en profitant de l'expérience des services publics. Le calendrier ci-dessous illustre les dates de lancement de l'utilisation du virement européen par les grandes entreprises émettrices de factures.

Dans le prolongement de l'initiative prise par les administrations publiques, les grandes entreprises belges vont commencer à envoyer massivement des factures auxquelles seront joints des bulletins de virement européens.

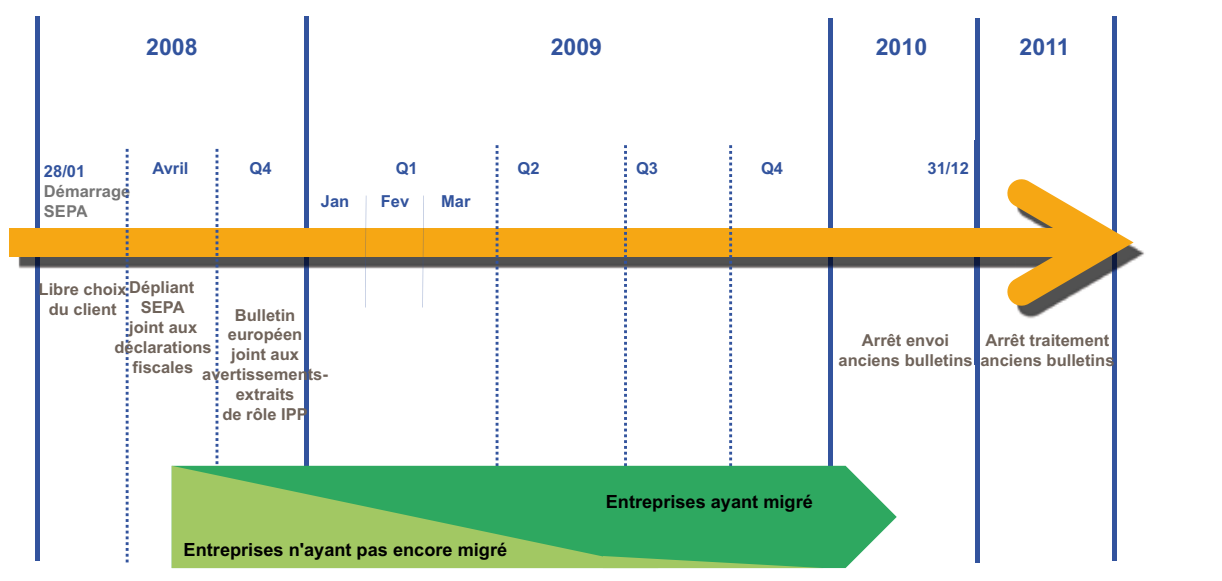
Le calendrier montre que la plus grande partie des émetteurs importants de factures (les « big billers ») répondront à l'appel et commenceront à utiliser le format SEPA peu après les administrations publiques. À la fin de 2008, une série de grandes entreprises avaient déjà commencé à envoyer des virements européens. La plupart d'entre elles seront prêtes à la mi-2009. Cette migration, relativement rapide par rapport à celle observée dans d'autres pays, et qui coïncide avec la fin de la migration des paiements sortants des administrations publiques, devra en principe conduire à une augmentation considérable de la part relative des paiements SEPA au cours du premier semestre 2009.

Un dépliant standard expliquant le virement européen sera utilisé par au moins la moitié des grandes entreprises afin d'aider leurs clients à utiliser le virement européen.

Cela signifie que chaque citoyen recevra certainement plusieurs fois un dépliant, et la migration vers le virement européen devrait dès lors se dérouler sans trop de problèmes.

À la suite des grandes entreprises émettrices de factures, les autres sociétés devront elles aussi migrer vers le virement européen.

GRAPHIQUE 4 CALENDRIER DE MIGRATION DES GRANDES ENTREPRISES ÉMETTRICES DE FACTURES EN BELGIQUE



Après les grandes entreprises, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'autres entreprises qui migreront. Afin d'agir de manière structurée et uniformisée, la Banque nationale de Belgique (BNB) a élaboré un dépliant standard, lequel propose aux entreprises un plan de migration par étapes. L'expérience acquise par les administrations publiques et par les grandes entreprises dans leur phase de lancement sera très utile à cet égard.

6. Les consommateurs

En tant qu'utilisateur de services de paiement, le consommateur s'apercevra automatiquement des changements induits par le SEPA puisqu'il utilisera les instruments européens de paiement scriptural parallèlement à l'euro, le moyen de paiement fiduciaire européen. Dans la mesure où les avantages du SEPA se situent surtout au niveau macroéconomique et où les effets positifs ne se feront concrètement ressentir qu'à moyen et à long termes, il est essentiel pour les consommateurs que la migration vers le SEPA s'effectue sans heurts, étant donné que le SEPA modifie les habitudes bancaires des citoyens sans leur apporter de bénéfice immédiat.

Les consommateurs ont jusqu'à présent été peu impliqués dans le projet SEPA. Ils décident eux-mêmes du moment où ils migreront vers les instruments de paiement européens et seront dès lors informés lorsqu'ils commenceront à les utiliser. Par exemple, les consommateurs seront informés sur le SEPA au moment où ils initieront un virement européen par internet et un dépliant présentant le nouveau bulletin sera joint à chaque virement européen, envoyé par la poste.

Alors que les représentants des consommateurs attendaient une campagne d'information nationale sur le SEPA et sur les changements qu'il impliquera pour le consommateur, ils constatent que chaque banque diffuse ses propres informations, ce qui en diminue sensiblement la clarté et, par conséquent, la compréhension par les consommateurs.

Les consommateurs habitués aux moyens de paiement électroniques (self-banking, E-banking) n'éprouveront pas ou peu de difficultés en migrant vers les virements européens.

Il importe que le consommateur perçoive que le « virement européen » n'est pas uniquement à utiliser dans le cadre de transactions transfrontalières, mais qu'il est également la norme pour les virements belges, nationaux.

7. La communication

En Belgique, la communication relative au SEPA est réalisée en « cascade » : les acteurs importants du marché des services de paiement commencent par fournir les informations à leurs utilisateurs, lesquels les répercutent à leur tour auprès des autres utilisateurs plus petits.

Comme le montre le tableau 3, la communication a été initiée par la fédération bancaire vers les banques individuelles, qui ont ensuite répercuté les informations auprès de leurs clients les plus importants, tels que l'État et les grandes entreprises. À leur tour, les entités administratives et, ensuite, les grandes entreprises ont disséminé celles-ci vers les citoyens et les autres entreprises.

La stratégie de communication s'est axée sur une approche diversifiée par groupe cible avec, chaque fois, un accent différent au niveau du contenu.

Le tableau 3 brosse un aperçu des activités de communication les plus importantes. On y retrouve les divers canaux de communication utilisés par les acteurs transmettant l'information aux différents groupes cibles.

À des fins de communication, un dépliant standardisé, développé par le secteur bancaire, pourra être librement personnalisé par chacun. Il a été utilisé par les services publics et le secteur bancaire et est disponible gratuitement sur www.sepabelgium.be⁽¹⁾. Lors de leur première communication vers les citoyens, les administrations publiques leur ont envoyé ce dépliant, conjointement à la déclaration d'impôt des personnes physiques, afin de leur fournir des renseignements sur le nouveau bulletin de virement. Ce dépliant a été diffusé à concurrence de quelque 8 millions d'exemplaires.

La plupart des grandes entreprises émettrices de virements ont annoncé qu'elles utiliseront ce dépliant lorsqu'elles joindront pour la première fois un virement européen à une facture. Le citoyen le recevra donc plusieurs fois de plusieurs entreprises. Ce processus répétitif devrait permettre au citoyen de se familiariser avec le virement européen.

Les banques élaborent individuellement leur propre politique de communication, en tenant compte de leur clientèle et de leur personnel. Cette communication peut prendre de multiples formes (publications, brochures, sites internet), adaptées aux différents groupes cibles. Il n'a pas été prévu de développer une campagne de communication générale et coordonnée au niveau du

(1) <http://www.sepabelgium.be/fr/node/135>

TABEAU 3 LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION SEPA PAR COMMUNICATEUR ET PAR GROUPE CIBLE

Groupe cible / Communicateur	Banques individuelles	Administrations publiques	Entreprises	Consommateurs
Febelfin	SEPA Workshops CEC Workshop Directives sur extranet	SCT dépliant www.sepabelgium.be/	Communiqué de presse SCT dépliant SCT brochure SDD brochure www.sepabelgium.be/	Communiqué de presse SCT dépliant www.sepabelgium.be
Banques individuelles		Brochures orientées vers le client	Brochures orientées vers le client	« on-the-spot »
BNB		Steering Committee, SEPA WG Contacts bilatéraux	Communiqué de presse Steering Committee, SEPA WG Contacts bilatéraux avec les « big billers »	Communiqué de presse
Administrations publiques			Communiqué de presse http://minfin.fgov.be/portail2/fr/sepa/index.htm http://fin.vlaanderen.be/sepa www.sepa.cfwb.be	Communiqué de presse SCT dépliant www.sepa.cfwb.be

secteur bancaire dans son ensemble, entre autres parce qu'il a été décidé que le consommateur serait informé au moment où il effectuera son premier paiement. Toute communication en dehors de ce « moment de transition » concret est considérée comme étant moins efficace.

Dans la communication vers le grand public, les instruments de paiement SEPA sont dénommés instruments de paiement « européens ».

L'une des communications les plus significatives, bien qu'indirecte, a été la nouvelle dénomination des instruments de paiement « SEPA » en instruments de paiement « européens ». Ainsi le SEPA Credit Transfer a été présenté au citoyen belge sous le nom de « virement européen » et, plus tard, le SEPA Direct Debit sera annoncé sous le nom de « domiciliation européenne ». En utilisant l'adjectif « européen », on s'attend à ce que le citoyen accepte et comprenne plus facilement le changement. D'autres communications d'ordre général ont été réalisées vers le grand public au moyen de communiqués de presse rédigés par l'État fédéral et la BNB, entre autres.

8. Conclusions

8.1 Le virement européen

L'introduction du virement européen peut être considérée comme un franc succès en Belgique.

L'utilisation des premiers virements européens a été réalisée sur une période très courte et n'a rencontré aucun problème opérationnel. Concernant les volumes, la conversion a évolué très rapidement pour les paiements transfrontaliers, pour lesquels le standard européen a logiquement apporté le plus d'avantages, tandis que la conversion des paiements nationaux s'est effectuée de manière beaucoup plus lente.

Toutes les banques sont conformes à la norme SEPA, et chaque client dispose d'au moins un canal pour effectuer ses remises de virements européens à sa banque. On notera que la majorité des banques offrent plusieurs canaux de remise.

Fin 2010, une masse critique de virements électroniques européens devra exister en Belgique, et les virements papier ne seront plus traités que suivant le format européen.

En guise d'exemple, ayant été un des tous premiers en Belgique, l'État a introduit le virement européen.

Depuis septembre 2008, les administrations publiques joignent un virement européen aux invitations à payer qu'elles envoient aux citoyens et, depuis le 1^{er} janvier 2009, l'État fédéral utilise également le standard européen dans ses virements pour effectuer les paiements sortants. L'État joue ainsi parfaitement son rôle d'exemple, comme il le lui a été demandé.

Les grandes entreprises, principalement celles d'utilité publique, vont suivre rapidement début 2009, en joignant le nouveau bulletin de virement papier à chaque invitation à payer qu'elles enverront.

Ensuite, ce sera au tour de toutes les autres entreprises de planifier leur migration vers le virement européen, afin que leur contribution en tant qu'émetteurs d'instructions de paiement, en plus de celles des autorités publiques et des grandes entreprises, amène le volume de virements européens à une masse critique.

Pour ce faire, un projet de plan par étapes standardisé a été élaboré sur la base des expériences acquises. Ce plan peut être utilisé pour faciliter la migration vers le virement européen de toutes les entreprises et institutions, à l'instar de l'État.

8.2 La domiciliation européenne

Le lancement de la domiciliation européenne est prévu le 1^{er} novembre 2009. Son succès dépendra de toute une série de facteurs, tels que la transposition dans les législations nationales de tous les pays européens, l'adoption par le marché et le temps nécessaire à la mise en œuvre.

La plupart des banques belges ont l'intention de participer aux schémas européens de domiciliation de l'EPC, mais ces schémas ne seront pas installés sur la plate-forme technique du CEC, le système de paiement belge.

Pour pouvoir commencer le 1^{er} novembre 2009, il est nécessaire d'accélérer non seulement le processus de transposition en droit national de la directive sur les services de paiement dans le marché intérieur, mais également les préparatifs au sein des banques et des entreprises.

8.3 La carte de paiement européenne

Étant donné les éléments restant à négocier dans le domaine des cartes de paiement, à savoir un processus de standardisation actuellement insuffisant et de nouvelles initiatives pour une carte de paiement européenne et compte tenu de l'incertitude quant aux commissions multilatérales d'interchange, aucun changement fondamental n'est attendu en ce qui concerne les cartes de paiement.

Le SEPA a également été lancé en Belgique pour les cartes de paiement, mais uniquement au niveau technique. S'agissant de l'économie d'entreprise, il n'existe jusqu'à présent aucune alternative valable, et donc, dans la pratique, aucun changement n'est survenu concernant les cartes de paiement.

8.4 La communication

Comme il n'existait préalablement pas de stratégie déterminée, la communication structurée concernant le SEPA s'est effectuée de manière variée et différenciée selon le groupe cible, en mettant chaque fois l'accent sur un aspect différent du contenu. Un des moyens de communication les plus importants jusqu'à présent est la distribution d'un dépliant décrivant la forme que prend le nouveau virement européen. L'État fédéral a fourni l'effort de communication le plus large au moyen, entre autres, du dépliant qui a été distribué à tous les citoyens belges. Par la suite, les entreprises joindront encore ce dépliant aux factures assorties d'un bulletin de virement européen qu'elles enverront.

Les banques ont mené plusieurs actions de communication en fonction du type de clientèle. Pour le grand public, elles ont décidé que la communication aurait lieu au moment où le client migrera personnellement.

Pour la communication vers le grand public, les instruments de paiement SEPA ont été dénommés « instruments de paiement européens ».

Summaries of articles

Economic projections for Belgium – Spring 2009

Since the previous forecasts were published in February 2009, the downturn in activity and international trade in late 2008 and early 2009 has proved to be even sharper than initially expected. An unprecedentedly deep recession has spread across the various economic regions of the world, requiring resolute action in the monetary and fiscal sphere. There are signs which suggest some stabilisation of both financial market conditions and business and consumer confidence. Nonetheless, the adjustments to be made to employment, investment and the position of financial institutions are likely to hamper the economic recovery.

The sharp cyclical downturn in the euro area at the end of 2008 and the beginning of 2009 had a major impact on economic activity in Belgium. In particular, both industrial production and foreign trade in goods plummeted from October 2008. According to the national accounts data, real GDP was down by 1.7 p.c. in the fourth quarter of 2008, falling by a further 1.6 p.c. in the first quarter of 2009, the deepest recession since the Second World War. The decline in activity should decelerate sharply from the second quarter of 2009, and give way to a modest recovery in 2010. Thus, having grown by 1 p.c. in 2008, GDP is set to contract by 3.5 p.c. on average in 2009 and by 0.2 p.c. in 2010.

In the face of the abrupt contraction in activity, firms reacted for example by reducing agency work and greatly increasing their use of temporary lay-offs. Such systems offer a provisional buffer against the effect on employment of fluctuations in production. However, taking account of the deep and sustained decline in activity, the number of persons employed is likely to decline progressively. As an annual average, net job losses are forecast at 36,000 and 80,000 persons respectively in 2009 and 2010. The unemployment rate is set to rise from 7 p.c. in 2008 to 9.2 p.c. in 2010, reaching 9.7 p.c. by the end of 2010.

In 2009, all the main expenditure categories – domestic demand, change in stocks and net exports – are set to be seriously affected, directly or indirectly, by the recession in global demand and the repercussions of the global financial crisis; in 2010, their contribution to the change in GDP is forecast to be broadly neutral. Exports of goods and services are projected to record a very marked fall in 2009, following the collapse of foreign demand. They are likely to continue falling slightly in 2010. In the absence of support from domestic demand, the profile of imports is expected to mirror that of exports. Following the curb on growth in 2008 resulting from the stagnation of real disposable income in a context of rising inflation, private consumption is set to fall in 2009, mainly owing to the plunge in share prices and the deterioration in economic conditions and the labour market outlook, both these factors contributing to an increase in the savings rate. In the context of the decline in their capacity utilisation rate, gloomy forecasts for demand, the high cost of external

financing and the reduction in the financial resources generated by their own activity, businesses are likely to cut their investment in 2009 and 2010, following more than four years of sustained vigour. Investment in housing is also set to fall in 2009 and 2010, continuing the slowdown which began in 2007.

Having peaked at 5.9 p.c. in July 2008, inflation in Belgium eased rapidly and should continue to fall in the short term, becoming negative for a time. This situation, likely to last only a few months, is due mainly to base effects connected with the record prices of petroleum products during the summer of 2008. Once these base effects have faded away, inflation is expected to return to positive figures at the end of 2009, though remaining low up to the end of the projection period, owing to the rapid attenuation of pressure from import prices and wages. In all, as an annual average, inflation is expected to reach 0.1 p.c. in 2009 and 1.3 p.c. in 2010, having stood at 4.5 p.c. in 2008. The health index is projected to rise by 0.8 p.c. in 2009 and 1.1 p.c. in 2010.

Reflecting both the fall in labour productivity, following the cyclical weakness, and the still sustained rise in hourly labour costs, unit labour costs in the private sector rose by 3.9 p.c. in 2008 and are likely to rise by a further 2.9 p.c. in 2009, as a result of high indexation which follows from the surge in inflation in 2008. In 2010, they should remain more or less steady. This deceleration between 2009 and 2010 is due partly to the cyclical recovery in labour productivity. Also, the growth of hourly labour costs is set to fall from 3.5 p.c. in 2008 to 2.3 p.c. in 2009 and 0.4 p.c. in 2010. The deterioration in labour market conditions is expected to result in wage growth moderation.

According to the provisional figures published by the NAI in March 2009, Belgium's public finances recorded a deficit of 1.2 p.c. of GDP in 2008. In the macroeconomic context depicted above and in the light of the measures approved by the federal government and the regional governments, e.g. in connection with the recovery plans, that deficit is expected to reach 5.5 p.c. of GDP in 2009 and 6 p.c. in 2010, if policy remains unchanged.

After having declined continuously since 1993, to reach 84 p.c. in 2007, the ratio of public debt to GDP began rising again in 2008, mainly as a result of the capital injections and loans granted to financial institutions. In 2009 and 2010, the general government debt is expected to record a further sharp rise to 97.4 and 103 p.c. of GDP respectively.

JEL Codes: E17, E27, E37, E66

Key words: Belgium, macroeconomic projections, Eurosystem

[The National Bank of Belgium's new business barometer](#)

The business survey indicator is one of the most valuable statistics that the Bank publishes every month. Its reputation is due to the reliability it has demonstrated over several decades in reflecting the pattern of economic activity in the country and in the euro area every month.

The indicator is compiled on the basis of the responses to the monthly business survey that the Bank has arranged with enterprises in Belgium since 1954. Almost twenty years after the last methodological revision of the indicator in 1990, the Bank decided that it was now desirable to review its method of calculation again.

This article presents the key characteristics of the business survey indicator, its practical applications and the new method of calculation applied since April 2009. This methodological revision gradually became necessary owing to the extension of the survey in 1994 to business-related services, the results of which were not included in the general business survey indicator until this methodological change. The old business survey indicator had also exhibited some undesirable short-term fluctuations.

The methodological changes have been kept to a minimum and only concern the calculation of the synthetic curves, with an amended selection of questions that are included in the synthetic curves for each industry and by incorporating the business-related services curve into the overall synthetic business indicator. These changes aim to strengthen the correlation between the indicator and GDP growth, to reduce the undesirable short-term volatility and to maintain its early response.

JEL Code: C22, C43, C61, C83, E32.

Key words: business cycle, business survey, leading indicator, correlation, GDP

Public employment in Belgium

The article is intended to contribute to the debate on public employment in Belgium by analysing the most coherent possible set of statistics on its development and characteristics.

According to the national accounts definition, the general government sector employed just over 800,000 workers in 2007. The sector's main employers are the Communities and Regions and local authorities, while the federal government and social security together account for only one-fifth. If the concept used is broader than general government, and includes heavily subsidised jobs (health, social work and service vouchers), public enterprises and market intermunicipal associations, there could be 1.4 million persons in public employment.

Over the long term, the variations in public employment correspond to the major fluctuations in budgetary policy. Employment in the general government sector expanded particularly strongly during the 1970s. Following a period of virtual stabilisation from 1982 onwards, employment in the sector increased again between 1997 and 2007. The analysis reveals that this expansion was not uniform across the branches of activity. During the recent period, employment has declined in defence and in some federal government departments, such as FPS Finance. Conversely, growth has been particularly marked in transport and in administration, especially where those services come under the local authorities or some federal departments such as justice.

All sub-sectors have shared in the employment growth recorded since 1995. Local authorities account for over 60 p.c. of that growth, and the Communities and Regions almost 30 p.c., the remaining 10 p.c. being due to increased employment at federal level, including social security. A more detailed analysis therefore focused on developments in the administration branch of activity at the level of both the local authorities and the Communities and Regions. Among other things, this showed that local authority recruitment did not relate to civil service functions but concerned social work (crèches, the CPAS/OCMW re employment programmes, etc.), the police and cultural and sports positions.

Regarding the characteristics of public employment, an ever diminishing proportion of staff has civil servant status, and women are increasingly in the majority. Moreover, the standard of skills of public sector personnel is constantly improving. A more detailed study of the age pyramids showed that, taking account of current retirement and pre-retirement patterns, departures should be staggered without reaching disproportionate levels in the next five to ten years. However, the numbers leaving are expected to be greater in some branches, departments and institutions.

JEL Codes: H11, H83, J26, J45.

Key words: public employment, general government sector, Belgium.

The Belgian migration towards the Single Euro Payments Area (SEPA)

The main aim of SEPA (Single European Payment Area) is to promote financial integration in Europe, more particularly in the field of cashless payment services and payment systems. It is intended to enable all economic players (businesses, consumers and public authorities) to effect payments anywhere in the SEPA zone (the 27 EU countries plus Iceland, Liechtenstein, Norway and Switzerland) as easily, securely and efficiently as domestic payments. It must also be possible to execute these payments in accordance with a single regulatory framework within which all players have the same rights and obligations. To that end, the European Parliament and the Council adopted a directive on payment services in the internal market, which has to be transposed into national law by 1 November 2009.

The SEPA migration is a process whereby the current national payment instruments are gradually replaced by standardised European instruments. More precisely, European instruments have been developed for credit transfers and direct debits, while a general framework has been set up for payment cards. The development of standards for these payment instruments and the organisation of the migration to SEPA were largely decided by the banking sector. For that purpose, interbank consultation bodies were set up at national and European level, and special structures were created to encourage societal dialogue concerning SEPA and its implementation. In Belgium, the organisational structures behind the SEPA migration are the "Steering Committee on the future of means of payment" and the SEPA interbank Forum.

SEPA is being created in phases. The signal for the operational launch was given just over a year ago: since 28 January 2008 it has been possible to use the European transfer to effect payments anywhere in the SEPA area. The banking sector set the launch date for the European direct debit at European level: it will coincide with the date on which the payment services directive has to be transposed into national law, namely 1 November 2009. The success of the launch of the European direct debit on that date will depend mainly on a number of legal aspects, its adoption by the market, and the time taken to implement it in banks and businesses. The SEPA Card Framework is ready and has applied since 1 January 2008, but that has had little or no practical impact on the Belgian market in bank cards. Although the original plan for switching to a new payment card scheme in a single operation was abandoned, the Belgian market is technically ready for the introduction of new card payment schemes.

JEL Code: G10 - G20 - G21 - G28

Key words: SEPA (Single European Payment Area), payments instruments, financial integration, Payment Services Directive, banking standards.

Abstracts of the working papers series

151. Financial factors in economic fluctuations, by Lawrence J. Christiano, Roberto Motto, Massimo Rostagno, October 2008

To be published.

152. Rent-sharing under different bargaining regimes: Evidence from linked employer-employee data, by Michael Rusinek, François Rycx, December 2008

In many European countries, the majority of workers have their wage rates determined directly by industry-level agreements. For some workers, industry agreements are supplemented by firm-specific agreements. Yet, the relative importance of individual company and industry agreements (in other words, the degree of centralisation) differs drastically across industries. The authors of this paper use unique linked employer-employee data from a 2003 survey in Belgium to examine how these bargaining features affect the extent of rent-sharing. Their results show that there is substantially more rent-sharing in decentralised than in centralised industries, even when controlling for the endogeneity of profits, for heterogeneity among workers and firms and for differences in characteristics between bargaining regimes. Moreover, in centralised industries, rent-sharing is found only for workers that are covered by a company agreement. The findings of this paper finally suggest that, within decentralised industries, both firm-specific and industry-wide bargaining generate rent-sharing to the same extent.

153. Forecast with judgment and models, by Francesca Monti, December 2008

This paper proposes a simple and model-consistent method for combining forecasts generated by structural micro founded models and judgmental forecasts. The method also enables the judgmental forecasts to be interpreted through the lens of the model. We illustrate the proposed methodology with a real-time forecasting exercise, using a simple neo Keynesian dynamic stochastic general equilibrium model and prediction from the Survey of Professional Forecasters.

154. Institutional features of wage bargaining in 23 European countries, the US and Japan, by Philip Du Caju, Erwan Gautier, Daphné Momferatou, Mélanie Ward-Warmedinger, December 2008

This paper presents information on wage-bargaining institutions, collected for 23 European countries, plus the US and Japan using a standardised questionnaire. Our data provide information from the years 1995 and 2006, for four sectors of activity and the aggregate economy. The main findings include a high degree of regulation in wage-setting in most countries. Although union membership is limited in many of them, union coverage is high and almost all countries also have some form of national minimum wage. Most countries negotiate wages on several levels, the sectoral level still being the most dominant, with an increasingly important role for bargaining at the individual firm level. The average length of collective bargaining agreements is found to lie between one and three years. Most agreements are strongly driven by developments in prices and eleven of the countries surveyed have some form of indexation mechanism which affects wages. Cluster analysis identifies three country groupings of wage-setting institutions.

155. Fiscal sustainability and policy implications for the euro area, by Fabrizio Balassone, Jorge Cunha, Geert Langenus, Bernhard Mancke, Jeanne Pavot, Doris Prammer, Pietro Tommasino, January 2009

The authors of this paper examine the sustainability of euro area public finances against the backdrop of population ageing. They critically assess the widely used projections of the Working Group on Ageing Populations (AWG) of the EU's Economic Policy Committee and argue that ageing costs may be higher than projected in the AWG reference scenario. Taking into account adjusted headline estimates for ageing costs, largely based upon the sensitivity analysis carried out by the AWG, they consider alternative indicators to quantify sustainability gaps for euro area countries. With respect to the policy implications, they assess the appropriateness of different budgetary strategies to restore fiscal sustainability taking into account intergenerational equity. A stylised analysis based upon the lifetime contribution to the government's primary balance of different generations suggests that an important degree of pre-funding of the ageing costs is necessary to avoid shifting the burden of adjustment in a disproportionate way to future generations. For many euro area countries this implies that the medium-term targets defined in the context of the revised stability and growth pact would ideally need to be revised upwards to significant surpluses.

156. Understanding sectoral differences in downward real wage rigidity: workforce composition, institutions, technology and competition, by Philip Du Caju, Catherine Fuss, Ladislav Wintř, February 2009

This paper examines whether differences in wage rigidity across sectors can be explained by differences in workforce composition, competition, technology and wage-bargaining institutions. The authors adopt the measure of downward real wage rigidity (DRWR) developed by Dickens and Goette (2006), and rely on a large administrative matched employer-employee dataset for Belgium over the period 1990-2002. Firstly, results indicate that DRWR is significantly higher for white-collar workers and lower for older workers and for workers with higher earnings and bonuses. Secondly, beyond labour force composition effects, sectoral differences in DRWR are related to competition, firm size, technology and wage-bargaining institutions. Wages are more rigid in more competitive sectors, in labour-intensive sectors, and in sectors with predominant centralised wage setting at the sector level as opposed to firm-level wage agreements.

157. Sequential bargaining in a New Keynesian model with frictional unemployment and staggered wage negotiation, by Gregory de Walque, Olivier Pierrard, Henri Sneessens, Raf Wouters, February 2009

This paper presents a model with frictional unemployment and staggered wage bargaining where hours worked are negotiated for each period. The workers' bargaining power in the working time negotiations affects both unemployment volatility and inflation persistence. The closer to zero this parameter, (i) the more firms tend to adjust on the intensive margin, reducing employment volatility, (ii) the lower the effective workers' bargaining power for wages and (iii) the more important the hourly wage in determining the marginal cost. This set-up produces realistic labour market figures together with inflation persistence. Distinguishing the probability to bargain the wage rate for existing and new jobs, the authors show that the intensive margin helps reduce the new entrants' wage rigidity required to match observed unemployment volatility.

158. Economic Importance of Air Transport and Airport Activities in Belgium, by Franziska Kupfer, Frédéric Lagneaux, March 2009

This study is a publication issued by the Microeconomic Analysis service of the National Bank of Belgium, in partnership with the Department of Transport and Regional Economics of the University of Antwerp (UA).

It is the outcome of a first research project on the Belgian airport and air transport sector. The former relates to the economic activities within the airports of Antwerp, Brussels, Charleroi, Kortrijk, Liège and Ostend, while the latter concentrates on the air transport business as a whole. In the past few years, the logistics business has come to play a significant part in income creation in Belgium, whose economy is to a large extent driven by services. Air transport and airports in particular are driving forces in this context, not only in terms of business generated within the air transport cluster, but also in terms of airports' attractiveness.

On world scale an overall growth of cargo and passengers could be observed in the last ten years. However, the air transport sector has undergone a major crisis during the 2001-2003 period, when passenger traffic numbers first fell sharply and then stagnated. Only after 2003 this activity has picked up again and this until the third quarter of 2008. Cargo traffic on its part recovered already in 2002. In Belgium, a similar evolution can be observed. It should be stressed however that between 1997 and 2007 cargo volumes grew much faster than passenger traffic did. The rankings of European airports underline the importance of cargo traffic for Belgium: In 2006 Brussels, Liège and Ostend-Bruges respectively occupy ranks 6, 8, and 20 in the European cargo airport top 20, while for passenger airports, Brussels can only be found at the end of the top 20.

In this study, a sectoral approach has been followed by focusing, for every airport, on two major economic activity components: the air transport cluster on the one hand and other airport-related sectors on the other hand. In that respect, annual accounts data from the Central Balance Sheet Office were used for the calculation of direct effects, the social balance sheet analysis and the study of financial ratios. Due to an inevitable time lag in the data provision, the analysis was limited to 2006. Like in other sectoral studies published by the Bank, indirect effects have also been estimated on the basis of data from the National Accounts Institute.

In 2006, the total activities under review – direct and indirect, inside and outside airports – accounted for roughly 6.2 billion euro, i.e. 2 p.c. of Belgium's GDP and domestic employment. Considering the direct effects only, these percentages both amounted to 0.8 p.c. The three major airports, i.e. Brussels, Charleroi and Liège, alone account for 95.2 p.c. of the direct value added generated by the six airports under review. They represent 0.5 p.c. of Belgian GDP and, taking account of the indirect effects, 1.1 p.c. of the national income.

Furthermore, it has to be pointed out that most Belgian airports are specialised. While the airports of Liège and Ostend focus on air cargo, Charleroi Airport deals mostly with low-cost passenger transport. Moreover, the smaller regional airports like Antwerp and Kortrijk focus on business travel.

159. [Rigid labour compensation and flexible employment? Firm-level evidence with regard to productivity for Belgium, by Catherine Fuss, Ladislav Wintr, March 2009](#)

Using firm-level data for Belgium over the period 1997-2005, the authors evaluate the elasticity of firms' labour and real average labour compensation to microeconomic total factor productivity (TFP). Results may be summarised as follows. First, the elasticity of average labour compensation to firm-level TFP is very low contrary to that of labour, consistent with real wage rigidity. Second, while the elasticity of average labour compensation to idiosyncratic firm-level TFP is close to zero, the elasticity with respect to aggregate sector-level TFP is high. The authors argue that average labour compensation adjustment mainly occur at the sector level through sectoral collective bargaining, which leaves little room for firm-level adjustment to firm-specific shocks. Third, there is evidence of a positive relationship between hours and idiosyncratic TFP, as well as aggregate TFP within the year.

160. [The Belgian iron and steel industry in the international context, by Frédéric Lagneaux, David Vivet, March 2008](#)

This paper provides a survey of the main developments in the iron and steel industry over the last few decades. The first chapter covers the changing conditions on international markets and identifies the main challenges facing the companies in this sector. These include the boom in China, the increasing prices of steel and raw materials, the wave of mergers and acquisitions as well as the implementation of environmental regulations, in particular the Kyoto Protocol. Against the backdrop of the worsening global economic crisis, market conditions for steel are also set to change markedly, at least in the medium term. The second chapter provides an assessment of the Belgian iron and steel sector's economic impact, in terms of direct value added, employment and investment. The chapter also includes an evaluation of the indirect effects of the sector, both upstream and downstream.

161. [Trade, wages and productivity, by Kristian Behrens, Giordano Mion, Yasusada Murata, Jens Südekum, March 2009](#)

This paper develops a new general equilibrium model of trade with heterogeneous firms, variable demand elasticities and endogenously determined wages. Trade integration favours wage convergence, boosts competition, and forces the least efficient firms to leave the market, thereby affecting aggregate productivity. Since wage and productivity responses are endogenous, this model is well suited to studying the impact of trade integration on aggregate productivity and factor prices. Using Canada-US interregional trade data, the authors first estimate a system of theory-based gravity equations under the general equilibrium constraints generated by the model. Doing so allows them to measure 'border effects' and to decompose them into a 'pure' border effect, relative and absolute wage effects, and a selection effect. Using the estimated parameter values, they then quantify the impact of removing the Canada-US border on wages, productivity, mark-ups, the share of exporters, the mass of varieties produced and consumed, and thus welfare. Finally, they provide a similar quantification with respect to regional population changes.

162. Labour flows in Belgium, by Pierrette Heuse, Yves Saks, April 2008

This paper describes job flows in Belgium using micro data at the firm level collected through the annual social balance sheets that companies have to file with the National Bank of Belgium. The coverage of the study is very broad: all industries and commercial services are included. The paper contributes to the previous literature by studying a long period from 1998 to 2006, covering both upturns and downturns in the Belgian economy. Furthermore, data from the social balance sheets make it possible to take into account the heterogeneity of the workforce, on top of the heterogeneity of firms themselves: job flows are broken down by socio-professional status and type of employment contract.

163. The young Lamfalussy: an empirical and policy-oriented growth theorist,
by Ivo Maes, April 2008

Alexandre Lamfalussy has been highly influential in the process of European monetary and financial integration. This paper analyses the work of the “Young Lamfalussy” (from the mid 1950s to the mid 1960s). Lamfalussy started his career as an academic, focusing on growth theory and Belgian and European growth patterns in the post-war period. His work is still influential in recent literature on Europe’s post-war economic growth. It fits nicely into the Keynesian tradition: Lamfalussy’s analytical frameworks were often inspired by Keynesian models; in his analysis, he emphasised vicious and virtuous circles in the economy and, in his policy conclusions, he was a clear partisan of more planning. However, certain elements, typical also of Lamfalussy’s later work, were already present, not least a strong European conviction and an eclectic approach towards economics, blending economic theory and empirical data beautifully to elucidate crucial policy problems.

164. Inflation dynamics with labour market matching: assessing alternative specifications, by Kai Christoffel, James Costain, Gregory de Walque, Keith Kuester, Tobias Linzert, Stephen Millard, Olivier Pierrard

This paper reviews recent approaches to modeling the labour market, and assesses their implications for inflation dynamics through both their effect on marginal cost and on price-setting behaviour. In a search and matching environment, the authors consider the following modeling setups: right-to-manage bargaining vs. efficient bargaining, wage stickiness in new and existing matches, interactions at the firm level between price and wage-setting, alternative forms of hiring frictions, search on-the-job and endogenous job separation. They find that most specifications imply too little real rigidity and, so, too volatile inflation. Models with wage stickiness and right-to-manage bargaining or with firm-specific labour emerge as the most promising candidates.

Signes conventionnels

–	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
ca.	circa
n.	non disponible
p.c.	pour cent
p.m.	pour mémoire
e	estimation de la Banque

Liste des abréviations

Pays

BE	Belgique
DE	Allemagne
IE	Irlande
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
CY	Chypre
IT	Italie
LU	Luxembourg
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PT	Portugal
SI	Slovénie
FI	Finlande
BG	Bulgarie
CZ	République tchèque
DK	Danemark
EE	Estonie
LV	Lettonie
LT	Lituanie
HU	Hongrie
PL	Pologne
RO	Roumanie
SK	Slovaquie
SE	Suède
UK	Royaume-Uni
UE15	Union européenne, à l'exclusion des pays ayant adhéré en 2004 et 2007
UE25	Union européenne, à l'exclusion de la Bulgarie et de la Roumanie
UE26	Union européenne, à l'exclusion du Royaume-Uni
JP	Japon
US	États-Unis

Autres

B2B	Business-to-Business
BCE	Banque centrale européenne
BFP	Bureau fédéral du plan
BIC	Bank Identifier Code
BNB	Banque nationale de Belgique
BRF	Belgisches Rundfunk- und Fernsehzentrum der Deutschsprachigen Gemeinschaft
CBFA	Commission bancaire, financière et des assurances
CE	Commission européenne
CEC	Centre d'échange et de compensation
Cocof	Commission communautaire française
Cocom	Commission communautaire commune
CPAS	Centre public d'aide sociale
CPB	Centraal Planbureau – Pays-Bas
DESTATIS	Statistisches Bundesamt Deutschland
DGSIE	Direction générale Statistique et information économique (SPF Économie, PME, classes moyennes et énergie)
EAPS	Euro Alliance of Payment Schemes
EBA	Euro Banking Association
EDP	Excessive Deficit Procedure
EEE	Espace économique européen
EPC	European Payments Council
ERP	Enterprise Resource Planning
FAQ	Foire aux questions
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FEBELFIN	Fédération belge du secteur financier
FEDERGON	Fédération des partenaires de l'emploi
FMI	Fonds monétaire international
G20	Groupe des vingt
HWWI	Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Institut
ICN	Institut des comptes nationaux
IFO	Institut für Wirtschaftsforschung
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
ISO	International Organization for Standardization
MBP	Multilateral Balancing Payment
MIF	Multilateral Interchange Fee
NBER	National Bureau of Economic Research
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIS	Overnight Index Swap
OLS	Ordinary Least Squares
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale

ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
PE-ACH	Pan-European Automated Clearing House
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMS	Psycho-médico-social
PTF	Productivité totale des facteurs
R&D	Recherche et développement
RTBF	Radiotélévision belge de la Communauté française
SDPSP	Service des pensions du secteur public
SEBC	Système européen de banques centrales
SEC	Système européen des comptes
SEPA	Single Euro Payments Area
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPF	Service public fédéral
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
TEC	Transport En Commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroep
VGC	Vlaamse gemeenschapscommissie (Commission communautaire flamande)
XML	Extensible Markup Language

Banque nationale de Belgique
Société anonyme
RPM Bruxelles – Numéro d'entreprise : 0203.201.340
Siège social : boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles
www.bnb.be



Éditeur responsable

Jan Smets

Directeur

Banque nationale de Belgique
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles

Personne de contact pour la Revue

Philippe Quintin

Chef du département Communication et secrétariat

Tél. +32 2 221 22 41 – Fax +32 2 221 30 91
philippe.quintin@nbb.be

© Illustrations: Philippe Debeerst
Banque nationale de Belgique

Couverture et mise en page : BNB TS – Prepress & Image

Publié en juin 2009

